CŒUR DE CHARTREUSE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLUi-H valant SCoT

Cœur de Chartreuse

3- PROGRAMME D'ORIENTATIONS ET D'ACTIONS EN FAVEUR DE L'HABITAT 2020-2025

1-VOLET THEMATIQUE

Une opération réalisée avec le soutien financier de

La Région Auvergne-Rhône-Alpes · isère

SOMMAIRE

AXE 1 AMELIORER LA REPONSE AUX BESOINS DES PUBLICS SPECIFIQUES EN MATIERE DE LOGEMENT ET D'HEBERGEMENT 4

ACTION 1 : REPONDRE AUX BESOINS ACTUELS ET FUTURS DES PERSONNES AGEES OU EN SITUATION DE HANDICAP 5
ACTION 2 : ACCOMPAGNER LES SAISONNIERS ET LES JEUNES EN DEBUT DE PARCOURS RESIDENTIEL DANS LEUR RECHERCHE DE LOGEMENTS 7
ACTION 3 : INFORMER LES DEMANDEURS DE LOGEMENT SOCIAL ET TRAITER LES DEMANDES DE MANIERE EQUITABLE, SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE 10
ACTION 4 : REPONDRE AUX BESOINS EN HEBERGEMENT TEMPORAIRE, D'INSERTION ET D'URGENCE DU TERRITOIRE. 13

AXE 2 FAVORISER LA REHABILITATION DU PARC PRIVE 15

ACTION 5 : ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LEUR PROJET LOGEMENT 16
ACTION 6 : SE DONNER LES MOYENS D'AGIR SUR LE PARC EXISTANT ANCIEN, ENERGIVORE, VACANT ET/OU NON ADAPTE AUX BESOINS DES HABITANTS 19
ACTION 7 : TRAITER LES SITUATIONS D'HABITAT INDIGNE ENCORE PRESENTES SUR LE TERRITOIRE 22
ACTION 8 : ENCOURAGER LA REUTILISATION DU BATI EXISTANT, POUR REPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS ET RESORBER LA VACANCE 24
ACTION 9 : ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER LA REHABILITATION DU BATI PATRIMONIAL DE CHARTREUSE 30

AXE 3 : ENCOURAGER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS DIVERSIFIÉS ET DE QUALITÉ 32

ACTION 10 : REPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENT DU TERRITOIRE, TOUT EN RESPECTANT SON IDENTITE 33
ACTION 11 : METTRE EN PLACE UNE STRATEGIE FONCIERE AFIN DE FACILITER LA PRODUCTION DE LOGEMENT 46
ACTION 12 : ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LA REALISATION DE LEUR PROJET LOGEMENT (DEFINITION DU PROJET, NEGOCIATION AVEC LES PROMOTEURS ET BAILLEURS…) 53

AXE 4 PROPOSER UNE OFFRE LOCATIVE SOCIALE DE QUALITE 54

ACTION 13 : ACCOMPAGNER LA REHABILITATION DU PARC LOCATIF SOCIAL 55
ACTION 14 : SE DONNER LES MOYENS DE POURSUIVRE UNE PRODUCTION DE 8 LOGEMENTS SOCIAUX PAR AN AFIN DE REPONDRE AUX BESOINS DU TERRITOIRE 57
ACTION 15 : ORGANISER ANNUELLEMENT UNE RENCONTRE ENTRE BAILLEURS, COMMUNES ET INTERCOMMUNALITE AFIN DE SUIVRE LES BESOINS DU TERRITOIRE SUR LA THEMATIQUE DU LOGEMENT SOCIAL (BESOIN DE REHABILITATION, SUIVI DE LA DEMANDE, ORIENTATION DES PROGRAMMES NEUFS, …) 62

AXE 5 SUIVRE ET ANIMER LE PLH....64

ACTION 16 : METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE DE L'HABITAT ET DU FONCIER 65
ACTION 17 : MAINTENIR UN TRAVAIL PARTENARIAL ET FAIRE CONNAITRE LA POLITIQUE DE L'HABITAT MENEE SUR LE TERRITOIRE 67
ACTION 18 : REALISER UN BILAN ANNUEL ET TRIENNAL DU VOLET HABITAT DU PLUI ET REORIENTER LES ACTIONS SI NECESSAIRE 69

LES OUTILS DEJA MIS EN PLACE SUR LE TERRITOIRE 71

PREAMBULE

La programmation logement du PLUi, ainsi que le gisement foncier classé pour accueillir de nouveaux logements sont envisagés sur la durée du PLUI H, c'est-à-dire 12 ans (2020-2032), soit la durée de deux Programmes Locaux de l'Habitat.

Le Programme d'Orientation et d'actions en faveur du Logement, qui tient lieu de Programme Local de l'Habitat, est envisagé pour les 6 premières années du PLUI H (2020-2025). Il fera l'objet de bilans annuels et triennaux, qui permettront de réajuster les objectifs et les ressources dédiée.

Au bout des 6 premières années, une modification du document pourra être envisagée, afin de programmer les actions de la période 2026-2032

AXE 1 AMELIORER LA REPONSE AUX BESOINS DES PUBLICS SPECIFIQUES EN MATIERE DE LOGEMENT ET D'HEBERGEMENT

Action 1 : Répondre aux besoins actuels et futurs des personnes âgées ou en situation de handicap

1.1 CONTEXTE

En 2014, d'après l'INSEE, près de 9 % de la population de chartreuse a plus de 75 ans. Le vieillissement de la population est un phénomène qui devrait se poursuivre ces prochaines années, comme au niveau national. Au vu de ces tendances, les plus de 60 ans pourraient représenter près de 30 % de la population du cœur de Chartreuse en 2025. Cette évolution pose la question du besoin de renforcer l'offre en logement adapté présente sur le territoire.

Le territoire est plutôt bien doté en places d'hébergements spécialisé de type EHPAD, mais il semble y avoir un manque en logement adapté intermédiaire, **entre le « chez-soi » et l'EHPAD**. Le développement d'une offre adaptée aux personnes âgées ou handicapées devra prendre en compte le caractère réduit de leur mobilité. Ainsi, une attention particulière sera portée à **la situation de l'offre** nouvelle : la proximité des équipements, commerces et services est importante pour les personnes en perte d'autonomie. La **qualité de l'offre** produite en termes de confort, sécurité et services est également apparue comme essentielle pour une offre nouvelle attractive.

La loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillissement) permet désormais d'attribuer un logement social sur le critère de l'âge ou du handicap.

1.2 OBJECTIF

- **Anticiper le vieillissement** de la population du territoire Cœur de Chartreuse
- **Favoriser le maintien à domicile** des personnes âgées ou en situation de handicap
- **Proposer une offre en logement attractive** pour les personnes âgées ou en situation de handicap (en termes de situation, de qualité, de sécurité, …)

1.3 CE QUI EXISTE DEJA

Les aides du Programme d'Intérêt Général Sortir du Mal Logement ou de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard

⇨ ***cf. fiche outil existant***

1.4 CONTENU DE L'ACTION

N°	CONTENU DE L'ACTION	MOYENS MOBILISABLES
1	**Améliorer la connaissance** de l'offre en logement adaptée présente sur le territoire, en particulier dans le parc locatif.	Temps Homme
2	**Renforcer l'accompagnement** des personnes âgées ou en situation de handicap dans l'adaptation ou la recherche de leur logement	Temps Homme Travail partenarial (AS, ADMR,…) Lien actions 3 et 5
3	**Adapter l'offre existante** à la perte d'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap	Lien action 6

4	**Réfléchir à une offre** adaptée aux personnes âgées, soit dans des programmes neufs, soit en adaptant le parc existant	***Temps Homme*** *Négociations lors de projets* *Repérer et anticiper les secteurs stratégiques*
5	**Développer** une offre **intergénérationnelle adaptée, avec de petits logements.** Certains secteurs ont déjà été identifiés dans le cadre des OAP : une attention particulière sera portée lors de la négociation du projet entre bailleur/promoteur, communes, intercommunalité.	***Temps Homme*** *Négociation avec les bailleurs*
5	**Développer** une offre en logement adaptée, **entre le « chez-soi » et l'EHPAD**	***4 000 € par logements x 10***

^	Animation

1.5 CALENDRIER

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1	**x**	**x**	**x**			
2	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**
3	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**
4	**x**	**x**	**x**			
5					**x**	**x**
6			**x**	**x**		

1.6 PARTENARIAT

Communes, intercommunalités, Département, CCAS, travailleurs sociaux, bailleurs sociaux, CAUE

1.7 SUIVI ET ÉVALUATION

Nombre de personnes âgées ou en situation de handicap accompagnées dans leur projet

Nombre et type de logements adaptés aux besoins des personnes âgées ou en situation de handicap crées sur le territoire

1.8 ACTIONS LIEES

AXE 1- FICHE ACTION 1

Action 6 : Se donner les moyens d'agir sur le parc existant ancien, énergivore, vacant et/ou non adapté aux besoins des habitants

1.9 LIEN AVEC LE VOLET TERRITORIAL : PROJETS D'OPERATIONS DE LOGEMENTS INTERGENERATIONNELLES

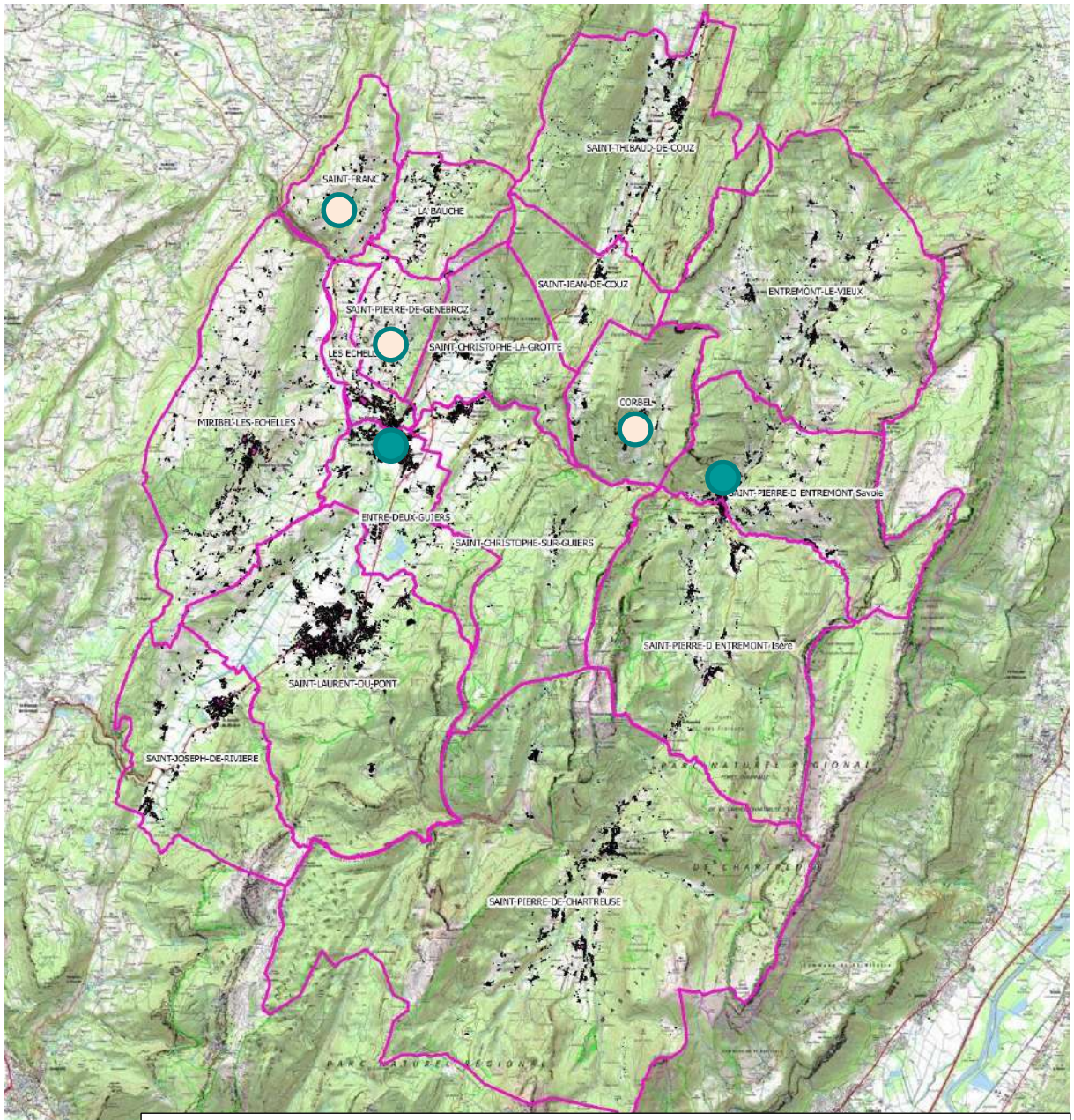

Opérations intergénérationnelles envisagées dans le POA 2020-2025 : OAP le Bourg, Entre Deux Guiers, OAP le Cozon, St Pierre d'Entremont Savoie

Opérations intergénérationnelles envisagées sur la période 2025-2032 *: OAP chef-lieu Corbel, OAP Chef-Lieu St Pierre de Genebroz, OAP les Thévenons, St Franc- Données à titre indicatif*

AXE 1- FICHE ACTION 2

Action 2 : Accompagner les saisonniers et les jeunes en début de parcours résidentiel dans leur recherche de logements

1.1 CONTEXTE

En 2010, un atelier sur les besoins spécifiques en logement avait fait ressortir que **l'immense majorité des travailleurs saisonniers présents sur le territoire y résident déjà**. Le besoin en logement saisonnier semble être faible sur le territoire Cœur de Chartreuse. Pour autant, 8 ans après la réalisation de ce constat, le territoire souhaite, à travers sa politique de l'habitat, **réévaluer un éventuel besoin**.

En ce qui concerne **le besoin des jeunes**, en début de parcours résidentiel, le territoire n'accueillant pas de jeunes étudiants, il ne nécessite pas de structure spécifique pour les jeunes. En revanche, **le développement d'une offre locative publique ou privée abordable** et d'**une offre en accession à budget maîtrisé** reste un réel enjeu pour le territoire.

Une enquête plus poussée a été menée **en 2018** sur Saint-Pierre de Chartreuse pour mieux cerner les besoins. Cette enquête a confirmé le constat établi en 2010 : les travailleurs saisonniers étant en grande majorité locaux, le besoin en logement saisonnier existe, mais dans des quantités très faibles.

1.2 OBJECTIF

- **Répondre aux besoins en logement des saisonniers**
- Répondre aux besoins en logement ou hébergement des jeunes en début de parcours résidentiel

1.3 CONTENU DE L'ACTION

N°	CONTENU DE L'ACTION	MOYENS MOBILISABLES
1	**Améliorer la connaissance** de l'offre en logement de petite taille et meublés, tant dans le parc public que privé : repérer annuellement les offres correspondant aux critères potentiels des saisonniers et jeunes (studios, T1, T2), les rassembler dans un listing mis à jour et disponible dans les OT	***Temps Homme***
2	**Diffuser cette liste auprès des employeurs concernés par l'hébergement de saisonniers ou de jeunes en début de parcours, et les encourager à nourrir la liste**	***Temps Homme***
3	**Accompagner et faciliter les démarches de location des travailleurs saisonniers et des jeunes en début de parcours : En Lien avec le PAJ, l'ADIL 38 et/ou le CCAS, créer et diffuser une fiche récapitulative des démarches propres à la location et des aides potentielles**	***Temps Homme*** *projet/négociation*
4	**Veiller au développement d'une offre abordable (locatif public, locatif privé, accession abordable),** adaptée au budget souvent limité des jeunes en début de parcours résidentiel	

€	**NC**
^	Animation

1.4 CALENDRIER

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1	x	x	x	x	x	x
2	x	x	x	x	x	x
3	x	x	x	x	x	x
4	x	x	x	x	x	x

1.5 PARTENARIAT

Communes, intercommunalités, CCAS, employeurs, ADIL 38

1.6 SUIVI ET ÉVALUATION

Nombre de jeunes logés sur le territoire

Nombre de demandes de logements saisonniers par an

Part des demandes satisfaites

Nombre de demandes ou difficultés exprimées par des employeurs pour le logement de leurs salariés saisonniers/apprentis/stagiaires

Offre en petits logements disponible et son évolution

Prix moyen des loyers des meublés et petits logements

Réaliser une enquête auprès des 18-30 ans habitant sur le territoire (formes de logement souhaitées, difficultés rencontrées pour se loger…)

1.7 ACTIONS LIEES

Action 5 : Accompagner les habitants dans leur projet logement, dans le cadre d'un guichet unique d'information

Action 3 : Informer les demandeurs de logement social et traiter les demandes de manière équitable, sur l'ensemble du territoire

1.1 CONTEXTE

59 % des ménages habitant le territoire sont éligibles au logement social de type PLUS, soit près de 4 000 ménages. 18 % des ménages éligibles au logement social sont locataires du parc privé, où les niveaux de loyers sont souvent bien plus élevés que dans le parc social. Il existe aujourd'hui un réel besoin, sur le territoire Cœur de Chartreuse, de **favoriser l'accès au parc locatif social**, et cela passe par une bonne information des demandeurs de logement social ainsi qu'une meilleure mise en relation de l'offre et de la demande.

Aujourd'hui, sur le territoire Cœur de Chartreuse, **l'information du demandeur** est **hétérogène** selon les communes. Certaines communes ont **peu de visibilité** sur les demandes et/ou sur les attributions effectuées, ces dernières étant en grande majorité effectuée par les bailleurs sociaux. La vision et la connaissance du parc locatif social restent souvent celles de la commune et l'échelle intercommunale est peu appréhendée sur cette thématique. Les élus souhaitent **acquérir une vision plus globale** de l'offre en logement social disponible sur le territoire, de la demande et des attributions réalisées.

1.2 OBJECTIF

- Répondre aux besoins des personnes modestes dans leur recherche de logement
- Améliorer la lisibilité des lieux d'accueil du demandeur ;
- Faire connaître l'offre locative sociale présente sur le territoire (état du bâti, nombre de logements, offre adaptée, occupation, …) par l'intermédiaire d'un outil ;
- Travailler en partenariat avec les bailleurs et les communes concernées pour un meilleur suivi de l'évolution du parc social ;
- Garantir un meilleur accès au logement social pour les demandeurs.

1.3 CE QUI EXISTE DEJA

Le Système d'Enregistrement National (SNE) de la demande en logement social

Le Guide du logement social édité par l'État pour aider les demandeurs dans leur demande de logement

Le site internet Bienveo mis en place par l'Union Social pour l'Habitat (USH) qui met à disposition des offres de logement social à louer ou à acheter.

⇨ ***cf. fiche outil existant***

1.4 CONTENU DE L'ACTION

N°	CONTENU DE L'ACTION	MOYENS MOBILISABLES
1	Identifier et améliorer **la lisibilité des principaux lieux d'accueil** des demandeurs de logement social et **créer un guide du demandeur** (présentation des lieux d'accueil, démarche à suivre, …)	***Temps Homme*** *Communication et animation*
	Clarifier et harmoniser la saisie dans le SNE : définir des communes référentes par bassin de vie, former le personnel de mairie, organiser les périodes d'absence et de congés, organiser des réunions annuelles, …	***Temps Homme*** *Communication et animation*
3	**Créer un guide du logement social et communal** (présentation du parc, de la situation des groupes, de la typologie des logements, des commerces, services de proximité…) permettant de rendre visible l'offre présente sur le territoire et veiller à sa mise à jour.	***Temps Homme*** ***ou travail externalisé*** *10 JA/environ 6 000 €*
4	**Mettre en place un outil partagé** entre bailleurs, communes et intercommunalité permettant de faire connaître la disponibilité du parc locatif social du territoire.	***Temps Homme***
5	**Organiser des temps d'échange** entre bailleurs, communes et intercommunalité pour étudier les situations de demande en logement social les plus complexes (personne en grande précarité, besoin en logement adapté, recherche d'une offre spécifique, …).	***Temps Homme*** *Préparation et organisation des réunions*

€	**6000** € sur 6 ans
^	Moyen - Animation

1.5 CALENDRIER

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1	X	X	X	X	X	X
2	X			X		
3	X	X	X	X	X	X
4	X	X	X	X	X	X
5	X	X	X	X	X	X

1.6 PARTENARIAT

Communes, intercommunalités, bailleurs sociaux, Région, Département, État, Action Logement.

1.7 SUIVI ET ÉVALUATION

Nombre de demandeurs accompagnés

Nombre et fréquentation des temps d'échange entre bailleurs, communes et intercommunalité

1.8 ACTIONS LIEES

Action 8 : Mener une réflexion d'ensemble sur les secteurs concentrant une vacance importante…

Action 4 : Répondre aux besoins en hébergement temporaire, d'insertion et d'urgence du territoire

1.1 CONTEXTE

Depuis 2014, sur la partie iséroise du territoire, les demandes d'hébergement d'insertion sont centralisées au niveau du POHI Voironnais Chartreuse. Les situations les plus urgentes sont réorientées vers le 115. Enfin pour les situations ponctuelles et urgentes en matière de logement (incendie, femme battue, …), les communes du territoire trouvent une réponse au cas par cas en sollicitant l'offre en logement vacant du territoire, les logements touristiques, les gites, …

1.2 OBJECTIF

- Améliorer la réponse aux besoins des personnes défavorisées ou présentant des difficultés particulières
- Consolider les pratiques déjà existantes sur le territoire.

1.3 CONTENU DE L'ACTION

N°	CONTENU DE L'ACTION	MOYENS MOBILISABLES
1	**Réaliser un recensement** des logements disponibles pour répondre aux besoins ponctuels de logements temporaires (contact, caractéristiques du logement, …) et **clarifier les modes de faire de chaque commune**.	***Temps Homme***
2	**Poursuivre le travail engagé** dans le cadre du POHI Voironnais Chartreuse	***Temps Homme***
3	En fonction des résultats du recensement et de l'évolution des demandes, **prévoir une enveloppe financière** afin de créer un logement temporaire intercommunal.	***En fonction étude***

€	En fonction étude
^	Moyen - Étude

1.4 CALENDRIER

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1	x	x	x	x	x	x
2	x	x	x	x	x	x
3				x	x	x

1.5 PARTENARIAT

Communes, intercommunalités, Département, CCAS, POHI

1.6 SUIVI ET ÉVALUATION

- Nombre de personnes orientées
- Nombre de situations ayant trouvées réponse

AXE 2 FAVORISER LA REHABILITATION DU PARC PRIVE

Action 5 : Accompagner les habitants dans leur projet logement

Action 6 : Se donner les moyens d'agir sur le parc existant ancien, énergivore, vacant et/ou non adapté aux besoins des habitants

Action 7 : Traiter les situations d'habitat indigne encore présentes sur le territoire

Action 8 : Encourager la réutilisation du bâti existant, et résorber la vacance pour répondre aux besoins en logements

Action 9 : Accompagner la réhabilitation du bâti patrimonial chartrousin

Pionchon- Saint Pierre de Genebroz

Aiguenoire- Entre Deux Guiers

Le Petit Plan- St Laurent du Pont

Le Chenevey- St Pierre d'Entremont Isère

Le Bourg- Les Echelles

Sous le Frou- Miribel les Echelles

AXE2- Action 5 : Accompagner les habitants dans leur projet logement

1.1 CONTEXTE

Aujourd'hui, sur le territoire Cœur de Chartreuse, tout comme sur de nombreux territoires français les habitants ou les professionnels de l'habitat sont **confrontés à « un véritable parcours du combattant »** lorsqu'ils sont à la recherche d'une information sur le logement (conseil juridique, recherches d'aides ou de prêts permettant la réalisation de leur projet, problème rencontré dans leur logement, …). Il est difficile pour les habitants ou les professionnels de connaître la structure la plus à même de répondre à leurs questions. Face à ce **manque de lisibilité**, les ateliers réalisés dans le cadre de l'élaboration de ce PLUi H ont montré la nécessité de mettre en place sur le territoire un unique point d'information sur le logement.

Par ailleurs, la communauté de communes Cœur de Chartreuse souhaite porter une attention particulière **aux primo-accédants** qui viennent s'installer sur le territoire. Ces ménages, aux revenus souvent limités, nécessitent un accompagnement particulier, notamment en termes de **budget logement** (prix d'acquisition, prêts, anticipation des charges éventuelles et des coûts de travaux,…).

1.2 OBJECTIF

- **Améliorer la lisibilité** des dispositifs d'accompagnement déjà existant sur le territoire
- **Accompagner les primo-accédants** dans leur projet logement
- **Ancrer localement** l'accompagnement des habitants sur la thématique du logement

1.3 CE QUI EXISTE DEJA

Les centres de ressources

l'ADIL : une permanence sur Saint-Laurent-du-Pont

Le CAUE : la possibilité de RENDEZ-VOUS communaux

l'AGEDEN/ASDER

Le PIG Mieux Habiter et Adapter son logement Isère (opérateur missionné par le CD38 – SOLIHA)

L'OPAH du SMAPS (opérateur missionné par le SMAPS – SOLIHA)

⇨ ***cf. fiche outil existant***

1.4 CONTENU DE L'ACTION

N°	CONTENU DE L'ACTION	MOYENS MOBILISABLES
1	**Coordonner et organiser une équipe projet autour de l'amélioration de l'habitat : organisation de permanences communes** sur le territoire, avec les différents acteurs de l'habitat identifiés (ADIL, CAUE, AGEDEN, SOLIHA, maison paysanne de France), organisation de temps d'échange, …. Ces permanences pourront être sur RENDEZ-VOUS. Les permanences se dérouleront : au siège de la communauté de communes, à Saint-Pierre de Chartreuse ou au domicile des personnes ne pouvant pas se déplacer facilement.	***ADIL : communes*** ***CAUE : 8 500 €/an*** ***AGEDEN : communes*** ***SOLIHA : moyens CD38 et SMAPS***
2	**Communiquer sur les aides existantes** (plaquettes de communication, information sur les sites internet, articles, communication ciblée, …)	***Budget communication*** ***2 000 € par an***
3	**Organiser une fois par an un forum de l'habitat,** évènement phare permettant de faire connaître les dispositifs existants et éventuellement les artisans locaux	***Temps Homme***

€	**63 000** € sur 6 ans
^	Fort - Chargé de mission

1.5 CALENDRIER

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1	x	x	x	x	x	x
2	x	x	x	x	x	x
3	x	x	x	x	x	x

1.6 PARTENARIAT

Communes, intercommunalités, Département, CCAS, travailleurs sociaux, ADIL, AGEDEN, ASDER, CAUE, SOLIHA, maison paysanne de France

1.7 SUIVI ET ÉVALUATION

- Nombre de personnes ayant contacté le guichet unique (professionnels et habitants).
- Origine des contacts (action de communication, bouche-à-oreille ou autre)

- Nombre de personnes rencontrées en permanence
- Nombre de forum habitat organisé et fréquentation de ces derniers

1.8 ACTIONS LIEES

Action 6 : Se donner les moyens d'agir sur le parc existant ancien, énergivore, vacant et/ou non adapté aux besoins des habitants

AXE 2- FICHE ACTION 6

Action 6 : Se donner les moyens d'agir sur le parc existant ancien, énergivore, vacant et/ou non adapté aux besoins des habitants

1.1 CONTEXTE

Le territoire Cœur de Chartreuse possède une offre importante de logements anciens : plus d'un logement sur deux a été construit avant 1975, date de la première réglementation thermique (3 750 logements). Sans travaux de réhabilitation, ces logements sont souvent énergivores et les ménages les plus modestes risquent alors de se retrouver en situation de précarité énergétique.

Il accueille également de nombreuses personnes âgées (1 500 personnes ont plus de 75 ans) et l'adaptation de leur logement apparaît comme essentielle pour leur permettre de se maintenir à domicile.

Le PLUI H identifie un potentiel de bâti ancien vacant pouvant être mobilisé pour créer de nouvelles résidences principales : bâti de centre ancien, ancien bâti d'immobilier de loisir ou ancienne grange… Ces différents types de bâti ont des besoins différenciés en matière de réhabilitation et nécessitent des actions et outils adaptés.

1.2 OBJECTIF

- **Maintenir l'attractivité du parc ancien,** quelle que soit son année de construction
- **Lutter contre la précarité énergétique** de certains ménages en améliorant thermiquement le parc de logement
- **Répondre aux besoins des personnes âgées ou en situation de handicap** en adaptant le parc existant
- **Remettre sur le marché des logements vacants** et limiter ainsi la consommation foncière du territoire
- **Répondre aux besoins des jeunes ou ménages en décohabitation** en produisant une offre locative sociale conventionnée.

1.3 CE QUI EXISTE DEJA

- Le PIG Sortir du Mal-Logement en Isère, jusqu'en novembre 2021
- *L'OPAH du SMAPS sur la partie savoyarde jusqu'en novembre 2020*
- Les aides (subventions et accompagnement aux travaux des particuliers sous conditions) de l'ANAH, des Départements (38 et 73), des caisses de retraite, animées sur le territoire par ces deux dispositifs.
- Les réflexions déjà menées sur la définition et la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique

cf. fiche outil existant

1.4 CONTENU DE L'ACTION

N°	CONTENU DE L'ACTION	MOYENS MOBILISABLES
1	**S'appuyer sur les dispositifs existants** pour adapter et améliorer la qualité du parc de logement, le temps de mieux appréhender les besoins du territoire en matière de réhabilitation.	***Dans le cadre de la démarche TEPOS: environ 30 k€ par an***
2	**Etudier la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique** Le territoire du Cœur de Chartreuse est partie prenante, avec le Parc Naturel Régional de Chartreuse et le Pays Voironnais de la démarche « Territoire à Energie Postive ». Dans ce cadre, il envisage d'adhérer aux plateformes de rénovations énergétiques présentes sur les territoires voisins. Le souhait des élus, est d'accompagner les propriétaires dans leur travaux de rénovation énergétique (conseil, recherche de financement, mise en relation avec des artisans), en rendant l'offre lisible, et adaptée à chaque porteur de projet, quelque soit son niveaux de revenu. L'accompagnement des propriétaires à faibles revenus, éligibles aux aides de l'Anah pourra se faire, dans le cadre de cette plateforme, avec une coordination étroite avec l'animateur de l'OPAH.	***30 000 € HT*** ***dont 50 % financés par l'ANAH*** ***(volet RU est budgété en 8,3)***
3	**Mener une étude préopérationnelle** d'OPAH. Cette étude approfondira notamment les thématiques suivantes : la vacance, l'habitat indigne, le renouvellement urbain sur des secteurs préidentifiés. Cette étude portera également une attention spécifique sur la remise en marché touristiques (gîtes) de résidences secondaires.	***50 000 € HT par an,*** ***dont 35 % de part fixe financée par l'ANAH + primes sur résultats*** *(à ajuster en fonction des objectifs définis par l'étude)*
4	**Financer la mise en place d'une OPAH** sur le territoire, à la suite de l'étude pré opérationnelle. (Objectif environ 85 dossiers par an sur 3 as)	***Budget à prévoir*** *(à ajuster en fonction des objectifs définis par l'étude)*
5	**À travers l'OPAH, abonder financièrement certaines thématiques** (logement vacant, dégradé, énergivore, non adaptée, conventionnement locatif, l'auto réhabilitation encadrée, …) identifiées comme prioritaires par l'étude pré opérationnelle.	

€	**126 000** € sur 6 ans
^	Faible – temps de coordination

1.5 CALENDRIER

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1	X	X				
2	X	X	X			
3			X	X	X	X
4			X	X	X	X
5			X	X	X	X

1.6 PARTENARIAT

Communes, intercommunalités, Conseil Départemental 38 et 73, ANAH, AGEDEN, ASDER.

1.7 SUIVI ET ÉVALUATION

Nombre de logements réhabilités en fonction des différentes thématiques

1.8 ACTIONS LIEES

Actions 5, 7, 8

1.9 ESTIMATION D'OBJECTIFS CHIFFRES : DE REDUCTION DE LA VACANCE DE LOGEMENTS

L'hypothèse prise dans le PLUi pour déterminer la part de logements vacants dans la part totale de logements qui existeront sur le territoire en 2032 **est que le taux de vacance sera réduit d'environ 0.02 points**, soit **environ 110 logements** sur 12 ans, qui seraient remis en marché. La communauté de communes Cœur de Chartreuse prévoit de mettre en œuvre une Opération Programmée de l'Habitat (cf plan d'action décrit dans le Programme d' Orientations et d'action en faveur de l'habitat), pour atteindre cet objectif, dans la phase 2020-2025. Il est difficile sans diagnostic plus poussé de fixer des objectifs précis par commune dans le cadre du présent POA. Ce travail sera à faire une fois l'étude pré opérationnelle OPAH réalisée. Il est néanmoins possible de se référer aux objectifs cadres fixés dans le rapport de présentation du présent PLUi H.

>> Action 7 : Traiter les situations d'habitat indigne encore présentes sur le territoire

1.1 CONTEXTE

Aujourd'hui, d'après Filocom 2011, **244 logements potentiellement indignes** sont présents sur le territoire Cœur de Chartreuse.

Lors de l'atelier d'élaboration de PLUI H Cœur de Chartreuse, ces éléments statistiques se sont révélés être potentiellement au-dessus de la réalité territoriale. **Un regard de terrain** est apparu nécessaire pour mieux appréhender cette thématique sur le territoire. Cette analyse pourra notamment être faite dans le cadre d'une étude dédiée.

Certaines communes font d'ores et déjà remonter leurs situations de mal-logement via les **fiches de repérage** mises en place dans le cadre du PIG Isérois ou de l'OPAH du SMAPS. Un rappel de cet outil est cependant nécessaire sur certaines communes.

1.2 OBJECTIF

- **Améliorer les conditions d'habiter** de la population chartrousine
- **Mieux connaître les situations** de mal-logement encore présentes sur le territoire
- **Résorber les situations** de mal-logement persistantes sur le territoire
- **Traiter deux** situations de mal-logement par an (cet objectif quantitatif sera affiné à travers une éventuelle étude)

1.3 CE QUI EXISTE DEJA

La fiche de repérage du PIG Isérois ou de l'OPAH du SMAPS

⇨ *cf. fiche outil existant*

1.4 CONTENU DE L'ACTION

N°	CONTENU DE L'ACTION	MOYENS MOBILISABLES
1	**Mettre en place des cellules de veille** sur le territoire afin de discuter des situations les plus complexes.	***600 € par cellule de veille*** *= 7 200 € sur les 3 premières années du PLH puis intégration dans le budget OPAH (action 6.4)*
2	Poursuivre et pérenniser l'utilisation d'**une fiche de repérage** des situations de mal-logement.	***Temps Homme***
3	Définir sur chaque commune **une personne référente du « mal-logement ».**	***Temps Homme***
4	**Réaliser une étude** spécifique sur les situations de mal-logement présentes sur le territoire. Cette étude sera l'occasion de sensibiliser les communes une par une aux situations de mal-logement. Elle pourra notamment être faite dans le cadre de l'étude préopérationnelle (cf. action 6.3)	***Budget*** ***cf. action 6.3***

€	**7200** € sur 6 ans
^	Moyen – temps de coordination

1.5 CALENDRIER

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1	X	x	X	Intégrés à l'OPAH		
2	X	X	X	x	X	X
3	X	X	x	X	x	X
4	x	X				

1.6 PARTENARIAT

Communes, intercommunalités, Département, ANAH, CCAS, travailleurs sociaux.

1.7 SUIVI ET ÉVALUATION

- Nombre de situations connues
- Nombre de cellules de veille organisées
- Nombre de situations traitées et montant des subventions engagées

1.8 ACTIONS LIEES

- Action 6 : Se donner les moyens d'agir sur le parc existant ancien, énergivore, vacant et/ou non adapté aux besoins des habitants
- Action 8 : Mener une réflexion d'ensemble sur les secteurs concentrant une vacance importante, et aujourd'hui identifiés comme stratégiques pour le territoire

Action 8 : Encourager la réutilisation du bâti existant, pour répondre aux besoins en logements et résorber la vacance

1.1 CONTEXTE

Dans le cadre des rencontres communales, effectuées au cours de la démarche d'élaboration du PLUI H Cœur de Chartreuse, **plusieurs secteurs peu qualitatifs, voire déqualifiés, ont été identifiés**. De par leur situation, leur historique ou leur caractère patrimonial, la requalification de ces secteurs a été identifiée comme stratégique pour le territoire.

La remise sur le marché de ces sites via la **création d'une offre en logement** qualitative permettra de répondre aux besoins en logement du territoire, **tout en minimisant la consommation foncière**.

Ces secteurs seront traités dans le cadre d'une démarche transversale, prenant en compte à la foi la requalification du bâti, mais également les questions d'accès, de stationnement, de cheminement, … éléments souvent indispensables à la pérennité des requalifications.

1.2 OBJECTIF

- Résorber la vacance dans le logement (résidences principales)
- Accompagner le réchauffement des lits froids pour un usage touristique(résidences secondaires, co propriétés touristiques, etc… Cf OAP immobilier de loisirs
- Redynamiser les centres anciens
- Redonner une nouvelle vie à des secteurs aujourd'hui délaissés
- Limiter la consommation foncière en produisant du logement via des projets de requalification

1.3 CONTENU DE L'ACTION

N°	CONTENU DE L'ACTION	MOYENS MOBILISABLES
1	Proposer un accompagnement technique et financier renforcé pour faciliter l'émergence des projets de requalification des opérations de production de logement en requalification urbaine a) **Construire un plan d'action transversal (espaces publics, mise en valeur patrimoniale, redynamisation commerciale, …) sur** sur les centres anciens les plus touchés par la vacance (Saint-Laurent-du-Pont, Entre-Deux-Guiers, Les Echelles, Saint-Pierre d'Entremont → **cf. volet territorial et OAP sectorielles** b) Sur les secteurs comportant un gisement bâti pouvant répondre aux besoins résidentiels du territoire, mener une réflexion sur les possibilités pour requalifier ce bâti et créer du logement ou des hébergements touristiques (concertation, étude, accompagnement, exemple de possibilités de projet, …)>> **Sites identifiés ci-après**	***Temps Homme*** ***Coût variable en fonction des secteurs*** ***60 000 € pour 3 à 4 sites***
2	S'appuyer sur l'EPFL73 pour le traitement de ces îlots en lien avec la stratégie foncière (étude, veille, portage, …) - Intégration de ces sites dans la convention de partenariat avec l'EPFL 73- f fiche action 11	***Temps Homme+ convention pluri annuelle d'investissement- fléchage de 168 000 € sur 6 ans hors portage EPFL***

€	**228 000** € sur 6 ans
^	Accompagnement

1.4 CALENDRIER

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1	X	X	X			
2	X	X	X			
3	X	X	X	X	X	X
4	X	X	X	X	X	X
5	X	X	X	X	X	X

1.5 PARTENARIAT

Communes, intercommunalités, EPFL 73, promoteurs, bailleurs, ANAH

1.6 SUIVI ET ÉVALUATION

- Nombre d'étude réalisée et leurs bilans
- Nombre de bâtis/secteurs requalifiés
- Nombre de logements vacants remis sur le marché

1.7 ACTIONS LIEES

- Action 6 : Se donner les moyens d'agir sur le parc existant ancien, énergivore, vacant et/ou non adapté aux besoins des habitants
- Action 7 : Traiter les situations d'habitat indigne encore présentes sur le territoire

AXE 2- FICHE ACTION 8

1.8 LIEN AVEC LE VOLET TERRITORIAL : ENCOURAGER LA RÉUTILISATION DU BATI EXISTANT POUR LA PRODUCTION DE LOGEMENT

>> GISEMENT IDENTIFIE ET OBJECTIFS DE REQUALIFICATION DE LOGEMENTS PAR COMMUNE

Le PLUi H valant SCOT a repéré un gisement de **231 bâtiments** pouvant permettre la création de logement dans l'existant, sur la période 2020-2032. Il est difficile d'apprécier la mutabilité de ce gisement, et donc peu aisé d'apprécier le nombre de logements pouvant être créés dans ce bâti sur l'échéance du POA, à savoir 2020-2025. Par ailleurs ce gisement n'est pas exhaustif et n'identifie par exemple pas les habitations vacantes dans les centres-villes.

L'analyse des permis de construire sur la période 2007-2017 (8 ans) démontre qu'environ 183 logements ont été créés à l'échelle du Cœur de Chartreuse par requalification du bâti existant (divisions, changements de destination), soit 80 % du gisement identifié dans le PLUi H Cœur de Chartreuse pour douze ans (2020-2032).

La Communauté se donne pour objectif de créer au minimum 131 logements par requalification du bâti existant sur 12 ans. La répartition des objectifs de création de logements dans l'existant est sensiblement différente de celle constatée sur la décennie précédente avec globalement plus de logements à requalifier sur les centres urbains.

A l'échelle du POA 2020-2025, il est possible d'envisager qu'une quarantaine de logements pourraient être créés par requalification du bâti existant.

Données indicatives- Gisement et objectifs de création de logements dans le bâti existant à l'échelle du PLUi H 2020-2032

PLUI 2020-2032	Communes	Nombre total de logements à produire pour répondre aux besoins 2020-2022	Logements créés par requalification du bâti existant (divisions, rénovations, changement de destination) 2007-2017	Objectifs de création de logements dans l'existant 2020-2032	Part de logements programmés dans l'existant au regard du nombre de logements total	Gisement bâti repéré: nb de bâtis
Pôles de vie	ENTRE DEUX GUIERS	167	11	19	11%	1
	LES ECHELLES	58	11	6	11%	7
	ST LAURENT DU PONT	381	29	42	11%	26
Pôles d'accompagnement	ENTREMONT	60	15	5	8%	17
	ST CHRISTOPHE GUIERS	106	16	7	7%	4
	MIRIBEL	76	9	15	20%	63
	ST JOSEPH	74	10	7	10%	11
	ST THIBAUD	75	15	7	9%	12
Pôles touristiques	ST PIERRE DE CHARTREUSE	103		10	10%	24
	ST PIERRE ENTREMONT 38	59	17	6	10%	5
	ST PIERRE ENTREMONT 73	45	10	5	11%	12
Pôles villageois	CORBEL	17	3	1	6%	5
	LA BAUCHE	22	7	2	9%	1
	ST CHRISTOPHE LA GROTTE	12	9	2	16%	9
	ST FRANC	33		1	3%	7
	ST JEAN DE COUZ	15	11	1	7%	2
	ST PIERRE DE GENEBROZ	18	10	1	5%	25
	Total général	1322	**183**	**131**	10%	231

AXE 2- FICHE ACTION 8

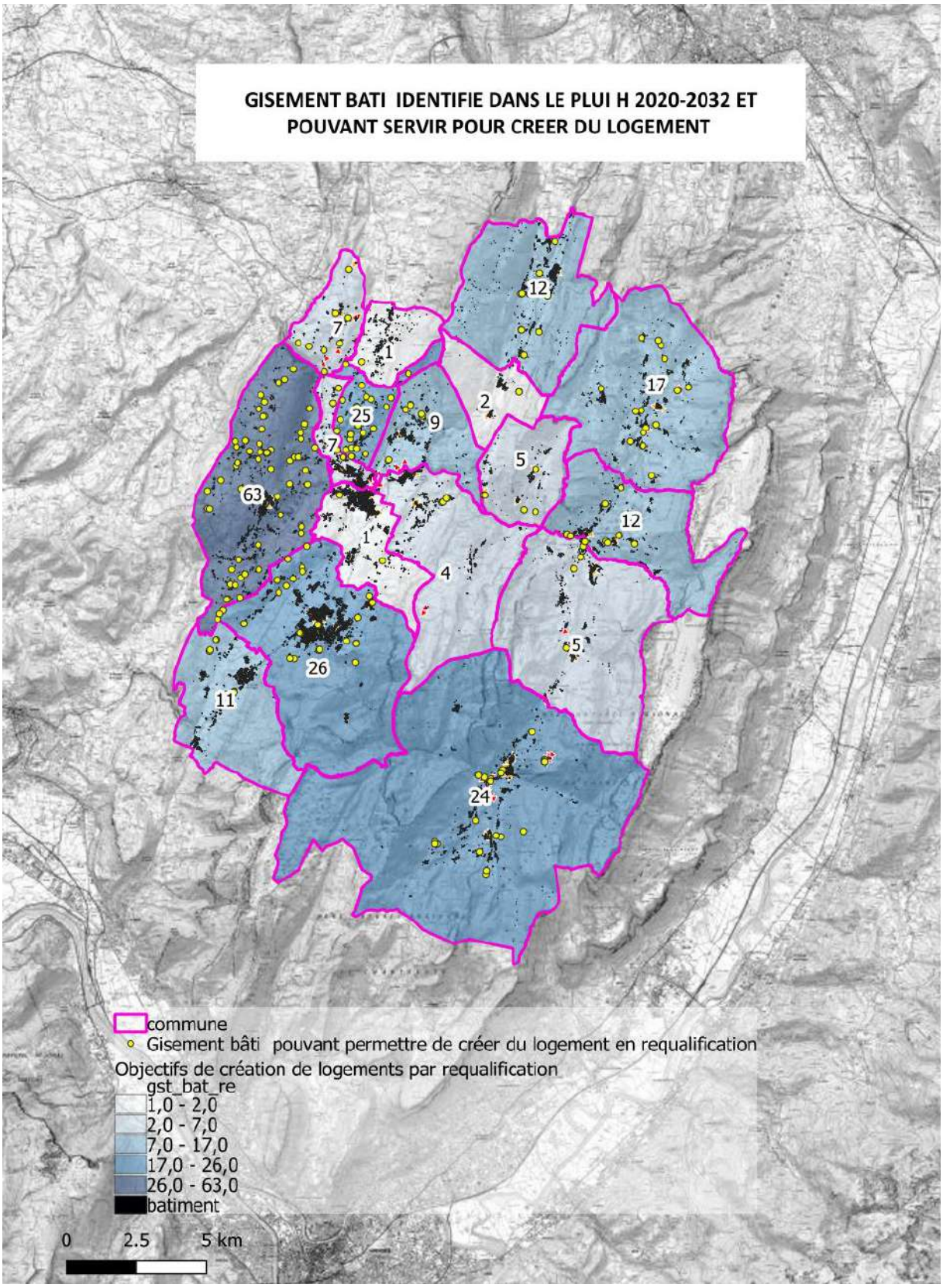

AXE 2- FICHE ACTION 8

ENCOURAGER LA RÉUTILISATION DU BATI EXISTANT POUR LA PRODUCTION DE LOGEMENT

>> REPÉRAGE SITES DE POTENTIELS SITES DE REQUALIFICATION A RECONVERTIR EN SITE HABITAT

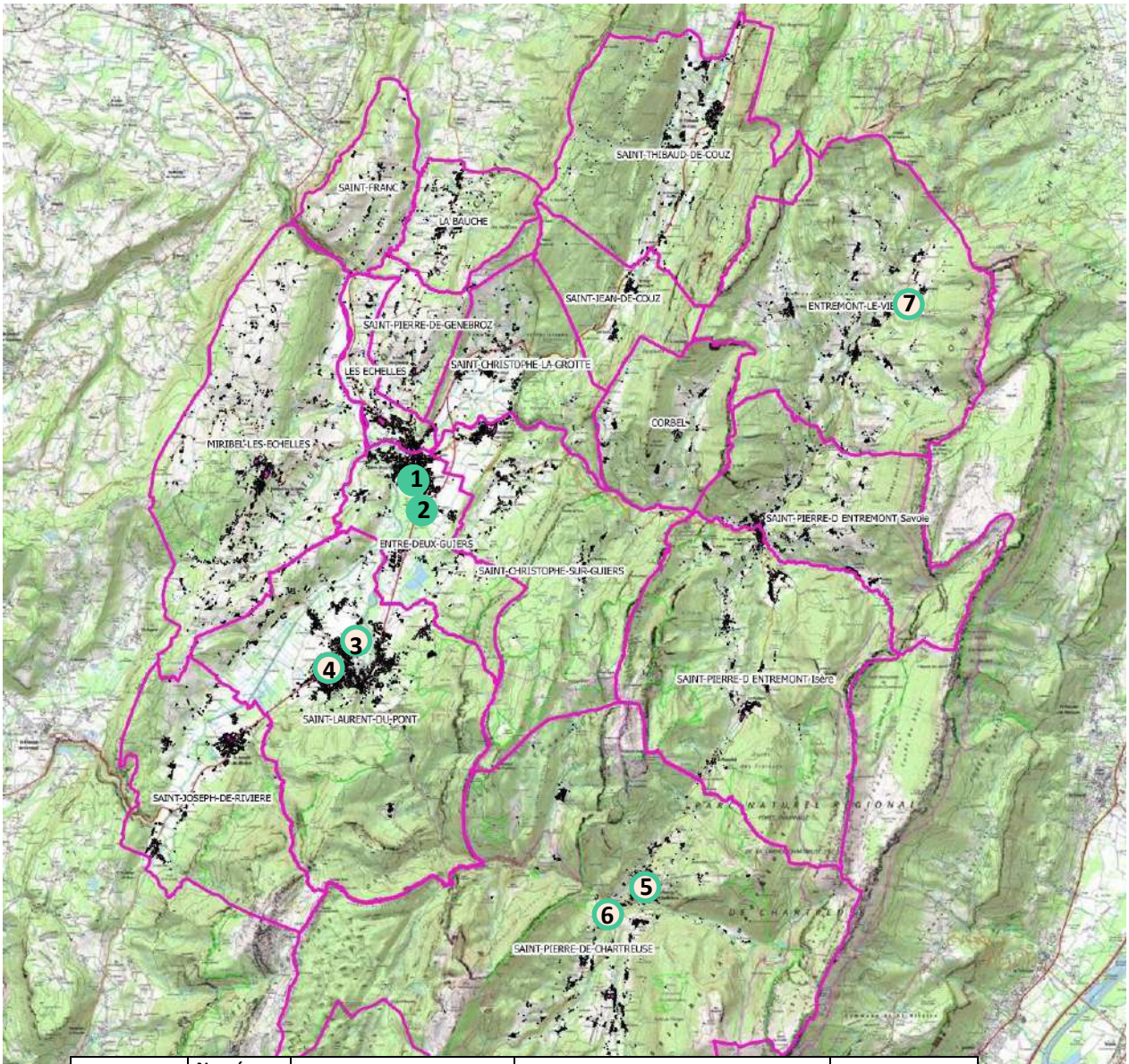

Échéance	Numéro sur la carte	Commune	Opération	Nombre de logements
2020-2025	1	Entre Deux Guiers	OAP les Rey- Ancienne Gainerie	12
	2	Entre Deux Guiers	OAP la Tournette- ancienne scierie	26
2026-2032- Données indicatives	*3*	*St Laurent du Pont*	*OAP le Collège*	*23*
	4	*St Laurent du Pont*	*OAP ex rossignol*	*55*
	5	*St Pierre de Chartreuse*	*OAP Plan de Ville*	*A déterminer*
	6	*St Pierre de Chartreuse*	*OAP la Diat*	*A déterminer*
	7	*Entremont le Vieux*	*OAP le Granier*	*A déterminer*

Action 9 : Encourager et accompagner la réhabilitation du bâti patrimonial de Chartreuse

1.1 CONTEXTE

Dans le cadre des tournées communales réalisées lors de l'élaboration du PLUi H du territoire Cœur de Chartreuse, un certain nombre de **bâtis patrimoniaux** ont été identifiés comme potentiel bâti pouvant être **réhabilité pour créer du logement** : granges, anciens bâtis agricoles, …

Le territoire Cœur de Chartreuse voit déjà aujourd'hui un certain nombre de granges remises sur le marché à travers des projets de réhabilitation souvent ambitieux. À travers cette action, les élus du territoire souhaitent s'**assurer de la qualité des réhabilitations** effectuées (qualité **architecturale**, **énergétique**, …).

1.2 OBJECTIF

- Préserver et mettre en valeur le bâti patrimonial du territoire
- Veiller à une bonne qualité des réhabilitations réalisées dans le bâti patrimonial du territoire

1.3 CONTENU DE L'ACTION

N°	CONTENU DE L'ACTION	MOYENS MOBILISABLES
1	**Autoriser le changement d'usage uniquement dans bâtiments identifiés dans le PLUI H** : cf. volet règlementaire du PLUI H	***Temps Homme - urbanisme***
2	**Orienter systématiquement les particuliers vers les conseils CAUE** s'ils effectuent une réhabilitation libre sur le bâti identifié dans le PLUI	***Lien action 5***
3	**Soumettre pour avis à l'architecte-conseil** du CAUE l'ensemble des projets réalisés sur ces bâtis identifiés.	***Temps Homme***
4	Prévoir **des temps d'échange**, de sensibilisation et d'information avec la population sur la thématique du patrimoine chartrousin	***Temps Homme***
5	Réaliser **un guide du patrimoine bâti chartrousin** (valorisation du patrimoine présent, sensibilisation, bonne pratique de réhabilitation, …)	***Temps Homme+ 2000 €***
5	En lien avec la plateforme énergétique, **identifier les artisans locaux** compétant en termes de savoir-faire	***Temps Homme***

€	2000 €
^	Moyen –animation

1.4 CALENDRIER

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1	X	x	x	x	x	x
2	X	x	x	x	x	X
3			x		x	
4	x	x				
5	x	x				
6	x	x	x	x	x	x

1.5 PARTENARIAT

Communes, intercommunalités, CAUE

1.6 SUIVI ET ÉVALUATION

- Nombre d'habitants aillant bénéficié des conseils du CAUE pour réhabiliter un bâti patrimonial chartrousin
- Nombre de bâtis patrimoniaux réhabilités

1.7 ACTIONS LIEES

- Action 5 : Accompagner les habitants dans leur projet logement, dans le cadre d'un guichet unique d'information
- Action 6 : Se donner les moyens d'agir sur le parc existant ancien, énergivore, vacant et/ou non adapté aux besoins des habitants

AXE 3 : ENCOURAGER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS DIVERSIFIÉS ET DE QUALITÉ

Action 10 : Encourager la diversification de l'offre

Action 11 : Mettre en place une stratégie foncière afin de faciliter la production d'opérations de logements plus diverses

Action 12 : Accompagner les communes dans la réalisation de leur projet logement (définition du projet, négociation avec les promoteurs et bailleurs)

Extrait de l'ouvrage du CERTU « Pour un habitat dense individualisé »

Action 10 : Répondre aux besoins en logement du territoire, tout en respectant son identité

1.1 CONTEXTE

Le territoire Cœur de Chartreuse se compose de communes **très diverses**. Dans le cadre de la démarche d'élaboration du PLUI H, l'analyse à l'échelle communale du nombre d'habitants, de sa dynamique, de son offre en commerces et services, de ses équipements, de ses caractéristiques paysagères et topographiques, … ont permis de mettre en avant et d'**acter une typologie de commune**. Chaque type de communes, en fonction de sa spécificité, a **des besoins hétérogènes** en termes d'offre nouvelle en logement.

Les capacités à faire de chaque commune, ainsi que la localisation de leurs tènements constructibles, ont permis de proposer un objectif de production de logements **réaliste**. Les objectifs de productions de logements détaillés à l'échelle communale sont présentés dans **le volet territorial** du programme d'action.

Compte tenu des besoins identifiés dans le diagnostic habitat du PLUI H, le développement de l'offre devra se faire de manière diversifiée, **en adéquation avec les besoins identifiés**.

1.2 OBJECTIF

- **Offrir un parcours résidentiel complet pour les ménages du territoire Cœur de Chartreuse** (en termes d'offre de logement, de budget logement, de localisation, …)
- **Limiter la consommation** des terres agricoles et forestières en urbanisant en priorité au sein des tissus urbains existants
- **Respecter la structuration du territoire** et s'assurer d'un développement de l'habitat cohérent avec l'identité de chaque commune
- Veiller à la bonne insertion paysagère **des nouvelles constructions et éviter les conflits de voisinages**

1.3 CONTENU DE L'ACTION

N°	CONTENU DE L'ACTION	MOYENS MOBILISABLES
1	**Prendre en compte les objectifs de croissance du territoire**	
2	**Faciliter** la production de logements neufs dans les polarités équipées	***Gisement habitat identifié dans le PLUi H : 77 ha***
3	**Promouvoir des formes urbaines et des densités adaptées** aux différentes communes	***Règlement du PLUi, Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLUI***
4	**Encourager la production d'une offre locative dans les opérations de logement neuves**	***Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLUI H +***

5	**Encourager la réutilisation du bâti ancien pour la production de logement**	***Stratégie foncière + Accompagnement humain et financier des opérations exemplaires***
6	**Accompagner la concrétisation des opérations** de logements sur les secteurs de projet vers des opérations exemplaires (densité, accessibilité, intimité, espaces publics, …)	

€	Cf. actions 11 et 12
^	Moyens - urbanisme

1.4 CALENDRIER

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
2	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
3	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
4	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**

1.5 PARTENARIAT

Communes, intercommunalités, CAUE, promoteurs, bailleurs, EPFL 73, …

1.6 SUIVI ET ÉVALUATION

- Nb de secteurs de projet étudiés
- Analyse des formes urbaines produites

1.7 ACTIONS LIEES

- Action 11
- Action 12

1.8 FOCUS SUR LA SOUS ACTION 2 : RECENTRAGE DE LA PROGRAMMATION HABITAT DANS LES POLARITÉS LES MIEUX ÉQUIPÉES

Pour répartir les objectifs de production de logement sur le territoire, le niveau d'équipement de chaque commune a été pris en compte.

Les communes ont été classées selon 4 typologies :

- Les Pôles de Vie, polarités principales, disposant d'un bassin d'emploi et de commerces et services rayonnant à l'échelle de l'ensemble du territoire
- Les pôles touristiques : communes disposant de commerces, équipements et services marqués par une forte fréquentation touristique
- Les pôles d'accompagnement : communes, situées dans les aires d'influence de communes plus importantes, parfois extérieures aux territoires, disposant de commerces et services de proximité, répondant essentiellement aux besoins de la commune
- Les pôles villageois : communes peu peuplées, disposant de peu ou pas de commerces et services de proximité

L'un des objectifs clés du PLUI H est **de recentrer la production de logement sur les polarités les mieux équipées**, afin de limiter les déplacements et d'assurer la vie dans les centralités principales. Les opérations d'habitat ont donc été fléchées en priorité dans les bourgs et villages principaux.

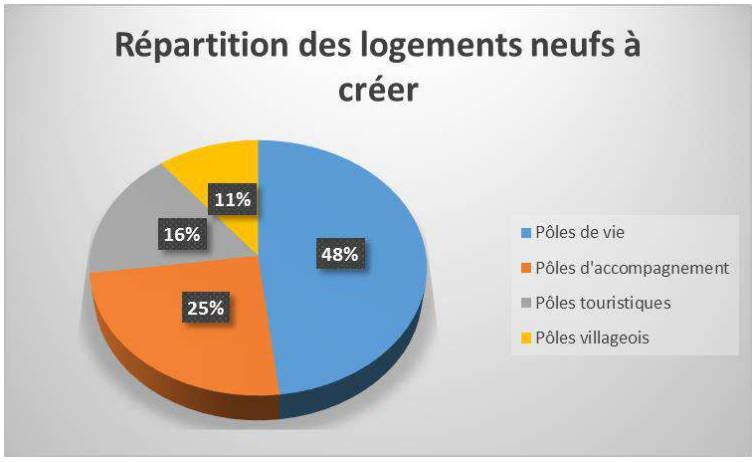

Pôles de Vie	Les Echelles, Entre Deux Guiers, Saint Laurent du Pont
Pôles touristiques	Saint Pierre de Chartreuse, Saint Pierre d'Entremont Isère, Saint Pierre d'Entremont Savoie
Pôles d'accompagnement	Saint Thibaud de Couz, Saint Joseph de Rivière, Saint Christophe sur Guiers, Miribel les Echelles, Entremont le Vieux
Pôles villageois	Saint Jean de Couz, Saint Christophe la Grotte, Saint Franc, Saint Pierre de Genebroz, Corbel, La Bauche

REPARTITION DES OPERATIONS DE LOGEMENTS NEUFS PAR COMMUNE

A l'échelle du POA 2020-2025 :

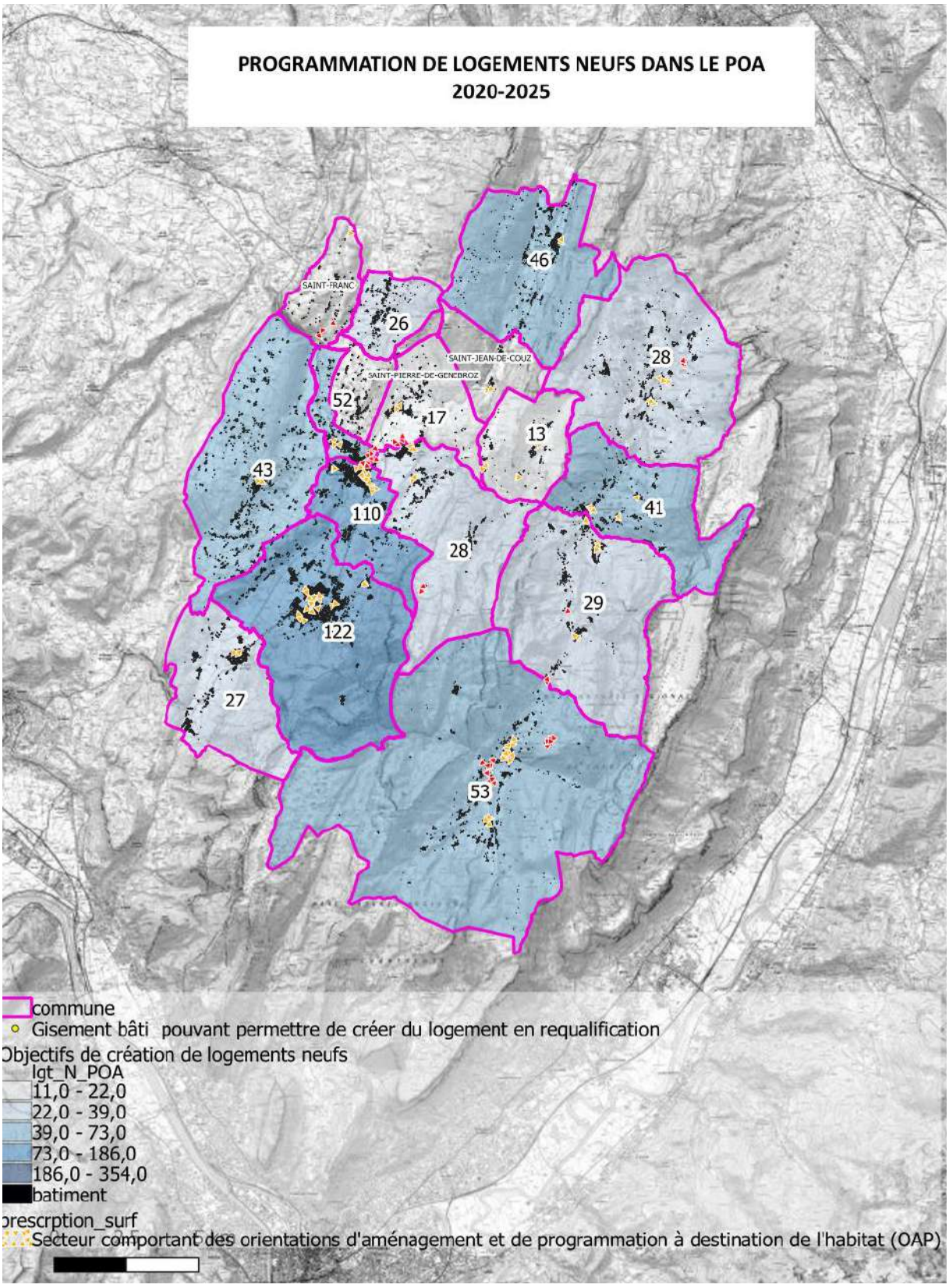

A l'échelle du PLUi H- 2020-2032 – Données indicatives

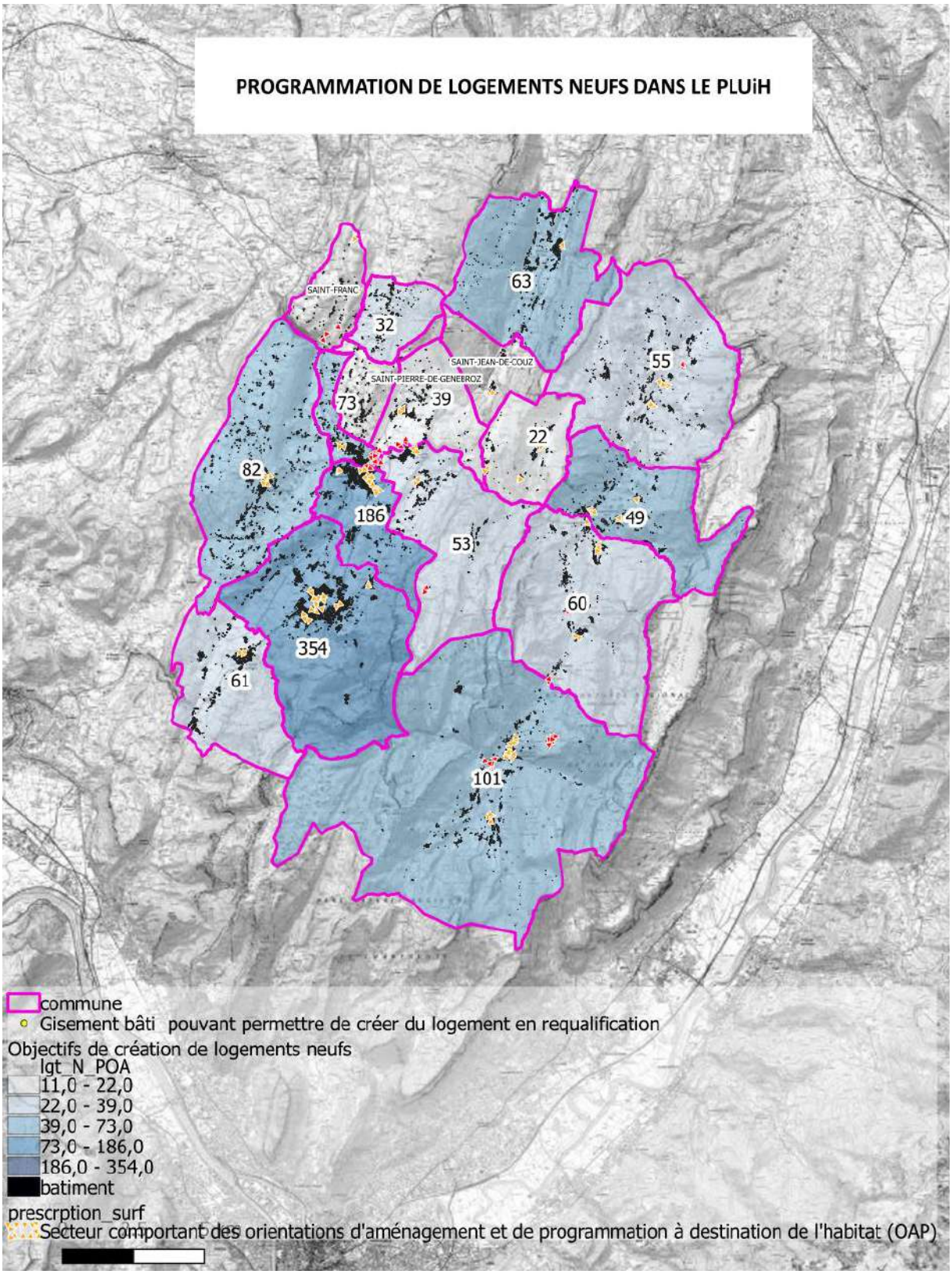

1.9 FOCUS SUR LA SOUS- ACTION 3 : PROMOUVOIR DES FORMES URBAINES ET DES DENSITES ADAPTÉES AUX DIFFÉRENTES COMMUNES

FORMES URBAINES : ELEMENTS DE VOCABULAIRE

Le PLUi H, au travers de son règlement et de ses Orientations d'Aménagement et de Programmation entend promouvoir des formes urbaines plus compactes, et diversifiées.

Il est possible de déterminer 3 grandes typologies de formes urbaines

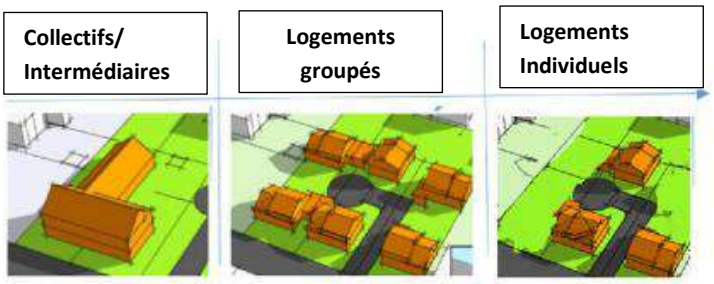

Les logements collectifs ou Intermédiaires, sont les formes urbaines les plus compactes.

Aiguenoire- Source : Inventaire Patrimonial Chartreuse, PNR

Opération Bouygues- St Laurent du Pont- Source : CC Cœur de Chartreuse

Il s'agit d'un bâtiment comportant plusieurs logements. Les logements sont dits de type « collectifs » lorsqu'ils disposent d'espaces communs à l'intérieur du bâtiment (cage d'escalier, ascenseur, hall d'entrée). Ils sont dits de type « intermédiaire » lorsqu'il n'existe pas d'espace commun dans le bâtiment et que chaque logement est accessible directement depuis l'extérieur. Sur le Cœur de Chartreuse, il existe ce type de bâtiments dans les villages et cœurs de Bourgs, avec des hauteurs différentes suivant les sites.

Les logements groupés sont des logements individuels regroupés par un élément du bâti :

- Il peut y avoir des logements groupés par un mur mitoyen, à 2 ou plus. Les espaces extérieurs restent individualisés.

Image de référence OAP Entre Deux Guiers - Source : Sylvie Vallet

Maisons mitoyenne le Grand Village, St Christophe sur Guiers- Source : Inventaire Patrimonial du PNR

Maisons mitoyenne Château Vieux- Miribel les Echelles- Source : Inventaire Patrimonial du PNR

- Le logement peut également être groupé dans la pente, avec des éléments mitoyens extérieurs du type terrasse ou parkings étagés

Source : DDT 73

- Il peut aussi être groupé par le garage ; cette forme n'étant pas très présente sur le territoire elle n'est pas plébiscitée dans les OAP

Source : Certu

Le Logement individuel est un logement isolé sur une parcelle, sans espace commun ou mitoyen avec les logements voisins.

Opérations mixtes : certaines Orientations d'aménagement et de Programmation programment une mixité de forme urbaines : habitat groupé, individuel, collectif ou intermédiaire.

Objectifs recherchés concernant les formes urbaines : mieux répondre aux besoins des petits ménages ou personnes seules

Afin de mieux répondre aux besoins des populations chartrousines, Le PLUI-H cœur de Chartreuse s'est donné pour objectif de limiter la part de maisons individuelles dans la production de logements neufs à 50 % pour la période 2020-2032 et de prévoir des formes urbaines diversifiées. En effet, à ce jour 77 % du parc de logement de la Communauté de commune est du logement individuel, et 76 % des résidences principales comptent 5 pièces et plus.

Ce type de logement, s'il est adapté aux familles, l'est moins pour les personnes seules ou les couples, d'autant plus quand les contraintes financières, l'âge ou le handicap ne permettent pas l'entretien de ce type de bâtisse. Or le diagnostic de territoire a montré que, la population du Cœur de Chartreuse présente un indice de vieillissement important, avec en moyenne 94 personnes de 60 ans ou plus pour 100 habitants, que la taille des ménages avait tendance à diminuer et que seulement 10 % des locataires du Cœur de Chartreuse pouvaient accéder à l'achat immobilier compte tenu de leurs revenus. Une diversification du parc de logement, **tant par les formes urbaines que par la taille** permettrait de répondre à ces différents besoins.

Objectifs Chiffrés à l'échelle du POA

La part de logements autres qu'individuels dans la production globale envisagée est de 56 % sur la période 2020-2032 et 46 % sur la période du POA 2020-2025.

PROGRAMMATION ENVISAGEE A L'ECHELLE DU POA 2020-2025

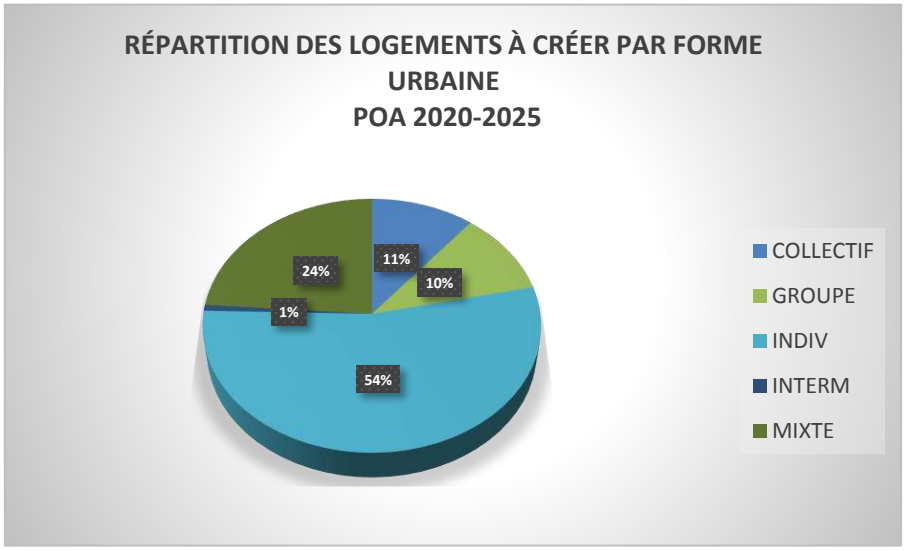

Formes urbaines	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
CORBEL			13			13
ENTRE DEUX GUIERS	32	28	20		30	110
ENTREMONT			19		9	28
LA BAUCHE		8	18			26
LES ECHELLES			7	5	40	52
MIRIBEL			43			43
ST CHRISTOPHE GUIERS			12		5	17
ST CHRISTOPHE LA GROTTE			20		8	28
ST FRANC			3			3
ST JEAN DE COUZ			4			4
ST JOSEPH		6	21			27
ST LAURENT DU PONT	25	21	66		10	122
ST PIERRE DE CHARTREUSE		5	48			53
ST PIERRE DE GENEBROZ			5			5
ST PIERRE ENTREMONT 38		5	24			29
ST PIERRE ENTREMONT 73	17		12		12	41
ST THIBAUD			31		15	46
Total général	74	73	366	5	129	647

PROGRAMMATION ENVISAGEE A L'ECHELLE DU PLUI H CŒUR DE CHARTREUSE 2020-2032- Données indicatives

Formes urbaines	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
CORBEL		2	18	2		22
ENTRE DEUX GUIERS	42	44	50		50	186
ENTREMONT	3	5	38		9	55
LA BAUCHE		8	24			32
LES ECHELLES	20		8	5	40	73
MIRIBEL			47		35	82
ST CHRISTOPHE GUIERS		7	21		25	53
ST CHRISTOPHE LA GROTTE			31		8	39
ST FRANC	6		7			13
ST JEAN DE COUZ			11			11
ST JOSEPH		6	21		34	61
St LAURENT DU PONT	80	48	110	38	78	354
ST PIERRE DE CHARTREUSE	8	5	63		25	101
ST PIERRE DE GENEBROZ			5		14	19
ST PIERRE ENTREMONT 38		5	29		26	60
ST PIERRE ENTREMONT 73	17		20		12	49
ST THIBAUD			48		15	63
Total général	**176**	**130**	**551**	**45**	**371**	**1273**

PROMOUVOIR DES DENSITES ADAPTEES AUX DIFFÉRENTES COMMUNES ET AUX DIFFERENTS MARCHES

Étant donné le caractère rural du territoire, aucune densité minimum dans les gisements fonciers hors OAP n'est imposée même si les gabarits (hauteur minimum, implantation) invitent à plus de densité. Les opérations plus denses nécessiteront une intervention des collectivités locales. Elles ont donc été fléchées sur les secteurs d'OAP.

PROGRAMMATION ENVISAGEE A L'ECHELLE DU POA 2020-2025

COMMUNE	Nombre de logements	Surface en ha	Densité
CORBEL	13	1,3	10,0
ENTRE DEUX GUIERS	110	4,3	25,4
ENTREMONT	28	2,2	12,7
LA BAUCHE	26	1,9	13,5
LES ECHELLES	52	3,0	17,5
MIRIBEL	43	3,2	13,4
ST CHRISTOPHE GUIERS	17	1,3	13,3
ST CHRISTOPHE LA GROTTE	28	2,3	12,4
ST FRANC	3	0,4	8,4
ST JEAN DE COUZ	4	0,2	25,2
ST JOSEPH	27	2,2	12,3
St LAURENT DU PONT	122	6,8	17,8
ST PIERRE DE CHARTREUSE	53	4,5	11,8
ST PIERRE DE GENEBROZ	5	0,5	9,6
ST PIERRE ENTREMONT 38	29	2,5	11,4
ST PIERRE ENTREMONT 73	41	2,2	18,3
ST THIBAUD	46	3,1	14,7
Total général	**647**	42,0	15,4

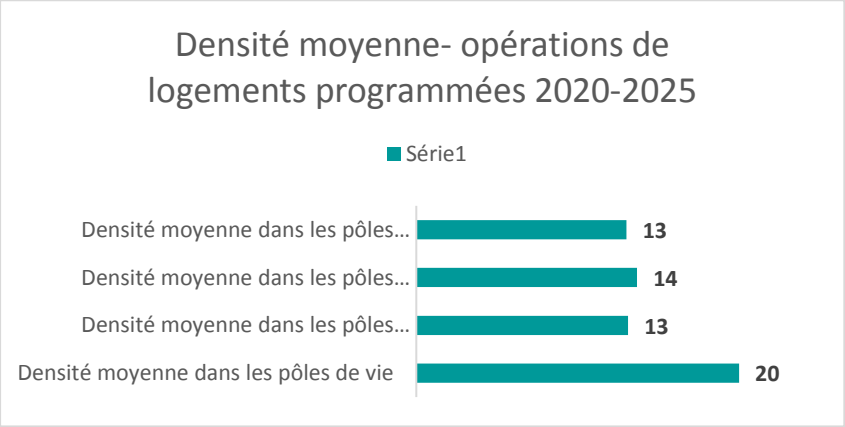

PROGRAMMATION ENVISAGEE A L'ECHELLE DU PLUI H 2020-2032- Données à titre indicatif

	Nombre de logements	Surface en ha	Densité
CORBEL	22	2,0	11,1
ENTRE DEUX GUIERS	186	8,5	22,0
ENTREMONT	55	4,2	13,2
LA BAUCHE	32	2,4	13,4
LES ECHELLES	73	3,4	21,7
MIRIBEL	82	5,7	14,3
ST CHRISTOPHE GUIERS	53	3,6	14,6
ST CHRISTOPHE LA GROTTE	39	3,1	12,4
ST FRANC	13	1,1	12,3
ST JEAN DE COUZ	11	0,7	15,3
ST JOSEPH	61	3,8	15,9
St LAURENT DU PONT	354	18,0	19,6
ST PIERRE DE CHARTREUSE	101	6,7	15,1
ST PIERRE DE GENEBROZ	19	1,5	13,0
ST PIERRE ENTREMONT 38	60	4,5	13,4
ST PIERRE ENTREMONT 73	49	3,2	15,1
ST THIBAUD	63	4,4	14,4
Total général	1273	76,7	16,6

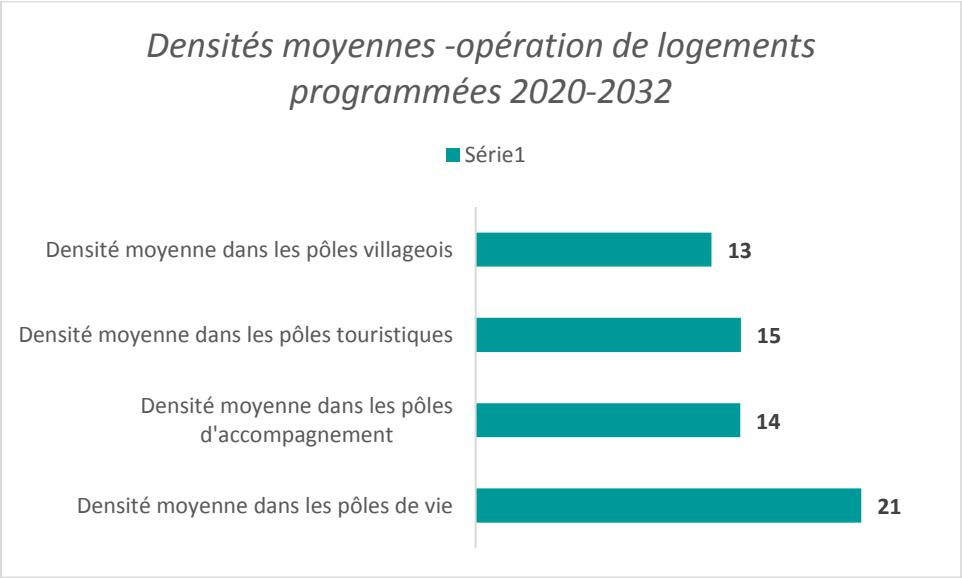

FOCUS SUR LA SOUS ACTION 4 : ENCOURAGER LA PRODUCTION D'UNE OFFRE LOCATIVE DANS LES OPÉRATIONS DE LOGEMENT

Afin de faciliter le parcours résidentiel aux différentes étapes de la vie, l'une des orientations du PLUIH vise à diversifier l'offre de logement (neuf et ancien) en faveur d'une offre locative, qui permette de maintenir la part de logements locatifs à hauteur de **25 % du parc de logements** sur la durée du PLUi H.

- **A l'échelle du POA 2020-2025, l'objectif serait de créer 163 logements locatifs ; A ce stade, 167 logements locatifs sont programmés ; avec 50 dans les opérations neuves et 117 dans le bâti existant**

PROGRAMMATION A L'ECHELLE DU POA 2020-2025

POA 2020-2025	Communes	NB de logements neufs programmés	Nombre de logements locatifs à créer	Nombre de logements locatifs neufs programmés	Logements locatifs à créer dans l'existant
Pôles de vie	ENTRE DEUX GUIERS	110	28	32	0
	LES ECHELLES	52	13	0	13
	St LAURENT DU PONT	122	31	4	27
Pôles d'accompagnement	ENTREMONT	28	7	0	7
	ST CHRISTOPHE GUIERS	17	4	0	4
	MIRIBEL	43	11	0	11
	ST JOSEPH	27	7	0	7
	ST THIBAUD	46	12	6	6
Pôles touristiques	ST PIERRE DE CHARTREUSE	53	13	0	13
	ST PIERRE ENTREMONT 38	29	7	0	7
	ST PIERRE ENTREMONT 73	41	10	8	2
Pôles villageois	CORBEL	13	3	0	3
	LA BAUCHE	26	7	0	7
	ST CHRISTOPHE LA GROTTE	28	7	0	7
	ST FRANC	3	1	0	1
	ST JEAN DE COUZ	4	1	0	1
	ST PIERRE DE GENEBROZ	5	1	0	1
	Total général	647	163	50	117

PROGRAMMATION A L'ECHELLE DU PLUI H 2020-2032- Données indicatives

PLUI 2020-2032	*Communes*	*NB de logements neufs programmés*	*Nombre de logements locatifs à créer*	*Nombre de logements locatifs neufs programmés*	*Logements locatifs à créer dans l'existant*
Pôles de vie	*ENTRE DEUX GUIERS*	*186*	*47*	*42*	*5*
	LES ECHELLES	*73*	*18*	*20*	*0*
	ST LAURENT DU PONT	*354*	*89*	*38*	*51*
Pôles d'accompagnement	*ENTREMONT*	*55*	*14*	*3*	*11*
	ST CHRISTOPHE GUIERS	*53*	*13*	*8*	*5*
	MIRIBEL	*82*	*21*	*10*	*11*
	ST JOSEPH	*61*	*15*	*9*	*6*
	ST THIBAUD	*63*	*16*	*6*	*10*
Pôles touristiques	*ST PIERRE DE CHARTREUSE*	*101*	*25*	*9*	*16*
	ST PIERRE ENTREMONT 38	*60*	*15*	*0*	*15*
	ST PIERRE ENTREMONT 73	*49*	*12*	*8*	*4*
Pôles villageois	*CORBEL*	*22*	*6*	*0*	*6*
	LA BAUCHE	*32*	*8*	*0*	*8*
	ST CHRISTOPHE LA GROTTE	*39*	*10*	*0*	*10*
	ST FRANC	*13*	*3*	*6*	*0*
	ST JEAN DE COUZ	*11*	*3*	*0*	*3*
	ST PIERRE DE GENEBROZ	*19*	*5*	*8*	*0*
	Total général	*1273*	*318*	*167*	*151*

Action 11 : Mettre en place une stratégie foncière afin de faciliter la production de logement

1.1 CONTEXTE

Le besoin foncier pour répondre aux besoins en habitat du territoire 2020-2032 est de 77 ha (20 % d'économie de foncier au regard de la période précédente)

- 52 % des tènements identifiés sont en densification, à l'intérieur des enveloppes urbaines, parfois en division parcellaire
- 4,2 ha sont déjà bâtis (friches à démolir et reconstruire : Botta et Rossignol à Saint-Laurent-du-Pont et Rey et Tournette à Entre-Deux-Guiers)

- Seulement 7 % du foncier ciblé pour les opérations d'habitat est maitrisé par les collectivités locales
- **Compte tenu des typologies de produits souhaitées, plus denses et plus diverse, une maitrise foncière d'une partie de ces opérations sera nécessaire**
- >> Le présent PLUIH identifie les opérations porteuses d'une programmation habitat prioritaire pour la mise en place d'une stratégie foncière en partenariat avec l'Établissement Public Foncier Local de la Savoie (EPFL 73).

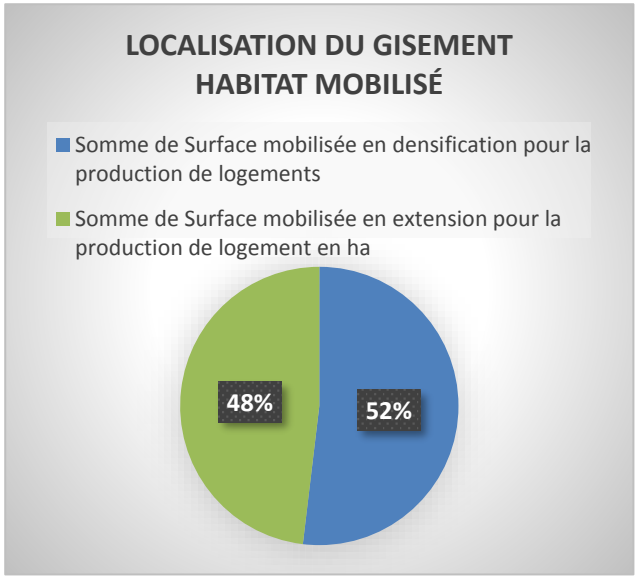

ANALYSE DE LA DURETE FONCIERE DU GISEMENT HABITAT DANS LES OAP - Données EPFL73

L'EPFL 73 a analysé l'ensemble du foncier situé dans les secteurs d'OAP.

La dureté foncière de chaque tènement a été estimée, selon des notes allant de 0 à 9 : Plus le chiffre est élevé plus la dureté foncière est importante.

Commune	Dureté foncière moyenne
ENTRE DEUX GUIERS	7
ENTREMONT VIEUX	7
LES ECHELLES	6
MIRIBEL LES ECHELLES	6
ST CHRISTOPHE LA GROTTE	5
ST CHRISTOPHE SUR GUIERS	7
ST JOSEPH DE RIVIERE	8
ST LAURENT DU PONT	7
ST PIERRE CHARTREUSE	7
ST PIERRE ENTREMONT ISERE	8
ST PIERRE ENTREMONT SAVOIE	5
Total général	7

1.2 OBJECTIF

- **Constituer des réserves foncières publiques** afin de permettre la sortie de certaines opérations (logements locatifs, ou logements locatifs sociaux sur des communes en zone 3 par exemple)
- **Anticiper les besoins** fonciers de demain>> Cf fiche action observatoire foncier (action 16)
- **Prioriser** les secteurs d'interventions et **phaser** les projets afin d'éviter d'éventuelles concurrences entre les différents projets immobiliers- cf. Volet territorial

1.3 CE QUI EXISTE DEJA

- Le territoire Cœur de Chartreuse est adhérent à l'EPFL 73
- Le PLUi H Cœur de Chartreuse a permis d'acquérir une vision fine de l'ensemble des potentiels fonciers du territoire

⇨ ***Cf. Fiche outil existant***

1.4 CONTENU DE L'ACTION

N°	CONTENU DE L'ACTION	MOYENS MOBILISABLES
1	**Poursuivre l'adhésion à l'EPF 73**	***Proposition de mettre en place une convention-cadre de partenariat Communes/EPCI/EPFL avec :*** ***Identification des sites prioritaires pour intervention EPFL sur 6 ans*** ***Mise en place de veille foncière sur les tènements stratégiques (délégation du droit de préemption à EPFL 73 ?)***
2	**Suivre et actualiser** le repérage des tènements fonciers stratégiques (en termes d'échéance, de dureté foncière, …) et s'appuyer sur ce repérage pour **prioriser** l'intervention publique	
3	**Formaliser une convention-cadre de partenariat Commune/EPCI/EPFL 73, sur les opérations identifiées comme prioritaires pour la maitrise foncière**	

€	**420 000** € sur 6 ans
^	Convention de partenariat avec EPFL

1.5 CALENDRIER

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1	x	x	x	x	x	x
2	x	x	x	x	x	x
3	x	x	x	x	x	x
4	x	x	x	x	x	x
5	x	x	x	x	x	x

1.6 PARTENARIAT

Communes, intercommunalités, bailleurs, promoteurs

1.7 SUIVI ET ÉVALUATION

Nombre de projets accompagnés

Nombre d'études réalisées

1.8 ACTIONS LIEES

Action 15 : Mettre en place une stratégie foncière afin de faciliter la production de logement

Action 8 : Mener une réflexion d'ensemble sur les secteurs dégradés aujourd'hui identifiés comme stratégiques pour le territoire

AXE 3- FICHE ACTION 11

1.9 PRE IDENTIFICATION DES BESOINS DE PORTAGE FONCIER – SITES PRIORITAIRES

DANS LE CADRE DU POA 2020-2025 (sites potentiels identifies en rouge)-

	Etat de maitrise du foncier par les collectivité locales	Nombre de logements programmés 2020-2025
CORBEL		**13**
ENTRE DEUX GUIERS		**110**
Opération Isère habitat- Hors OAP	Foncier maitrisé	10
OAP Centre bourg	Foncier en cours d'acquisition ?	20
OAP LA TOURNETTE	opération privée	28
OAP LE SUIFFET	Foncier maitrisé	22
OAP Les Reys D2	opération privée?	12
ENTREMONT LE VIEUX		**28**
OAP V2 Epernay	Opération privée?	5
OAP3 Plan Martin Ouest	Foncier maitrisé	9
LA BAUCHE		**26**
Finalisation du PA vers le Château	Foncier maitrisé	8
LES ECHELLES		**52**
OAP E2 Le Maillet	Foncier partiellement maitrisé	40
VERS LA GARE- Hors OAP	Opération privée	5
MIRIBEL		**43**
OAP M1	Opération privée	10
ST CHRISTOPHE GUIERS		**17**
OAP BERLAND	Foncier maitrisé	5
OAP Chef lieu	Opération privée	7
ST CHRISTOPHE LA GROTTE		**28**
OAP le Batié	Opération privée	8
ST FRANC		**3**
OAP Le Gazon	Opération privée	1
OAP Les Thevenons	Opération privée	2
ST JEAN DE COUZ		**4**
OAP J2 Replat	Foncier maitrisé	3
ST JOSEPH		**27**
OAP EN RIVIERE	Opération privée	6
St LAURENT DU PONT		**122**
OAP L13- College	Aquisitions en cours	4
OAP L5- Victor Hugo	Opération privée	6
OAP L6- Avenue de la Gare	Opération privée	25
OAP L7- Route de Villette	Opération privée	10
OAP L9b Charles Berty	Opération privée	10
OAP Les Bourdoires	Opération privée	11
ST PIERRE DE CHARTREUSE		**53**
OAP PC4 Saint Hugues	Opération privée?	5
ST PIERRE DE GENEBROZ		**5**
ST PIERRE ENTREMONT 38		**29**
OAP Le Chenevey	Opération privée	10

ST PIERRE ENTREMONT 73		**AXE 3- FICHE ACTION 11** **41**
OAP Au Cozon	Opération privée ?	17
OAP les Bandets	Opération privée ?	13
ST THIBAUD		**46**
OAP Chef lieu	Opération privée?	15
Total général		**647**

AXE 3- FICHE ACTION 11

DANS LE CADRE DU POA 2025-2032 (SITES POTENTIELS IDENTIFIES EN ROUGE)- DONNEES A TITRE INDICATIF

Prop_Phas	*Etat de maitrise du foncier par les collectivité locales*	*(Plusieurs éléments)*
CORBEL	*Foncier maitrisé*	*9*
ENTRE DEUX GUIERS		*76*
OAP D3 Montcelet	*Opération privée*	*20*
OAP D6 Les Delpinelles	*Opération privée*	*26*
ENTREMONT		*24*
OAP V2 Epernay	*Opération privée?*	***5***
OAP3 Plan Martin Est	*Opération privée*	*6*
LA BAUCHE	*Opération privée*	*6*
LES ECHELLES		*21*
VERS LES ECOLES	*Opération privée*	*20*
MIRIBEL		*39*
OAP M1 CHEF LIEU	*Foncier partiellement maitrisé*	*35*
ST CHRISTOPHE GUIERS	*Opération privée*	*36*
OAP Chef lieu	*Foncier non maitrisé*	*20*
ST CHRISTOPHE LA GROTTE	*Opération privée ?*	*11*
ST FRANC		*10*
OAP Les Thevenons	***Foncier non maitrisé***	***6***
ST JEAN DE COUZ		*7*
Cote Barrier	*Foncier non maitrisé*	*7*
ST JOSEPH		*34*
OAP EN RIVIERE	*Foncier non maitrisé*	*34*
St LAURENT DU PONT		*232*
OAP L10 Cite Margaron	*Opération privée*	*15*
OAP L11 Petit Plan	*OPération privée*	***30***
OAP L13- College	***Acquisitions foncières à prévoir?***	*24*
OAP L4- Chemin de Bagatelle	*Opération privée*	*18*
OAP L5- Victor Hugo	*Opération privée*	*19*
OAP L9 Mollier Sabet	***Acquisitions foncières à prévoir?***	*27*
OAP L9- Mollier Sabet	***Acquisitions foncières à prévoir?***	***4***
OAP Rossignol	*Opération privée*	*55*
ST PIERRE DE CHARTREUSE		*48*
OAP PC4 Saint Hugues	*Opération privée?*	*26*
ST PIERRE DE GENEBROZ		*14*
Chef lieu	*Opération privée ?*	*14*
ST PIERRE ENTREMONT 38		*31*
OAP Centre bourg	*Opération privée?*	*13*
OAP ST PHILIBERT	*Terrains partiellement maitrisés*	*13*
ST PIERRE ENTREMONT 73		*8*
OAP PRe du comte	*Opération privée*	*7*
ST THIBAUD		*17*

AXE 3- FICHE ACTION 11

PROPOSITION DE PHASAGE DES OPERATIONS DE 2020 A 2032

Nombre de logements à construire	POA 2020-2025				
	2020-2022	2023-2025	2026-2028	2029-2032	Total général
CORBEL	7	6	8		22
ENTRE DEUX GUIERS	18	92	41	35	186
ENTREMONT	18	10	23	4	55
LA BAUCHE	15	11	4	2	32
LES ECHELLES	2	50	21		73
MIRIBEL	10	33	38	1	82
ST CHRISTOPHE GUIERS	12	5	5	31	53
ST CHRISTOPHE LA GROTTE		28	11		39
ST FRANC	1	2	10		13
ST JEAN DE COUZ	3	1		7	11
ST JOSEPH	11	16	34		61
St LAURENT DU PONT	54	68	134	98	354
ST PIERRE DE CHARTREUSE	16	37	34	14	101
ST PIERRE DE GENEBROZ	3	2	14		19
ST PIERRE ENTREMONT 38	10	19	18	13	60
ST PIERRE ENTREMONT 73	19	22	5	3	49
ST THIBAUD	13	33	17		63
Total général	**212**	**435**	**382**	**205**	**1273**

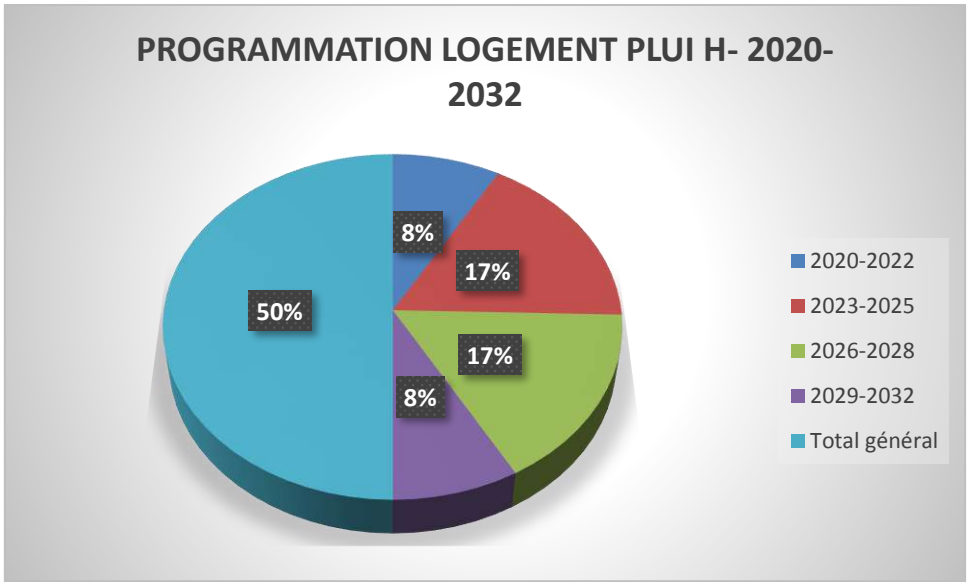

Compte tenu de la faiblesse des réserves foncières sur les secteurs prioritaires et les OAP, les 3 premières années du PLUI H seront consacrées à **la constitution de réserves foncières**.

AXE 3- FICHE ACTION 12

Action 12 : Accompagner les communes dans la réalisation de leur projet logement (définition du projet, négociation avec les promoteurs et bailleurs…)

1.1 CONTEXTE

Sur le territoire Cœur de Chartreuse, certaines communes, notamment les plus petites, ne disposent pas de services techniques sur lesquels s'appuyer pour **mener à bien des projets** logement. Dans le cadre de sa politique de l'habitat, l'intercommunalité souhaite mettre à disposition des communes une ingénierie permettant de faciliter la sortie des opérations.

1.2 OBJECTIF

- Définir des projets logement en adéquation avec les besoins du territoire
- Améliorer la concertation en amont des projets
- Faciliter la sortie d'opérations
- Faire émerger de nouveaux modes de faire

1.3 CONTENU DE L'ACTION

N°	CONTENU DE L'ACTION	MOYENS MOBILISABLES
1	**Appuyer les communes** dans la négociation avec les promoteurs et les bailleurs	***Temps Homme***
2	**Suivre les projets** logements réalisés par les communes	***Temps Homme***
3	**Inciter les communes à aller vers des projets vertueux en termes de forme urbaine et de densité (accompagnement de 6 projets environ de projets) - AMO démarches éco quartiers**	***Temps Homme*** ***+ intervention CAUE*** ***+enveloppe de 20 000 €***
4	**Organiser des temps d'échange** intercommunaux sur les modes de faire, les bonnes pratiques ou sur les nouveaux modes d'habiter	***Temps Homme***
5	**Accompagner** les communes qui souhaitent se lancer dans **une démarche de renouvellement urbain**	***Temps Homme***
6	**Accompagner** les communes qui souhaitent se lancer dans une **démarche d'aménagement durable**	

€	**20 000** €
^	Moyen – projets

AXE 4 PROPOSER UNE OFFRE LOCATIVE SOCIALE DE QUALITE

Action 13 : Accompagner la réhabilitation du parc locatif social

Action 14 : Se donner les moyens de poursuivre une production de 8-10 logements sociaux par an afin de répondre aux besoins du territoire

Action 15 : Organiser annuellement une rencontre entre bailleurs, communes et intercommunalité afin de suivre les besoins du territoire sur la thématique du logement social (besoin de réhabilitation, suivi de la demande, orientation des programmes neufs, …)

Action 13 : Accompagner la réhabilitation du parc locatif social

1.1 CONTEXTE

La communauté de communes Cœur de Chartreuse comptabilise près de 660 logements locatifs sociaux. Ces logements, principalement gérés par trois bailleurs (Pluralis, l'OPAC 38 et l'OPAC 73), ont en majorité **été construits entre 1970 et 1989**. À cette époque la réglementation thermique était peu exigeante et certains groupes sont aujourd'hui énergivores. Face à un couple « loyer + charge » élevé et à la précarité financière de certains ménages logés dans ce parc ancien, un risque de précarité a été identifié. Cette vulnérabilité énergétique est accrue par le caractère montagnard du territoire et un mode de déplacement souvent tourné vers le tout automobile.

Enfin, certains groupes locatifs sociaux concentrent un phénomène de **logements vacants** et/ou de **rotation importante** : ils ont souvent besoin d'être rénovés pour améliorer leur attractivité.

1.2 OBJECTIF

- **Améliorer la qualité de l'offre locative sociale**
- **Lutter contre la vacance du parc locatif social**
- **Soutenir la politique de réhabilitation thermique** du parc locatif social existant déjà menée par les bailleurs

1.3 CE QUI EXISTE DEJA

Les Plans stratégiques du patrimoine, élaborés par chaque bailleur

La possibilité de réaliser une opération de réhabilitation en Maitrise d'Ouvrage par des opérateurs comme un Toit pour Tous, Soliha, Habitat et Humanisme.

Des aides sont mises à disposition des communes pour soutenir la réhabilitation de leur parc social : aide du Département, PALULOS, PLAI, PLS.

⇨ ***Cf. fiche outil existant***

1.4 CONTENU DE L'ACTION

N°	CONTENU DE L'ACTION	MOYENS MOBILISABLES
1	**Aider financièrement la réhabilitation énergétique** des groupes les plus énergivores.	***96 000 €*** *32 logements (Charmant Som)* *3 000 € par logement*
2	**Veiller à la mise en place d'un accompagnement des locataires** suite à la réhabilitation énergétique des groupes locatifs sociaux (changement des pratiques), en lien avec les bailleurs.	***Temps Homme***
3	Travailler à **l'insertion au sein du tissu urbain des groupes locatifs sociaux existants** (cheminement, trottoir, passage piéton, mobilité douce, …),	***Temps Homme*** ***CAUE***

	notamment sur deux groupes situés sur les communes de Saint-Laurent-du-Pont et à Entre-deux-Guiers.	AXE 4- FICHE ACTION 13

€	**96 000** € sur 6 ans
^	Moyen – Accompagnement

1.5 CALENDRIER

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1	X	X	X	X	X	X
2	X	X	X	X	X	X
3	X	X	X	X	X	X

1.6 PARTENARIAT

Communes, intercommunalités, ANAH, Département, Région, Action logement, bailleurs sociaux.

1.7 SUIVI ET ÉVALUATION

Suivi annuel du nombre de logements réhabilités et de la nature des travaux engagés.

Mise en place de groupe de travail pour définir les projets de réhabilitation (le nombre et la fréquentation).

1.8 ACTIONS LIEES

Action 12 : Organiser annuellement une rencontre entre bailleurs, communes et intercommunalité afin de suivre les besoins du territoire sur la thématique du logement social (besoin de réhabilitation, suivi de la demande, orientation des programmes neufs, …)

AXE 4- FICHE ACTION 14

Action 14 : Se donner les moyens de poursuivre une production de 8 logements sociaux par an afin de répondre aux besoins du territoire

1.1 CONTEXTE

En décembre 2015, le **territoire comptabilise 112 demandes de logement social**. La majorité des demandeurs sont des personnes isolées ou des familles monoparentales, à la recherche de T2/T3 situés proches des équipements.

Malgré une **tension plus importante sur les petites typologies (2,75 demandes pour une attribution)**, les bailleurs n'incitent pas les élus à flécher une typologie de logement ou un public en particulier pour les programmes locatifs sociaux à venir : lors de la réalisation d'un programme de logements locatifs, les besoins du territoire sont toujours évalués.

Lors de l'atelier « parc public » réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUI H Cœur de Chartreuse, les bailleurs ont également précisé qu'ils avaient des difficultés à sortir des opérations en zone 3 (territoire non tendu) : les collectivités doivent souvent apporter **gratuitement le foncier** et envisager des **opérations de 10 logements minimum**.

Le territoire a construit en moyenne **9 logements par an** ces dernières années (source : données bailleurs 2002-2014). Les élus souhaitent poursuivre ce rythme de construction.

Les communs pôles de vie étant déjà très pourvues en logements sociaux et le territoire n'étant pas un territoire tendu en matière d'offre de logement sociaux, le PADD du présent PLUI H ne se donne pas d'objectifs précis et chiffrés en matière de productions de logements sociaux. Il s'agira de continuer à produire une offre de logements sociaux :

- en locatif sur des typologies plus petites que celles existantes, afin de répondre aux besoins liés à l'évolution démographique (décohabitation, vieillissement…)
- ou en accession sociale à la propriété, afin de compléter l'offre existante.

Afin de garantir cette objectif, une part des logements sociaux à produire sont fléchés dans les OAP. Compte tenu des retours formulés par les bailleurs et les communes, sur les difficultés à trouver un équilibre des opérations, le choix a consisté à rester souple sur la typologie de logements sociaux à produire. Il s'agit de pouvoir s'adapter au mieux au contexte.

1.2 OBJECTIF

- **Répondre aux besoins** des personnes les plus fragiles (personnes aux revenus modestes ou très modestes, personnes âgées, jeunes,…)
- **Maintenir le rythme de production** de logements locatifs sociaux observé ces dernières années malgré un contexte de sortie d'opération de plus en plus difficile
- **Compléter et diversifier l'offre de logements** présente sur le territoire afin de répondre aux besoins des différentes populations
- Privilégier le développement d'une offre locative sociale **à proximité des transports, services, équipements**
- **Réhabiliter des bâtis existant pour créer une offre en locatif social**

1.3 CE QUI EXISTE DEJA

La possibilité de mobiliser des opérateurs de réhabilitation en maîtrise d'ouvrage (Habitat et Humanisme, Un Toit pour Tous, Soliha,…) pour la réalisation de petites opérations locatives sociales

⇨ *cf. fiche outil existant*

1.4 CONTENU DE L'ACTION

N°	CONTENU DE L'ACTION	MOYENS MOBILISABLES
1	**S'appuyer sur les outils règlementaires** qu'offrent les documents d'urbanisme pour imposer la production d'une offre en logement social (cf. volet règlementaire PLUI H – **OAP page suivante**).	***Temps Homme*** ***Volet urbanisme***
2	**Mettre en place une stratégie foncière** sur l'ensemble du territoire afin de pouvoir proposer des tènements aux bailleurs sociaux. Cf fiche action 11	***cf. action 15***
3	**Soutenir la production d'une offre locative sociale dans le parc privé**, en travaillant en lien avec des opérateurs de réhabilitation en maîtrise d'ouvrage sur des petites opérations de moins de dix logements Habitat et Humanisme, Un Toit pour Tous, Soliha,…).	***Temps Homme*** *Négociation des projets* *Travail partenarial* *Lien avec la stratégie foncière*
4	**Faire connaître les aides existantes pour réhabiliter** les logements communaux, afin de créer du logement locatif social.	***Temps homme*** *Aide aux communes* *Communication*
5	**Dédier une enveloppe financière aux acquisitions foncières nécessaires à la construction de nouvelles opérations**	***2 000 € par logement*** *120 000 € sur 6 ans*
6	**Dédier une enveloppe financière pour faciliter la sortie d'opérations de logements sociaux dans le bâti existant**	***60 000 €***
7	**Organiser des ateliers pédagogiques** sur les thématiques suivantes : bail à réhabilitation et maîtrise de l'offre en logement social, vigilance vis-à-vis des charges annexes, …	***Temps homme***
8	Apporter aux bailleurs sociaux une **garantie d'emprunt**	***Partenariat/Choix politique***
9	**Soutenir la production de logements en accession sociale** dans les opérations mixtes, en particulier sur les communes de Saint Joseph, Saint-Laurent-du-Pont et Les Echelles (secteurs d'OAP, négociation lors des projets, …)	***Temps Homme*** *négociation*

€	**180 000** € sur 6 ans
^	Moyen – Animation AXE 4- FICHE ACTION 14

1.5 CALENDRIER

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1		X	X	X	X	X
2	X	X	X	X	X	X
3	X	X	X	X	X	X
4	X	X	X	X	X	X
5	X	X	X	X	X	X
6	X	X	X	X	X	X
7	X	X	X	X	X	X
8	X	X	X	X	X	X

1.6 PARTENARIAT

Communes, intercommunalités, bailleurs sociaux, Action logement, ANAH, Conseil départemental.

1.7 SUIVI ET ÉVALUATION

- Nombre et caractéristiques des logements produits chaque année (type, localisation, loyer, …)
- Bilan des aides versées

1.8 ACTIONS LIEES

Action 11 et 12

1.9 PROGRAMMATION ENVISAGEE POUR LES LOGEMENTS SOCIAUX

L'offre programmée en matière de logements sociaux correspond à environ 10 % de la production de logements neufs. Il s'agit de ne pas surproduire afin de ne pas creuser la vacance existante dans le parc ancien. La typologie de logements programmées n'est volontairement pas spécifiée. En effet au regard du caractère peu tendu du territoire, le souhait est de permettre l'échange avec les opérateurs autour du type de produit à mettre en œuvre, à savoir Locatif Social de type PLUS ou PLAI ou accession sociale à la propriété. **La programmation envisagée pour le présent POA 2020-2025 est de 50 logements sociaux en locatif et / ou accession.**

PROGRAMMATION 2020-2025

PLUI H 2020-2032	Logements publics existants – données INSEE 2012	Programmation logements neufs	Dont nombre de logements sociaux programmés dans les OAP : Accession et/ ou locatif
CORBEL	0	13	0
ENTRE DEUX GUIERS	60	110	31
ENTREMONT	19	28	0
LA BAUCHE	12	26	0
LES ECHELLES	137	52	0
MIRIBEL	35	43	0
ST CHRISTOPHE GUIERS	0	17	0
ST CHRISTOPHE LA GROTTE	12	28	0
ST FRANC	0	3	0
ST JEAN DE COUZ	6	4	0
ST JOSEPH	11	27	0
ST LAURENT DU PONT	305	122	5
ST PIERRE DE CHARTREUSE	34	53	0
ST PIERRE DE GENEBROZ	9	5	0
ST PIERRE ENTREMONT 38	4	29	0
ST PIERRE ENTREMONT 73	0	41	8
ST THIBAUD	14	46	6
Total général	658	647	**50**

PROGRAMMATION 2020-2032- Données à titre indicatif

PLUI H 2020-2032	*Logements publics existants – données INSEE 2012*	*Programmation logements neufs*	*Dont nombre de logements sociaux programmés dans les OAP : Accession et/ ou locatif*
CORBEL	*0*	*22*	*0*
ENTRE DEUX GUIERS	*60*	*186*	*31*
ENTREMONT	*19*	*55*	*0*
LA BAUCHE	*12*	*32*	*0*
LES ECHELLES	*137*	*73*	*0*
MIRIBEL	*35*	*82*	*7*
ST CHRISTOPHE GUIERS	*0*	*53*	*8*
ST CHRISTOPHE LA GROTTE	*12*	*39*	*0*
ST FRANC	*0*	*13*	*6*
ST JEAN DE COUZ	*6*	*11*	*0*
ST JOSEPH	*11*	*61*	*9*
ST LAURENT DU PONT	*305*	*354*	*34*
ST PIERRE DE CHARTREUSE	*34*	*101*	*9*
ST PIERRE DE GENEBROZ	*9*	*19*	*4*
ST PIERRE ENTREMONT 38	*4*	*60*	*4*
ST PIERRE ENTREMONT 73	*0*	*49*	*8*
ST THIBAUD	*14*	*63*	*6*
Total général	*658*	*1273*	*126*

AXE 4- FICHE ACTION 14

LOCALISATION ET TYPOLOGIES DES LOGEMENTS SOCIAUX

Étiquettes de lignes		Nombre de logements programmés	Nombre de logements sociaux programmés	Typologie	Phasage
ENTRE DEUX GUIERS		**186**	**31**		
	Opération Isère Habitat	10	4	**Accession sociale à la propriété**	**2020-2022**
	OAP Centre bourg	20	10	**Locatif social- Projet Intergénérationnel**	**2023-2025**
	OAP LE SUIFFET	22	10	**Locatif ou accession sociale**	**2020-2022**
	OAP Les Reys D2	12	7	**Locatif social**	**2023-2025**
ENTREMONT		**55**	**0**		
LA BAUCHE		**32**	**0**		
LES ECHELLES		**73**	**0**		
MIRIBEL		**82**	**7**		
	OAP M1 CHEF LIEU	35	7	**Locatif ou accession sociale**	**2026-2028**
ST CHRISTOPHE GUIERS		**53**	**8**		
	OAP Chef lieu	27	8	**Locatif social**	**2029-2032**
ST CHRISTOPHE LA GROTTE		**39**	**0**		
ST FRANC		**13**	**6**		
	OAP Les Thevenons	8	6	**Locatif ou locatif social**	**2023-2025**
ST JEAN DE COUZ		**11**	**0**		
ST JOSEPH		**61**	**9**	**Locatif ou accession sociale**	**2025-2028**
	OAP EN RIVIERE	40	9		
St LAURENT DU PONT		**354**	**34**		
	OAP L11 Petit Plan	30	6	**Locatif ou accession sociale**	**2026-2028**
	OAP L13- Collège	28	4	**Locatif social**	**2029-2032**
	OAP L6- Avenue de la Gare	25	5	**Locatif social**	**2020-2022**
	OAP L9 Mollier Sabet	27	8	**Locatif social**	**2026-2028**
	OAP Rossignol	55	11	**Locatif ou accession sociale**	**2029-2032**
ST PIERRE DE CHARTREUSE		**55**	**9**		
	OAP PC4 Saint Hugues	26	9	**Locatif social**	**2026-2028**
ST PIERRE DE GENEBROZ		**19**	**4**		
	Chef lieu	14	4	**Locatif ou accession sociale- Projet intergénérationnel**	**2026-2028**
ST PIERRE ENTREMONT 38		**60**	**4**		
	OAP Centre bourg	13	4	**Locatif ou accession sociale**	**2026-2028**
ST PIERRE ENTREMONT 73		**49**	**8**		
	OAP Au Cozon	17	8	**Locatif social**	**2023-2025**
ST THIBAUD		**63**	**6**		
	OAP Chef lieu	15	6	**Locatif Social**	**2023-2025**
	Total général	**1273**	**126**		

AXE 4- FICHE ACTION 15

Action 15 : Organiser annuellement une rencontre entre bailleurs, communes et intercommunalité afin de suivre les besoins du territoire sur la thématique du logement social (besoin de réhabilitation, suivi de la demande, orientation des programmes neufs, …)

1.1 CONTEXTE

Afin de mieux répondre aux besoins de la population besoin en constante évolution, il est apparu essentiel de renforcer la communication et les temps d'échange entre bailleurs, intercommunalité et communes, quelle que soit la thématique abordée (demande en logement social, attribution, offre locative sociale vacante ou groupe problématique, réflexion sur les opérations à venir, …)

1.2 OBJECTIF

- **Mieux répondre aux besoins des demandeurs de logements sociaux**
- **Suivre et améliorer la connaissance** des besoins en logement social
- **S'assurer de la pertinence des projets réalisés**
- **Améliorer le travail partenarial entre communes, intercommunalité et bailleurs**
- Harmoniser les pratiques entre les différents acteurs ;

1.3 CONTENU DE L'ACTION

N°	CONTENU DE L'ACTION	MOYENS MOBILISABLES
1	**Favoriser la mise en œuvre des objectifs du PLH** en travaillant en partenariat entre communes et intercommunalité ;	***Temps Homme***
2	**Organiser des temps d'échange** systématiques entre les différents acteurs **en amont des projets.**	***Temps Homme***
3	**Définir des rencontres pluriannuelles** entre acteurs visant à animer et à suivre l'avancée des actions et des orientations du PLH.	***Temps Homme***

€	/
^	Moyen

1.4 CALENDRIER

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1	X	X	X	X	X	X
2	X	X	X	X	X	X
3	X	X	X	X	X	X

1.5 PARTENARIAT

Communes, intercommunalités, bailleurs sociaux, Département, Région.

1.6 SUIVI ET ÉVALUATION

- Nombre de temps d'échange programmé
- Part des projets locatifs sociaux concertés entre communes, intercommunalité et bailleurs

1.7 ACTIONS LIEES

- Action 11 : Se donner les moyens de poursuivre une production de 8-10 logements sociaux par an afin de répondre aux besoins du territoire
- Action 10 : Accompagner la réhabilitation du parc locatif social

AXE 5 SUIVRE ET ANIMER LE PLH

Action 16 : Mettre en place un observatoire de l'habitat et du foncier

Action 17 : Maintenir un travail partenarial et faire connaître la politique de l'habitat menée sur le territoire

Action 18 : Réaliser un bilan annuel et triennal du volet Habitat du PLUI et réorienter les actions en cas de besoin.

AXE 5- FICHE ACTION 16

Action 16 : Mettre en place un observatoire de l'habitat et du foncier

1.1 CONTEXTE

Le Code de la Construction et de l'Habitation indique que le programme d'orientations et d'actions devra **définir les conditions de mise en place de dispositifs d'observation de l'habitat et du foncier**. Lors de l'élaboration du PLUI H, un travail fin sur la connaissance de l'habitat et du foncier du territoire a été réalisé. Le territoire, en s'appuyant sur une sélection d'indicateurs, mettra en place un observatoire de l'habitat et du foncier. Ce dernier servira à suivre l'évolution de territoire et à alimenter les bilans annuels et triennaux du POA. Ces observatoires sont apparus comme essentiels pour orienter la production de logements et répondre au mieux aux besoins du territoire.

1.2 OBJECTIF

- **Suivre l'évolution du territoire afin d'orienter au mieux la politique de l'habitat et du foncier**
- **Faire vivre le volet territorial du PLH**

1.3 CONTENU DE L'ACTION

N°	CONTENU DE L'ACTION	MOYENS MOBILISABLES
1	**Mettre en place l'observatoire de l'habitat afin de faire connaître les évolutions du territoire**	***Temps Homme***
2	**Internaliser l'observatoire de l'habitat et du foncier**	***Temps Homme***
3	**Faire appel à un prestataire extérieur pour la réalisation de cet observatoire (AURG/AGATE)**	***7 000 €/an***

€	**42 000** € sur 6 ans
^	Moyen - analyse

1.4 CALENDRIER

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1	x	x	x	x	x	x
2	x	x	x	x	x	x
3	x	x	x	x	x	x

1.5 PARTENARIAT

Communes, intercommunalités, EPFL,

1.6 SUIVI ET ÉVALUATION

- Mise en place de l'observatoire
- Mise à jour régulière des indicateurs
- Temps de présentation et d'échange organisé

1.7 ACTIONS LIEES

- Ensemble des actions

AXE 5- FICHE ACTION 17

Action 17 : Maintenir un travail partenarial et faire connaître la politique de l'habitat menée sur le territoire

1.1 CONTEXTE

Plusieurs actions de ce Programme d'Orientations et d'Actions proposent la mise en place d'aides à destination des professionnels de l'habitat ou des habitants. Lors des divers échanges, il est apparu que les dispositifs existants étaient parfois peu ou mal connus. Le territoire Cœur de Chartreuse souhaite se donner les moyens de **communiquer sur la politique de l'habitat** mise en place sur le territoire, éléments essentiels à sa **réussite**.

L'élaboration du PLUI H Cœur de Chartreuse a été l'occasion de réunir élus et professionnels de l'habitat à travers des temps d'échange thématiques. Riche de ces ateliers, l'intercommunalité souhaite poursuivre ce travail partenarial tout au long de la mise en œuvre du POA. Travailler en partenariat entre communes, intercommunalités, bailleurs et promoteurs est également apparu comme un élément souvent indispensable à la réussite des projets.

1.2 OBJECTIF

- **Informer les habitants et les professionnels de l'habitat des aides mises en place sur le territoire**
- **Favoriser la mise en œuvre des actions du PLH**
- Clarifier les engagements de chacun pour mener à bien cette politique de l'habitat
- **Partager les connaissances et les retours d'expérience de chacun sur la thématique de l'habitat**

1.3 CONTENU DE L'ACTION

N°	CONTENU DE L'ACTION	MOYENS MOBILISABLES
1	Organiser **des réunions d'information** publiques sur le volet habitat du PLUI H Cœur de Chartreuse	***Temps Homme***
2	Mettre en place **des actions de communication** au sujet du PLH (articles dans le bulletin intercommunal, sur le site internet, …)	***Temps Homme***
3	**Maintenir le travail partenarial** engagé à travers la démarche d'élaboration du PLUI H Cœur de Chartreuse (présentation de l'observatoire de l'habitat et du foncier à l'ensemble des acteurs de l'habitat, temps d'échanges thématiques, …).	***Temps Homme***
4	Élaborer entre communes et intercommunalité une **convention** définissant pour chacun les **objectifs à atteindre et les moyens à mobiliser**.	***Temps Homme***

€	**NC**

^	Moyen – communication

AXE 5- FICHE ACTION 17

1.4 CALENDRIER

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1	x	x	x			
2	x	x	x	x	x	x
3	x	x	x	x	x	x
4	x	x	x			
5					x	x
6			x	x		

1.5 PARTENARIAT

Communes, intercommunalités, département, bailleurs, promoteurs, associations, …

1.6 SUIVI ET ÉVALUATION

- Réunions d'information organisées
- Actions de communication mises en place
- Organisation de temps d'échange

1.7 ACTIONS LIEES

- Ensemble des actions

Action 18 : Réaliser un bilan annuel et triennal du volet Habitat du PLUI et réorienter les actions si nécessaire

1.1 CONTEXTE

Le territoire Cœur de Chartreuse a pour obligation de réaliser au moins une fois par an le bilan de son POA. Ce bilan devra comporter l'état de réalisation du programme et son adaptation à l'évolution de la situation sociale ou démographique. La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse devra également communiquer pour avis au représentant de l'État et au comité régional de l'habitat et de l'hébergement un bilan de la réalisation du programme local de l'habitat et de l'hébergement trois ans et six ans après son adoption. Pour cela, le territoire s'appuiera notamment sur son observatoire de l'habitat et du foncier. Au-delà d'une obligation, ce bilan permettra au territoire de faire connaître les actions menées sur la thématique de l'habitat et de réorienter ces dernières si elles se révèlent être inopérantes.

1.2 OBJECTIF

- Veiller à l'efficacité des actions mises en places dans le POA
- Identifier les points de blocage pour la mise en œuvre du POA
- Adapter la politique de l'habitat aux différentes évolutions du territoire

1.3 CONTENU DE L'ACTION

N°	CONTENU DE L'ACTION	MOYENS MOBILISABLES
1	Mettre en place **une instance** (commission urbanisme habitat) pour suivre la mise en œuvre du Programme d'Orientations et d'Actions	***Temps Homme***
2	Organiser annuellement **un atelier de travail avec élus et professionnels de l'habitat** afin de faire le bilan de l'année passée en termes d'évolution du territoire, d'actions réalisées, de difficultés rencontrées	***Temps Homme***
3	Réaliser annuellement **le bilan** du POA	***Temps Homme***
NC		

€	NC
^	Moyen – communication

1.4 CALENDRIER

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1	X	X	X	X	X	X
2	X	X	X	X	X	X
3	X	X	X	X	X	X

1.5 PARTENARIAT

Communes, intercommunalités, État, Département

1.6 SUIVI ET ÉVALUATION

- Mise en place d'une instance de suivi du POA
- Réunion régulière de l'instance de suivi
- Réalisation annuelle des bilans

1.7 ACTIONS LIEES

- Ensemble des actions

LES OUTILS DEJA MIS EN PLACE SUR LE TERRITOIRE

LE PIG SML ET L'OPAH DU SMAPS

PIG Sortir du mal-logement en Isère

Dispositif permettant :

→ De **lutter contre la précarité énergétique** des ménages modestes et très modestes ;

→ **D'adapter les logements** pour permettre le maintien des personnes âgées sur le territoire.

→ De **lutter contre l'habitat indigne** en améliorant le repérage des situations à risque pour les occupants du parc privé ;

Cette action **ne concerne pas les propriétaires bailleurs**.

Fin : 2021

Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH du SMAPS)

Dispositif permettant :

→ De **réhabiliter les logements du parc privés** sur l'ensemble de l'Avant pays Savoyard et de la Chautagne ;

→ **D'améliorer l'habitat très dégradé** (manque de confort, insalubrité) ;

→ **D'adapter les logements** au handicap, et à la perte d'autonomie des personnes âgées.

Contrairement au PIG, cette action **concerne les propriétaires bailleurs**.

Fin : 2018

Sur les 3 dernières années (2015,2016,2017) :
- 110 contacts sur le territoire isérois de Cœur de Chartreuse
- 22 dossiers réalisés

(11 contacts enregistrés en 2018)

Des objectifs atteints en fin d'année

Sur les 3 dernières années (2015, 2016, 2017) :
- 79 contacts sur le territoire savoyard de Cœur de Chartreuse
- 40 dossiers réalisés

Une fiche de repérage mise en place dans le cadre du PIG

- Permet de **signaler** une situation de **logement indigne du parc privé** (insalubrité, non décence, précarité énergétique) ;
- Permet de faire **connaître la situation du ménage**, **l'état général du logement**, ainsi que ses **équipements**.

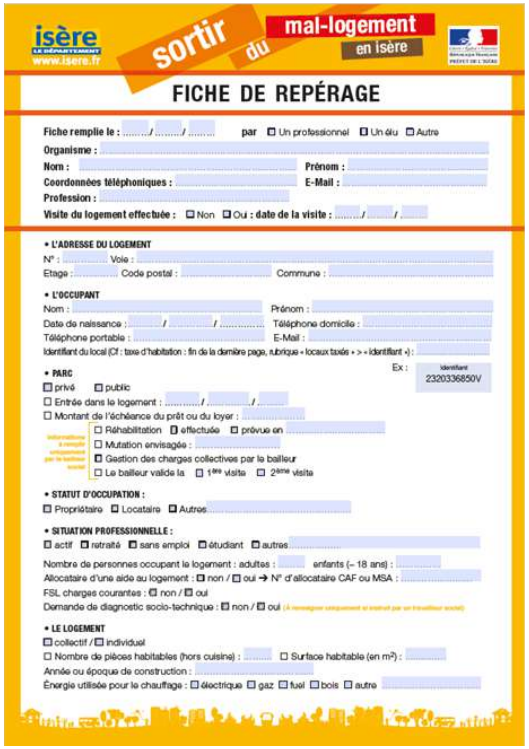

isère LE DÉPARTEMENT www.isere.fr — sortir du mal-logement en isère

FICHE DE REPÉRAGE

Fiche remplie le : ...../...../..... par ☐ Un professionnel ☐ Un élu ☐ Autre
Organisme :
Nom : Prénom :
Coordonnées téléphoniques : E-Mail :
Profession :
Visite du logement effectuée : ☐ Non ☐ Oui : date de la visite : ...../...../.....

• L'ADRESSE DU LOGEMENT
N° : Voie :
Etage : Code postal : Commune :

• L'OCCUPANT
Nom : Prénom :
Date de naissance : ...../...../..... Téléphone domicile :
Téléphone portable : E-Mail :
Identifiant du local (Cf : taxe d'habitation : fin de la dernière page, rubrique « locaux taxés » > « identifiant ») :
Ex : Identifiant 2320336850V

• PARC
☐ privé ☐ public
☐ Entrée dans le logement : ...../...../.....
☐ Montant de l'échéance du prêt ou du loyer :
☐ Réhabilitation ☐ effectuée ☐ prévue en
☐ Mutation envisagée :
☐ Gestion des charges collectives par le bailleur
☐ Le bailleur valide la ☐ 1ère visite ☐ 2ème visite

• STATUT D'OCCUPATION :
☐ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autres

• SITUATION PROFESSIONNELLE :
☐ actif ☐ retraité ☐ sans emploi ☐ étudiant ☐ autres
Nombre de personnes occupant le logement : adultes : enfants (– 18 ans) :
Allocataire d'une aide au logement : ☐ non / ☐ oui → N° d'allocataire CAF ou MSA :
FSL charges courantes : ☐ non / ☐ oui
Demande de diagnostic socio-technique : ☐ non / ☐ oui

• LE LOGEMENT
☐ collectif / ☐ individuel
☐ Nombre de pièces habitables (hors cuisine) : ☐ Surface habitable (en m²) :
Année ou époque de construction :
Énergie utilisée pour le chauffage : ☐ électrique ☐ gaz ☐ fuel ☐ bois ☐ autre

Les situations complexes sont étudiées avec l'ensemble des acteurs intervenant sur ces situations (compétences techniques, juridiques, sociales et financières) par la mise en place d'une cellule « mal logement »

LES FICHES DE REPERAGE

CŒUR DE CHARTREUSE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LES PERMANENCES (CAUE, ADIL, ASDER ET AGEDEN)

Des associations pour une gestion durable de l'énergie

- **Des conseils auprès des particuliers** et collectivités sur les économies d'énergie : promotion des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie en Isère et en Savoie
- **De nombreux contacts enregistrés au niveau de l'Espace Info Energie.** Sur l'ensemble du département de l'Isère (hors agglomération grenobloise) en 2016 : **4 271 sollicitations**
- **Des permanences sur rendez-vous** ont lieu sur le territoire Cœur de Chartreuse

Des Associations Départementale d'Information sur le Logement

- **Des conseils juridiques, financiers et fiscaux** sur les logements et l'urbanisme : *location, financements, contrats, fiscalité, copropriété, règlementation sur la qualité de l'habitat, assurances, relations avec les professionnels…*
- **10 833 sollicitations par an dont 1 886 rendez-vous sur l'Isère**

CŒUR DE CHARTREUSE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLUi-H valant SCoT

Cœur de Chartreuse

3- PROGRAMME D'ORIENTATIONS ET D'ACTIONS EN FAVEUR DE L'HABITAT 2020-2025

2-VOLET TERRITORIAL

Une opération réalisée avec le soutien financier de

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
SAVOIE DÉPARTEMENT
CLUB PLUi
agence de l'eau RHÔNE MEDITERRANÉE CORSE
isère LE DÉPARTEMENT

SOMMAIRE

LES POLES DE VIE *3*

Entre Deux Guiers *4*

Les Echelles *14*

St Laurent du Pont *22*

LES POLES D'ACCOMPAGNEMENT DES POLES DE VIE *34*

Entremont Le Vieux *35*

Miribel Les Echelles *44*

St Christophe sur Guiers *53*

St Joseph de Rivière *62*

St Thibaud de Couz *70*

LES POLES TOURISTIQUES *79*

St Pierre de Chartreuse *80*

St Pierre d'Entremont 38 ..... *90*

St Pierre d'Entremont 73 ..... *99*

LES POLES VILLAGEOIS *108*

Corbel *109*

La Bauche *117*

St Christophe la Grotte *125*

St Franc *134*

St Jean de Couz *142*

St Pierre de Genebroz *150*

LES POLES DE VIE

ST LAURENT DU PONT

LES ECHELLES

ENTRE DEUX GUIERS

Rappel des orientations du PADD

Conforter leur rôle de centre de vie, d'emploi et de services

- Favoriser un développement fort de ces pôles, afin d'assurer une plus grande proximité entre habitat, emplois et services, en cohérence avec les capacités des équipements sur ces communes par :
    - Le renforcement de l'offre de service et d'emplois sur ces pôles
    - Le développement de leur potentiel touristique
    - Le confortement de la fonction économique du tissu urbain diffus
- Eviter une urbanisation « étalée » en :
    - Favorisant la réhabilitation des centres bourgs et l'occupation des logements vacants
    - Privilégiant un développement à l'intérieur des enveloppes urbaines existantes,
    - Évitant une urbanisation continue entre bourg, hameaux et groupes de constructions
    - Favorisant le développement de projets d'aménagement d'ensemble
- Poursuivre la mise en valeur des espaces publics
- Prévoir les espaces nécessaires à l'organisation du Transport en Commun et du co-voiturage
- Préserver l'accessibilité aux centres bourgs et aux zones d'emplois
- Apaiser les impacts issus des déplacements pendulaires et des flux de transit dans les bourgs

Diversification de l'offre de logements

Saint-Laurent du Pont et Les Echelles concentrent aujourd'hui la majorité de l'offre en logement social du territoire. Sur ces deux entités, une attention particulière sera portée à la requalification des logements existants et à la remise en location des logements locatifs sociaux aujourd'hui vacants. Sur St Laurent du Pont, où la vacance semble moindre, quelques opérations de logements locatifs et locatifs sociaux, de petite taille, permettront de maintenir la diversité du parc. Quelques opérations de logements en accession sociale à la propriété et locatif social, de petite taille sont programmés sur Entre Deux Guiers afin de maintenir la diversité de l'offre sur l'agglomération Entre Deux Guiers / Les Echelles.

ENTRE-DEUX-GUIERS

➢ PROGRAMMATION DE LOGEMENT ESTIMATIVE 2020-2025 ET GISEMENT FONCIER IDENTIFIE

La commune d'Entre Deux Guiers a un potentiel de 110 logements neufs à construire sur la période 2020-2025, dont 32 logements locatifs. L'ensemble du gisement foncier identifié est situé dans les enveloppes urbaines existantes. Les définitions des différents type de logement (individuel, mixte, collectif, groupé, intermédiaires) figurent dans l'axe 3- Fiche Action 10 du volet thématique du Programme d'Orientation et d'Actions en faveur du logement.

GISEMENT FONCIER IDENTIFIE POUR LA PRODUCTION D'ENVIRON 110 LOGEMENTS NEUFS.

N° site	Surface en m²	Nombre de logements	Logements locatifs	Foncier public	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Typologie habitat	Phasage	Zonage
112	629	1	0	NON	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
113	1397	2	0	NON	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UB
114	1529	2	0	NON	DP	INDIVIDUEL	2020-2022	UB
130	1054	1	0	NON	DP	INDIVIDUEL	2020-2022	UB
327	363	2	0	NON	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UB
994	6207	10	0	NON	D	MIXTE	2020-2022	UB
TOTAL 2020-2022	**11179**	**18**	**0**					
108	2623	12	12	NON	D	COLLECTIF	2023-2025	1AU, UB
109	4338	20	10	PARTIELLEMENT	DP	COLLECTIF	2023-2025	UA
118	4057	6	0	NON	DP	INDIVIDUEL	2023-2025	UB
120	9234	28	0	NON	DP	GROUPE	2023-2025	1AU
131	4734	6	0	NON	DP	INDIV	2023-2025	UB
326	7146	20	10	OUI	D	MIXTE	2023-2025	1AU, UB
TOTAL 2023-2025	**32132**	**92**	**32**					
TOTAL 2020-2025	**43311**	**110**	**32**					

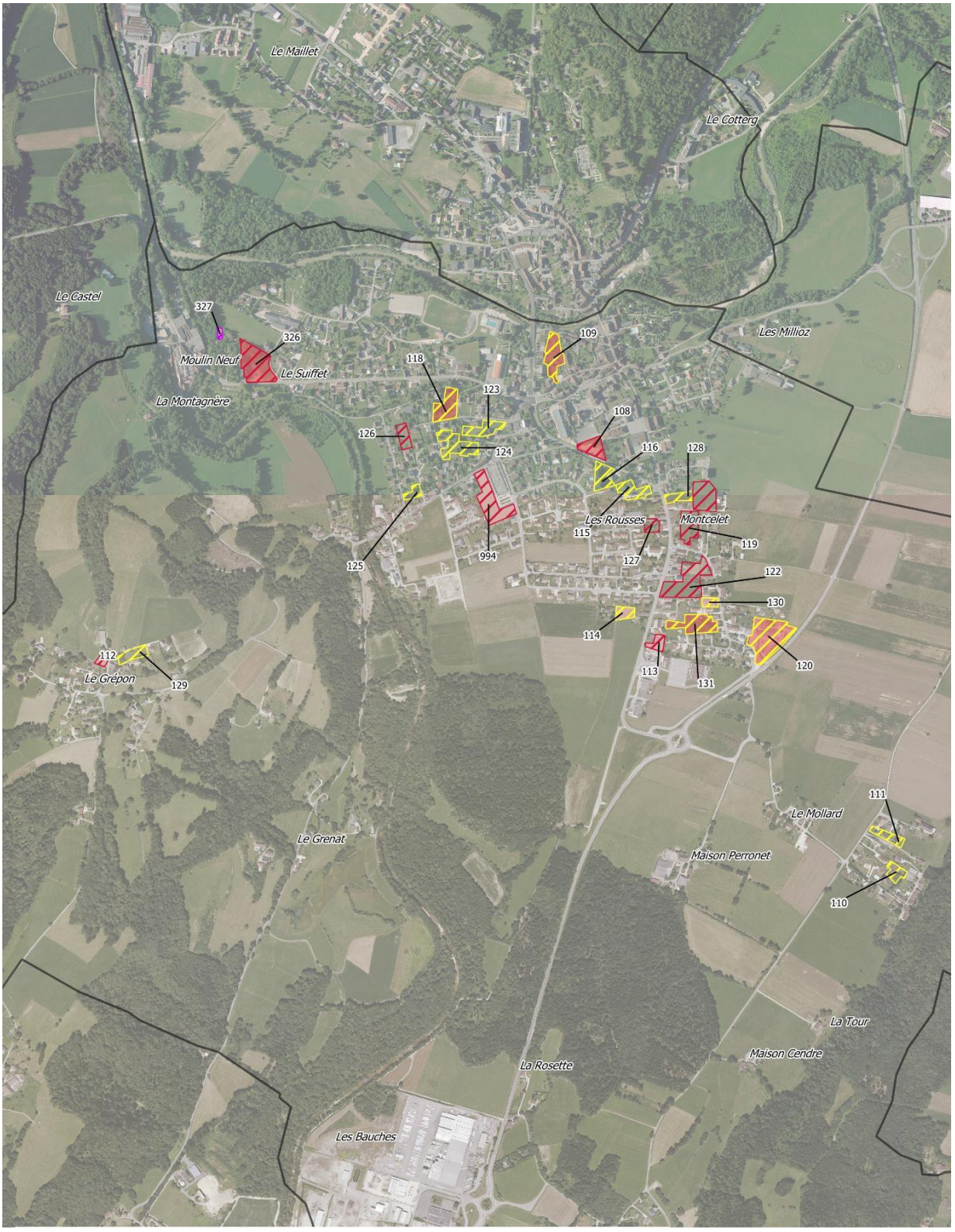

Phasage du gisement
- 2020-2022
- 2023-2025

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire

- Tènement libre
- Limite communale

➢ GISEMENT FONCIER GLOBAL IDENTIFIE POUR L'HABITAT SUR LE PLUI H CŒUR DE CHARTREUSE 2020-2032

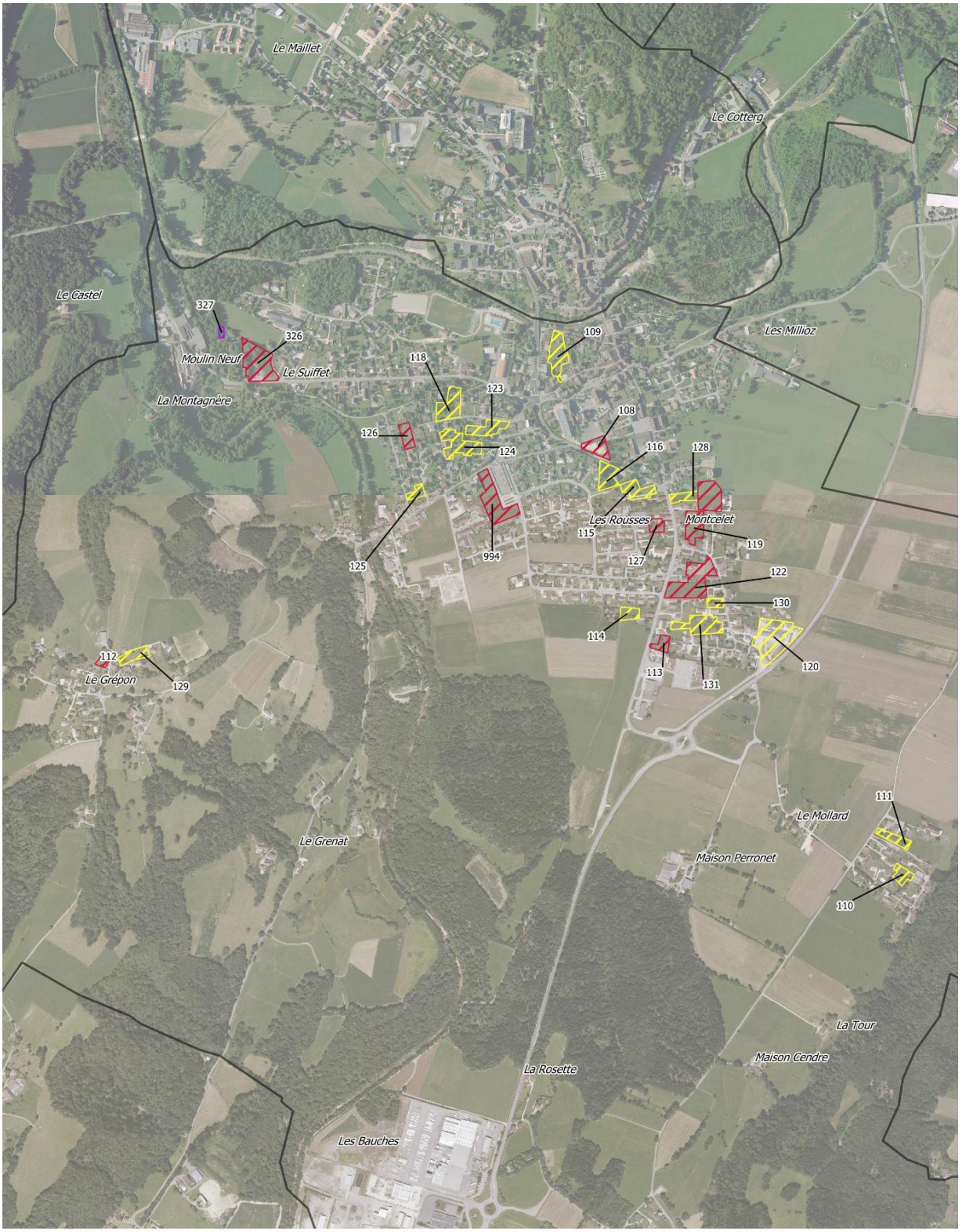

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire
- Tènement libre
- Limite communale

Les tènements surlignés en rouge sont ceux dont l'urbanisation est estimée pendant le temps du POA

EN DIVISION PARCELLAIRE									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1- Rayonnement communal ou supra communal, 2- Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
109	0,4	1	46	20	PARTIELLEMENT	COLLECTIF	DP	2023-2025	UA
110	0,2	2	12	2	NON	INDIVIDUEL	DP	2029-2032	UH
111	0,2	2	10	2	NON	INDIVIDUEL	DP	2026-2028	UH
114	0,2	1	13	2	NON	INDIVIDUEL	DP	2020-2022	UB
115	0,3	1	14	4	NON	INDIVIDUEL	DP	2026-2028	UB
116	0,3	1	14	4	NON	INDIVIDUEL	DP	2026-2028	UB
118	0,4	1	15	6	NON	INDIVIDUEL	DP	2023-2025	1AU
120	0,9	1	30	28	NON	GROUPE	DP	2023-2025	1AU
123	0,3	1	13	4	NON	INDIVIDUEL	DP	2029-2032	UB
124	0,5	1	13	6	NON	INDIVIDUEL	DP	2029-2032	UB
125	0,1	1	9	1	NON	INDIVIDUEL	DP	2026-2028	UB
128	0,2	1	36	6	NON	GROUPE	DP	2026-2028	1AU
129	0,2	3	14	3	NON	INDIVIDUEL	DP	2029-2032	UH
130	0,1	1	9	1	NON	INDIVIDUEL	DP	2020-2022	UB
131	0,5	1	13	6	NON	INDIVIDUEL	DP	2023-2025	UB
TOTAL	4,7		20,2	95					

EN DENSIFICATION TENEMENT LIBRE									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1- Rayonnement communal ou supra communal, 2- Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
108	0,3	1	46	12	NON	COLLECTIF	D	2023-2025	1AU
112	0,1	3	16	1	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UH
113	0,1	1	14	2	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UB
117	0,5	1	22	10	NON	COLLECTIF	D	2026-2028	1AU
119	0,4	1	27	10	NON	GROUPE	D	2026-2028	UB
122	0,8	1	26	20	NON	MIXTE	D	2029-2032	1AU
126	0,2	1	11	2	NON	INDIVIDUEL	D	2026-2028	UB
127	0,1	1	14	2	NON	INDIVIDUEL	D	2026-2028	UB
326	0,7	1	28	20	OUI	MIXTE	D	2023-2025	1AU
994	0,6	1	16	10	NON	MIXTE	D	2020-2022	UB
TOTAL	3,7		23,9	89					

EXTENSION									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1-Rayonnement communal ou supra communal, 2-Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
327	0,036	1	55	2	NON	INDIVIDUEL	E	2020-2022	UB

TOTAL			
	Surface en ha	Densité moyenne	Nombre de logements
ENTRE DEUX GUIERS	**8,5**	**22,0**	**186**

➢ PHASAGE

Le phasage est une estimation. Des modifications pourront survenir.

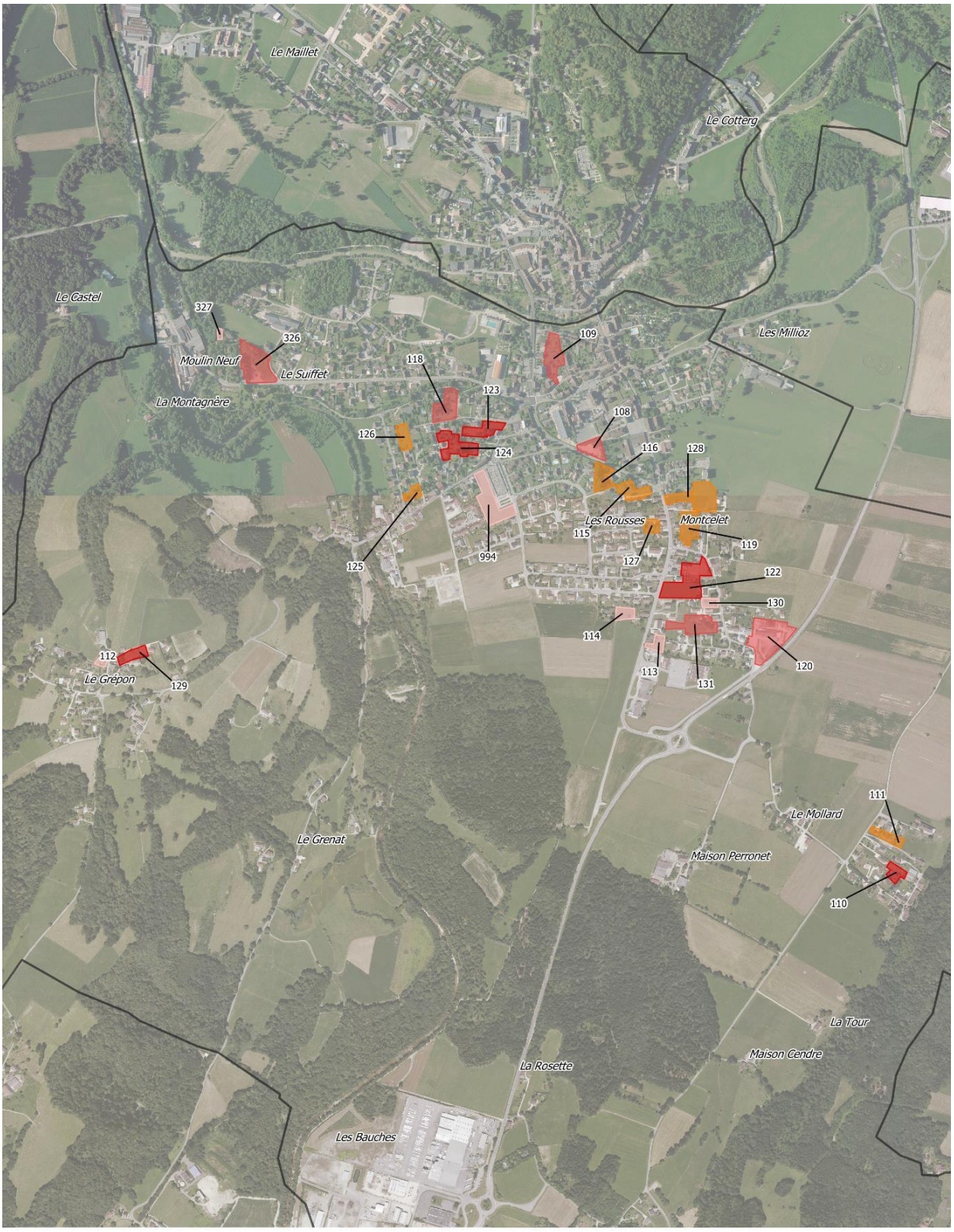

➢ SECTEURS D'OAP

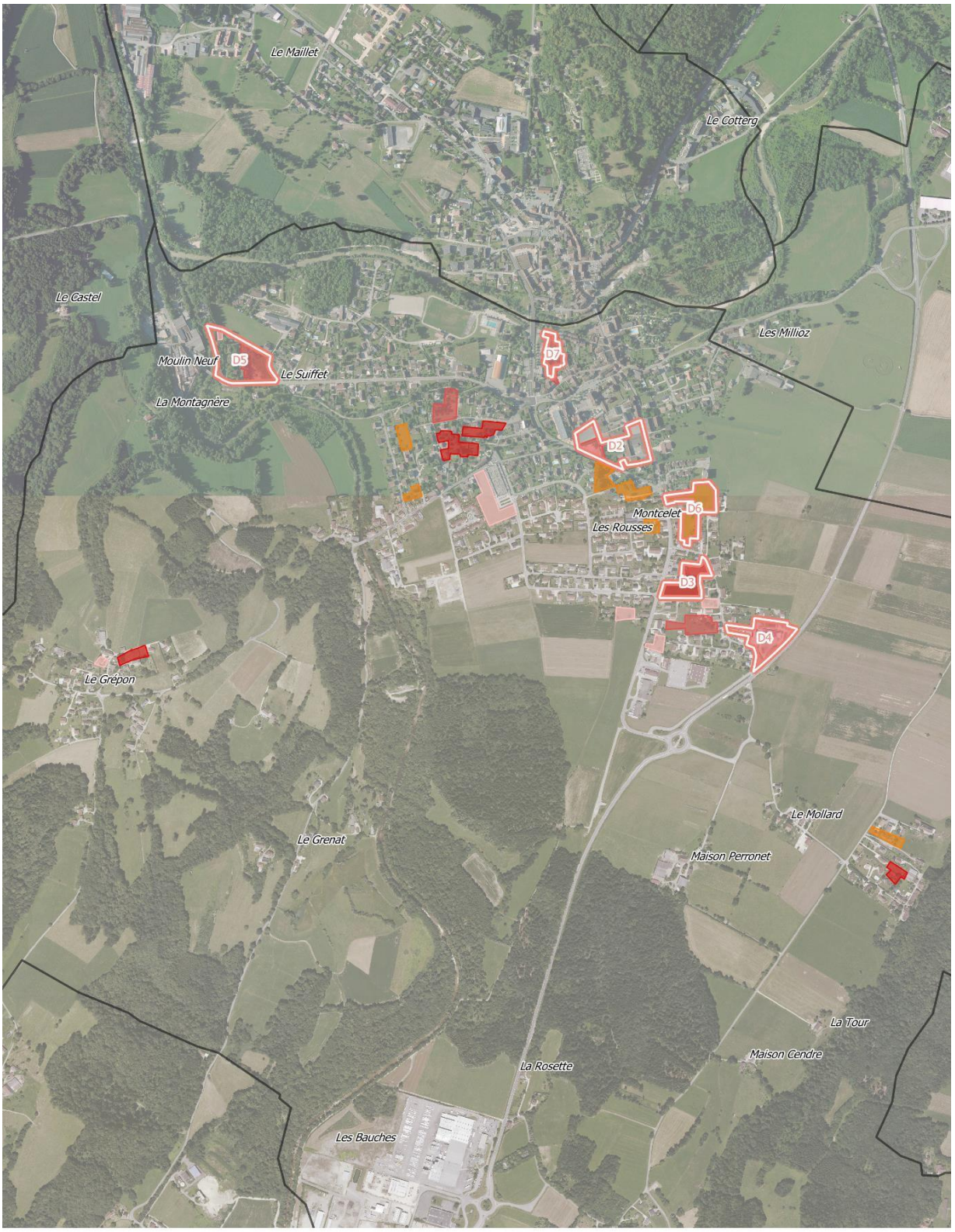

OAP
- Habitat

Phasage du gisement (année)
- 2020-2022
- 2023-2025
- 2026-2028
- 2029-2032
- Limite communale

➢ LOCALISATION ET TYPOLOGIE DES LOGEMENTS LOCATIFS ET /OU SOCIAUX 2020-2032

		Nombre de logements neufs programmés	Dont ombre de logements sociaux programmés	Typologie	Phasage
ENTRE DEUX GUIERS		186	31		
994	Opération Isère Habitat	10	4	Accession sociale à la propriété	2020-2022
326	OAP LE SUIFFET	22	10	Locatif social ou accession sociale	2020-2022
108	OAP Les Reys D2	12	7	Locatif social ou accession sociale	2023-2025

➢ TYPOLOGIES DE LOGEMENTS PROGRAMMES PAR FORME URBAINE

A l'échelle du POA 2020-2025

Formes urbaines	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
ENTRE DEUX GUIERS	32	28	20		30	110

A l'échelle du PLUi H 2020-2032

Formes urbaines	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
ENTRE DEUX GUIERS	42	44	50		50	186

➢ ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION ET MODALITES D'OUVERTURE A L'URBANISATION

N°OAP	N tènement	Nom des sites OAP	Nombre de logement total sur les OAP	dont Nombre logements locatifs	Modalité ouverture à l'urbanisation
D2	108	Les Reys	12	7	2 opérations d'aménagement d'ensemble
D3	122	Montcelet	20	0	2 opérations d'aménagement d'ensemble
D4	120	La Tournette	28	0	opération d'aménagement d'ensemble
D5	326,327	Le Suiffet	22	10	opération d'aménagement d'ensemble
D6	117,119,128	Les Delphinelles	26	0	2 opérations d'aménagement d'ensemble
D7	109	Centre Bourg	20	10	Opération d'aménagement d'ensemble (nord) et au fur et à mesure de la réalisation des équipements (sud)

LES ECHELLES

➢ PROGRAMMATION DE LOGEMENT ESTIMATIVE 2020-2025 ET GISEMENT FONCIER IDENTIFIE

La commune des Echelles a un potentiel de 52 logements neufs à construire sur la période 2020-2025.

Les définitions des différents type de logement (individuel, mixte, collectif, groupé, intermédiaires) figurent dans l'axe 3- Fiche Action 10 du volet thématique du Programme d'Orientation et d'Actions en faveur du logement.

GISEMENT FONCIER IDENTIFIE POUR LA PRODUCTION D'ENVIRON 52 LOGEMENTS NEUFS.

N° site	Surface en m²	Nombre de logements	Logements locatifs	Foncier public	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Typologie habitat	Phasage	Zonage
61	717	1	0	NON	OK	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
689	313	1	0	NON	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UB
TOTAL 2020-2022	**1030**	**2**	**0**					
64	20911	40	0	PARTIELLEMENT	0	MIXTE	2023-2025	1AU, UB
329	1972	2	0	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
624	3647	3	0	NON	OK	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
997	2202	5	0	NON	OK	INTERMEDIAIRE	2023-2025	UB
TOTAL 2023-2025	**28732**	**50**	**0**					
TOTAL 2020-2025	**29762**	**52**	**0**					

Phasage du gisement
- 2020-2022
- 2023-2025

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire
- Tènement libre
- Limite communale

➢ GISEMENT FONCIER GLOBAL IDENTIFIE POUR L'HABITAT SUR LE PLUI H CŒUR DE CHARTREUSE 2020-2032

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire
- Tènement libre
- Limite communale

Les tènements surlignés en rouge sont ceux dont l'urbanisation est estimée pendant le temps du POA 2020-2025.

EN DENSIFICATION SUR TENEMENT LIBRE									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1- Rayonnement communal ou supra communal, 2- Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
61	0,1	3	14	1	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UH
624	0,4	1	8	3	NON	INDIVIDUEL	D	2023-2025	UB
997	0,2	1	23	5	NON	INTERMEDIAIRE	D	2023-2025	UB
996	0,3	1	72	20	NON	COLLECTIF	D	2026-2028	UA
Total	**0,9**		**31**	**29**					

POTENTIEL EN EXTENSION									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1- Rayonnement communal ou supra communal, 2- Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
689	0,0	1	32	1	NON	INDIVIDUEL	0	2020-2022	UB
64	2,1	1	19	40	PARTIELLEMENT	MIXTE	0	2023-2025	1AU
329	0,2	3	10	2	NON	INDIVIDUEL	0	2023-2025	UH
65	0,1	1	9	1	NON	INDIVIDUEL	0	2026-2028	UB
Total	**2,4**		**18**	**44**					

TOTAL			
	Surface en ha	Densité moyenne	Nombre de logements
LES ECHELLES	**3,4**	**22**	**73**

➢ PHASAGE

Le phasage est une estimation. Des modifications pourront survenir.

Phasage du gisement (année)

- 2020-2022
- 2023-2025
- 2026-2028
- 2029-2032
- Limite communale

➢ SECTEURS D'OAP

OAP
- Habitat

Phasage du gisement (année)
- 2020-2022
- 2023-2025
- 2026-2028
- 2029-2032
- Limite communale

➢ LOCALISATION ET TYPOLOGIE DES LOGEMENTS LOCATIFS ET /OU SOCIAUX 2020-2032

La commune n'a pas d'objectifs de production de logements sociaux, étant déjà très pourvue.

Environ 13 logements locatifs pourront être créés dans le bâti existant à l'échelle du PLUi H 2020-2032.

➢ TYPOLOGIES DE LOGEMENTS PROGRAMMES PAR FORME URBAINE

A l'échelle du POA 2020-2025

Formes urbaines	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
LES ECHELLES	0	0	7	5	40	52

A l'échelle du PLUi H 2020-2032

Formes urbaines	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
LES ECHELLES	20		8	5	40	73

➢ ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION ET MODALITES D'OUVERTURE A L'URBANISATION

N°OAP	N° tènement	Nom des sites OAP	Nombre de logement total sur les OAP	Dont Nombre logements locatifs	Modalité ouverture à l'urbanisation
E2	64	OAP Le Maillet	30 à 40	0	Opération d'aménagement d'ensemble

ST LAURENT-DU-PONT

➢ PROGRAMMATION DE LOGEMENT ESTIMATIVE 2020-2025 ET GISEMENT FONCIER IDENTIFIE

La commune de Saint Laurent du Pont a un potentiel de construction d'environ 122 logements neufs sur la période 2020-2025, dont 4 logements locatifs. En parallèle, 27 logements locatifs sont à créer dans l'existant sur cette période.

Les définitions des différents types de logement (individuel, mixte, collectif, groupé, intermédiaires) figurent dans l'axe 3- Fiche Action 10 du volet thématique du Programme d'Orientation et d'Actions en faveur du logement.

GISEMENT FONCIER IDENTIFIE POUR LA PRODUCTION D'ENVIRON 122 LOGEMENTS NEUFS.

N° site	Surface en m²	Nombre de logements	Logements locatifs	Foncier public	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Typologie habitat	Phasage	Zonage
154	3680	4	0	NON	E	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
143	809	1	0	NON	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UB
146	728	1	0	NON	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UB
149	902	1	0	NON	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UB
158	663	1	0	NON	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UB1
161	763	1	0	NON	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UB
176	1384	2	0	NON	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UA
177	700	1	0	NON	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UA
183	1344	2	0	NON	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UB
140	867	1	0	NON	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UB1
144	6368	10	0	NON	D	GROUPE	2020-2022	UB
145	1089	1	0	NON	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UB
132	2875	3	0	NON	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
319	5044	25	4	NON	D	COLLECTIF	2020-2022	1AU, UB
TOTAL 2020-2022	**27216**	**54**	**4**					
152	4343	4	0	NON	E	INDIVIDUEL	2023-2025	UB, Uq
153	6795	11	0	NON	E	GROUPE	2023-2025	1AU
137	4600	8	0	NON	E	INDIVIDUEL	2023-2025	UB
150	1289	3	0	NON	DP	INDIVIDUEL	2023-2025	UB

157	1757	3	0	NON	DP	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
165	1421	4	0	NON	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UB
168	3318	10	0	NON	DP	MIXTE	2023-2025	1AU
174	3982	6	0	NON	DP	INDIVIDUEL	2023-2025	UB
179	1559	3	0	NON	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UA
182	4134	6	0	NON	DP	INDIVIDUEL	2023-2025	UB
184	2931	4	0	NON	DP	INDIVIDUEL	2023-2025	UB
139	1133	1	0	NON	OK	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
180	1930	3	0	NON	DP	INDIVIDUEL	2023-2025	UB
133	2029	2	0	NON	E	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
TOTAL 2023-2025	**41221**	**68**	**0**					
TOTAL 2020-2025	**68437**	**122**	**4**					

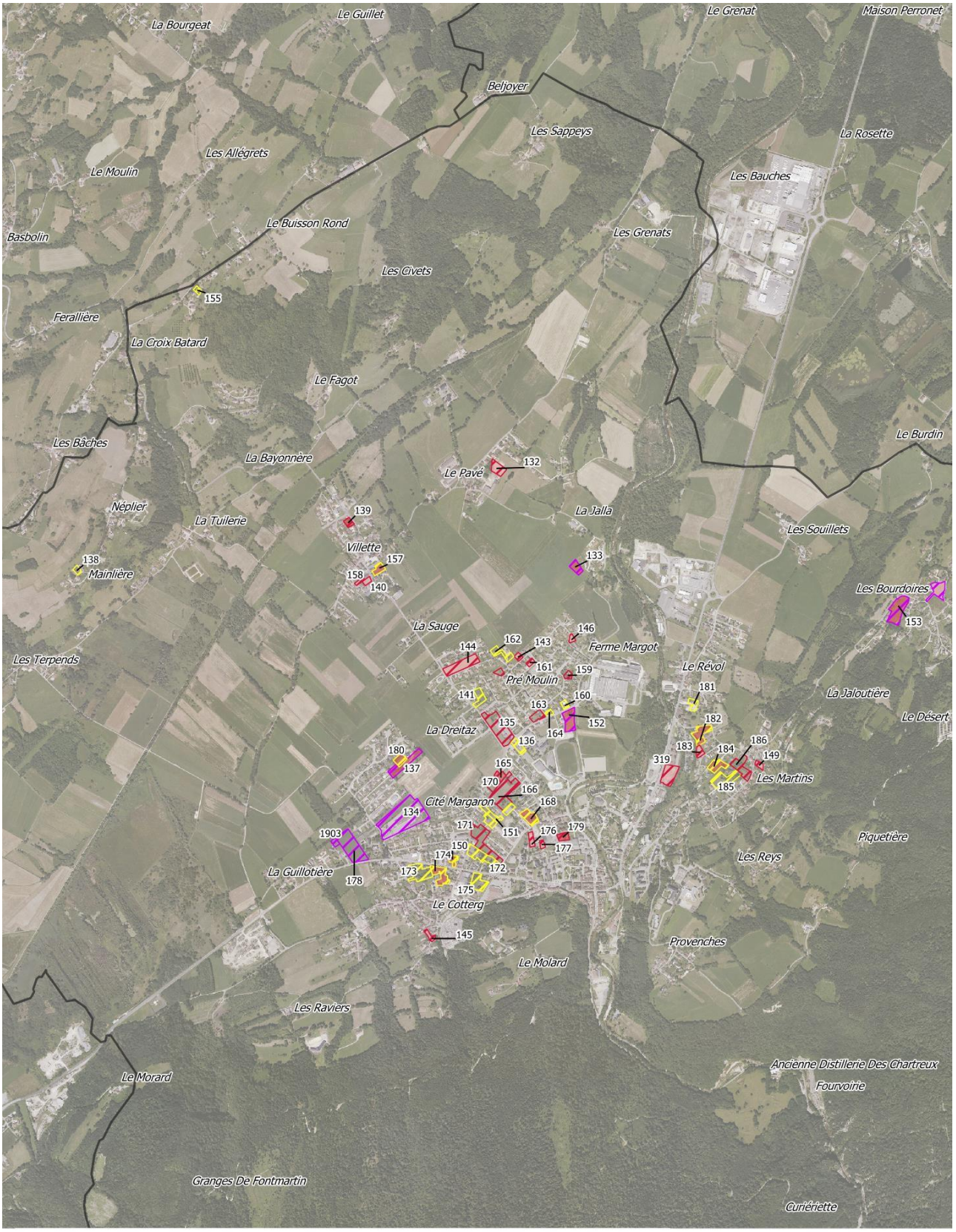

Phasage du gisement
- 2020-2022
- 2023-2025

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire

- Tènement libre
- Limite communale

➢ GISEMENT FONCIER GLOBAL IDENTIFIE POUR L'HABITAT SUR LE PLUI H CŒUR DE CHARTREUSE 2020-2032

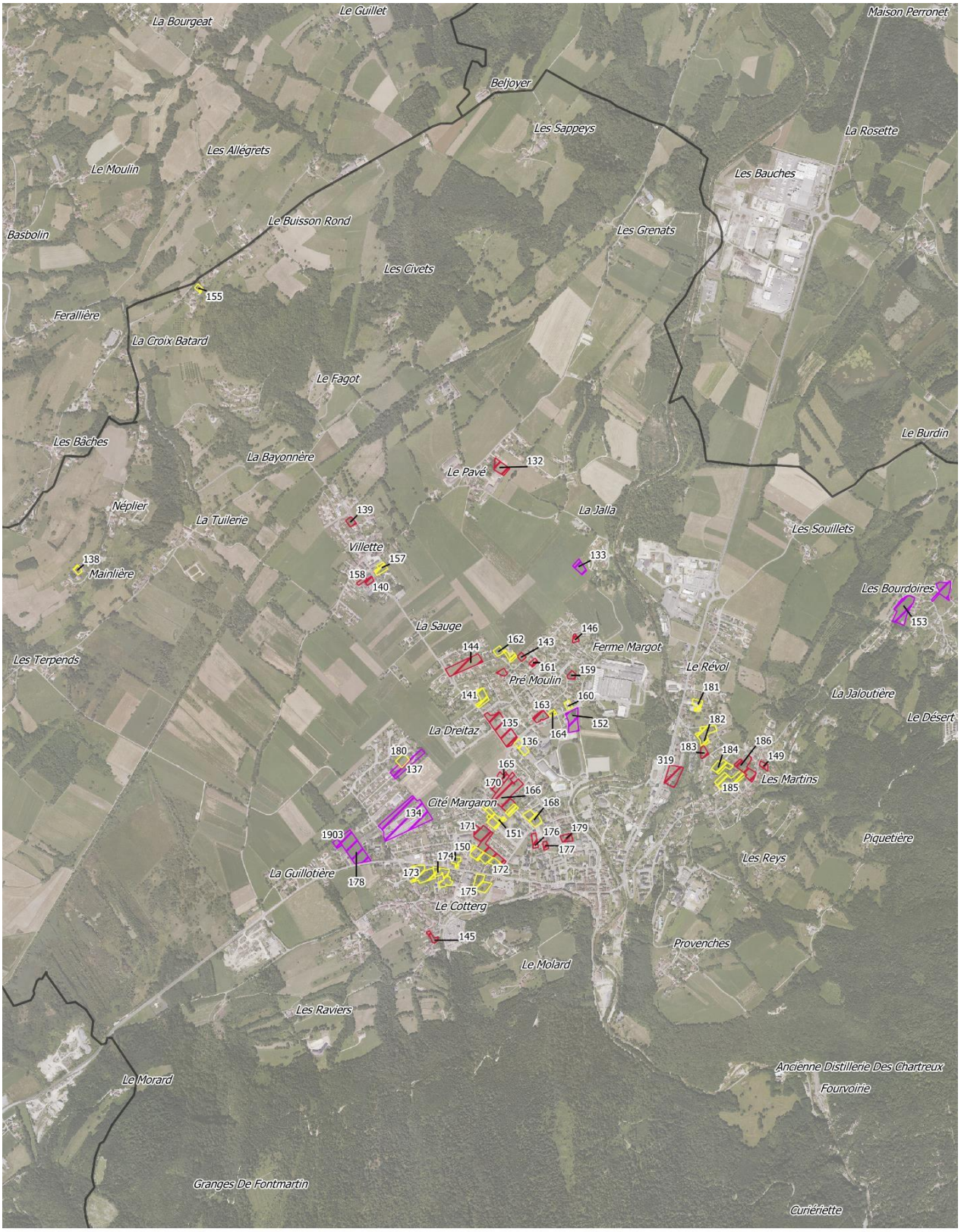

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire
- Tènement libre
- Limite communale

Les tènements surlignés en rouge sont ceux dont l'urbanisation est estimée pendant le temps du POA 2020-2025.

EN DIVISION PARCELLAIRE									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1- Rayonnement communal ou supra communal, 2- Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
136	0,2	1	19	4	NON	INDIVIDUEL	DP	2023-2025	UB
138	0,1	3	12	1	NON	INDIVIDUEL	DP	2023-2025	UB1
141	0,3	1	12	3	NON	INDIVIDUEL	DP	2023-2025	1AU
150	0,1	1	23	3	NON	INDIVIDUEL	DP	2023-2025	UB
151	0,3	1	32	8	NON	INTERMEDIAIRE	DP	2023-2025	UB
155	0,1	3	26	2	NON	INDIVIDUEL	DP	2023-2025	UB
156	0,2	3	12	2	NON	INDIVIDUEL	DP	2023-2025	UB
157	0,2	2	17	3	NON	INDIVIDUEL	DP	2026-2028	UB
160	0,1	1	11	1	NON	INDIVIDUEL	DP	2026-2028	1AU, UB
162	0,2	1	16	4	NON	INDIVIDUEL	DP	2026-2028	UH
164	0,1	1	15	1	NON	INDIVIDUEL	DP	2026-2028	UH
167	0,1	1	14	2	NON	MIXTE	DP	2026-2028	UB
168	0,3	1	30	10	NON	MIXTE	DP	2026-2028	UB
169	0,2	1	36	7	NON	GROUPE	DP	2026-2028	UB
172	0,6	1	27	15	NON	INTERMEDIAIRE	DP	2026-2028	1AU, UB
173	0,6	1	33	19	NON	MIXTE	DP	2026-2028	1AU
174	0,4	1	15	6	NON	INDIVIDUEL	DP	2026-2028	2AU, UB
175	0,4	1	10	4	NON	INDIVIDUEL	DP	2026-2028	1AU
180	0,2	1	16	3	NON	INDIVIDUEL	DP	2026-2028	UB
181	0,2	1	12	2	NON	INDIVIDUEL	DP	2026-2028	UB
182	0,4	1	15	6	NON	INDIVIDUEL	DP	2026-2028	UB
184	0,3	1	14	4	NON	INDIVIDUEL	DP	2026-2028	UH
185	0,5	1	16	8	NON	INDIVIDUEL	DP	2029-2032	UB
Total	**5,9**		**20**	**118**					

EN DENSIFICATION SUR TENEMENT LIBRE									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1- Rayonnement communal ou supra communal, 2- Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
132	0,3	3	10	3	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UB
135	1,0	1	20	20	NON	GROUPE	D	2020-2022	UB
139	0,1	2	9	1	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UB
140	0,1	2	12	1	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UB1
142	0,1	1	11	1	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UB
143	0,1	1	12	1	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UA
144	0,6	1	16	10	NON	GROUPE	D	2020-2022	UA
145	0,1	1	9	1	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UB
146	0,1	1	14	1	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UB1
149	0,1	1	11	1	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UB
158	0,1	2	15	1	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UB
159	0,1	1	10	1	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UH
161	0,1	1	13	1	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	1AU, UB
163	0,2	1	15	3	NON	INDIVIDUEL	D	2023-2025	UB
165	0,1	1	28	4	NON	INDIVIDUEL	D	2023-2025	UA
166	1,0	1	25	25	NON	MIXTE	D	2023-2025	UB1
170	0,1	1	35	4	NON	MIXTE	D	2026-2028	UB
171	0,8	1	18	15	NON	INTERMEDIAIRE	D	2026-2028	UB
176	0,1	1	14	2	NON	INDIVIDUEL	D	2026-2028	1AU, UB
177	0,1	1	14	1	NON	INDIVIDUEL	D	2026-2028	1AU
179	0,2	1	19	3	NON	INDIVIDUEL	D	2026-2028	2AU, UB
183	0,1	1	15	2	NON	INDIVIDUEL	D	2026-2028	UB
186	0,5	1	13	6	NON	INDIVIDUEL	D	2029-2032	UB
319	0,5	1	50	25	NON	COLLECTIF	D	2029-2032	UB
Total	6,5		20	133					

EN EXTENSION									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1-Rayonnement communal ou supra communal, 2-Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
133	0,2	3	10	2	NON	INDIVIDUEL	0	2020-2022	UH
134	2,3	1	24	55	NON	COLLECTIF	0	2023-2025	1AU
137	0,5	1	17	8	NON	INDIVIDUEL	0	2023-2025	1AU
152	0,4	1	9	4	NON	INDIVIDUEL	0	2023-2025	UB
153	0,7	1	16	11	NON	GROUPE	0	2023-2025	UH
154	0,4	3	11	4	NON	INDIVIDUEL	0	2026-2028	UH
178	1,0	1	18	18	NON	MIXTE	0	2029-2032	2AU
1903	0,1	1	11	1	NON	INDIVIDUEL	0	2029-2032	2AU, UB
Total	**5,6**		**19**	**103**					

TOTAL			
GISEMENT TOTAL PLUi	Surface en ha	Densité Moyenne	Nombre de logement
ST LAURENT DU PONT	**18**	**19,6**	**354**

➢ PHASAGE

Le phasage est une estimation. Des modifications pourront survenir.

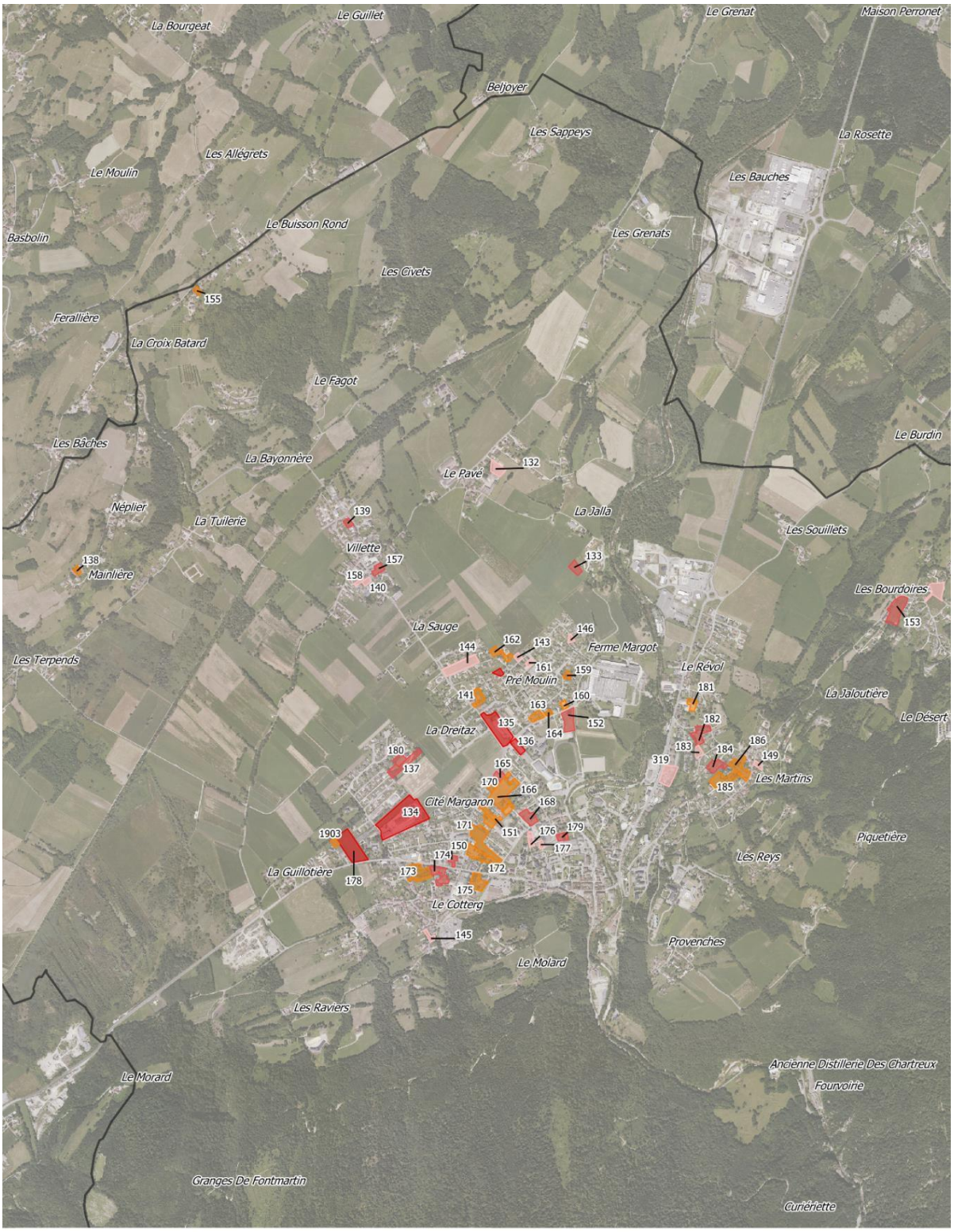

Phasage du gisement (année)

- 2020-2022
- 2023-2025
- 2026-2028
- 2029-2032
- Limite communale

➢ SECTEURS D'OAP

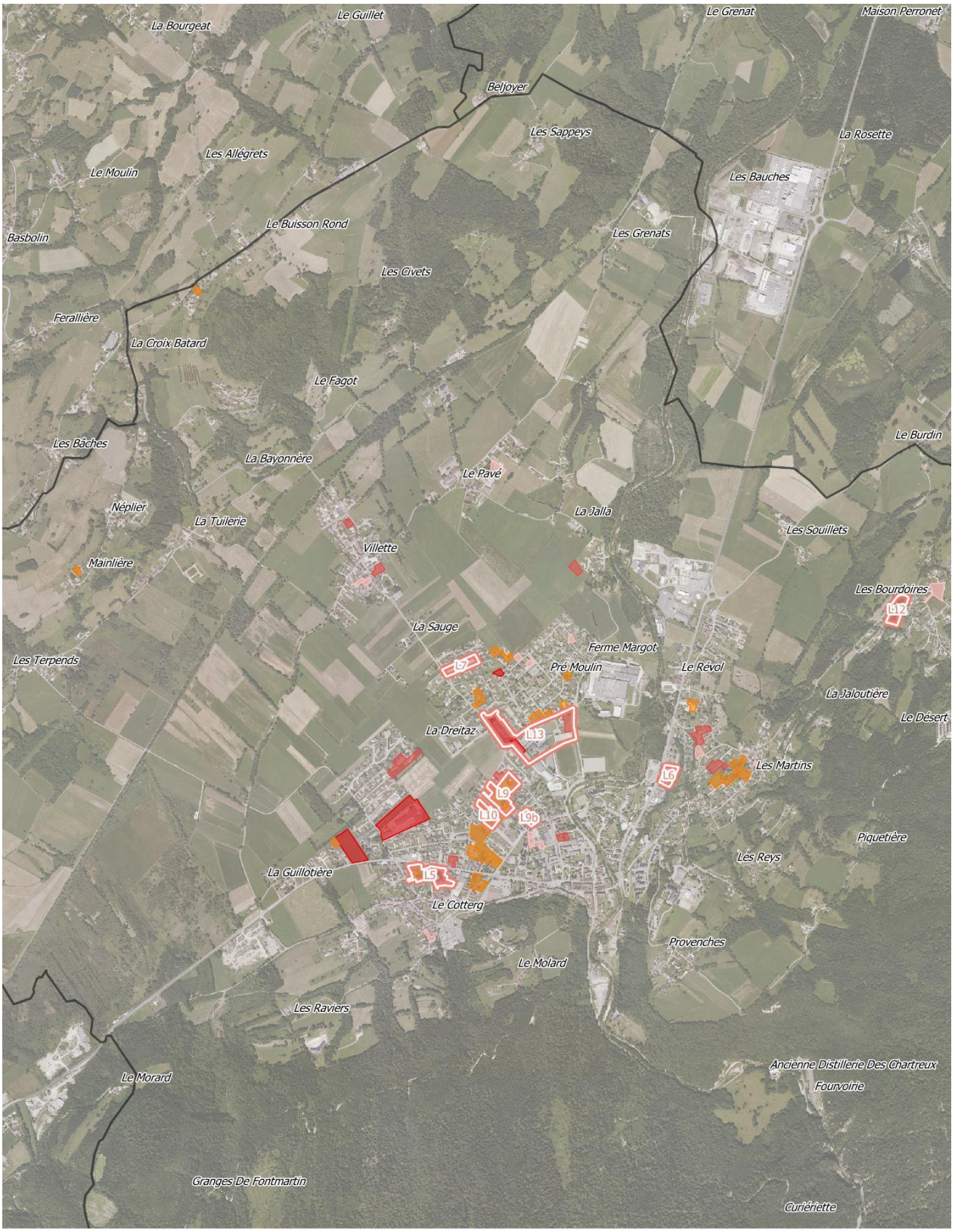

OAP
- Habitat

Phasage du gisement (année)
- 2020-2022
- 2023-2025
- 2026-2028
- 2029-2032
- Limite communale

➢ LOCALISATION ET TYPOLOGIE DES LOGEMENTS LOCATIFS ET /OU SOCIAUX- 2020-2032

		Nombre de logements neufs programmés	Dont nombre de logements sociaux programmés	Typologie	Phasage
ST LAURENT DU PONT		**354**	**34**		
171 et 172	**OAP L11 Petit Plan**	30	6	**Locatif ou accession sociale**	**2026-2028**
135	**OAP L13- Collège**	28	4	**Locatif social**	**2029-2032**
319	**OAP L6- Avenue de la Gare**	25	5	**Locatif social**	**2020-2022**
166	**OAP L9 Molliet Sabet**	27	8	**Locatif social**	**2026-2028**
134	**OAP Rossignol**	55	11	**Locatif ou accession sociale**	**2029-2032**

➢ TYPOLOGIES DE LOGEMENTS PROGRAMMES PAR FORME URBAINE

A l'échelle du POA 2020-2025

Formes urbaines	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
ST LAURENT DU PONT	25	21	66		10	122

A l'échelle du PLUi H 2020-2032

Formes urbaines	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
ST LAURENT DU PONT	80	48	110	38	78	354

➢ ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION ET MODALITES D'OUVERTURE A L'URBANISATION

N°OAP	N° Tènement	Nom des sites OAP	Nombre de logements	dont Nombre logements locatifs et ou sociaux	Modalité ouverture à l'urbanisation
L10	151 et 169	**OAP Cité Margaron**	15	0	opération d'aménagement d'ensemble
L13	135 ,136, 152	**OAP Collège**	26	4 dont la totalité en logement social	Réalisation au fur et à mesure de la réalisation des équipements nécessaire à la desserte des constructions programmées.
L4	178	**OAP Chemin de Bagatelle**	15	10 dont la totalité en logement social	Opération d'aménagement d'ensemble- Modification du PLUi-
L5	173 et 174	**OAP Victor Hugo**	25	4	Opération d'aménagement d'ensemble
L6	319	**OAP Avenue de la Gare**	25	5	opération d'aménagement d'ensemble
L7	144	**OAP Route de Villette**	10	0	opération d'aménagement d'ensemble
L9	166 et 167	**OAP Molliet Sabet**	40	8 dont la totalité en logement social	Opération d'aménagement d'ensemble
L9	170	**OAP Mollier Sabet zone UB**		0	Opération d'aménagement d'ensemble
L9b	168	**OAP Charles Berty**	10	0	2 opérations d'aménagement d'ensemble
L12	153	**OAP Les Bourdoires**	11	0	opération d'aménagement d'ensemble
L3	134	**OAP Rossignol**	55	11	Opération d'aménagement d'ensemble
L11	171 et 172	**Petit Plan**	30	6	Opération d'aménagement d'ensemble- Modification du PLUi-

LES POLES D'ACCOMPAGNEMENT DES POLES DE VIE

St Joseph de Rivière

St Christophe sur Guiers

St Thibaud de Couz

Miribel Les Echelles

Entremont le vieux

Rappel des orientations du PADD

Conforter leur rôle d'appui au développement des pôles de vie

- Permettre un développement modéré de ces pôles, en complément et en accompagnement, des dynamiques souhaitées sur les pôles de vie, et cohérent avec les équipements présents sur ces communes
- Inscrire l'urbanisation dans son cadre paysager et environnemental et préserver les vues sur les grands paysages
- Privilégier le développement de l'habitat à l'intérieur des enveloppes urbaines existantes à travers une densification douce des espaces bâtis, cohérente avec la trame existante
- Diversifier l'offre de logement, afin de proposer de véritables parcours résidentiels aux habitants
- Renforcer le rôle de proximité des chefs-lieux et villages principaux en centralisant les nouveaux commerces, emplois, espaces et équipements publics sur ces pôles
- Favoriser le développement d'activités économiques dans le tissu urbain diffus
- Permettre le développement d'hébergement touristique dans le diffus

Le développement de l'offre en logement locatif social

Pour atteindre une production de logements locatifs sociaux **de 8-10 logements par an à l'échelle de l'ensemble du territoire** Cœur de Chartreuse, les pôles de vie devront programmer des opérations de logements locatifs sociaux sur les 6 prochaines années.

ENTREMONT-LE-VIEUX

➢ PROGRAMMATION DE LOGEMENT ESTIMATIVE 2020-2025 ET GISEMENT FONCIER IDENTIFIE

La commune d'Entremont le Vieux a un potentiel de construction d'environ 28 logements neufs sur la période 2020-2025. En parallèle, 7 logements locatifs sont à créer dans l'existant sur cette période. Les définitions des différents type de logement (individuel, mixte, collectif, groupé, intermédiaires) figurent dans l'axe 3- Fiche Action 10 du volet thématique du Programme d'Orientation et d'Actions en faveur du logement.

GISEMENT FONCIER IDENTIFIE POUR LA PRODUCTION D'ENVIRON 28 LOGEMENTS NEUFS

N° site	Surface en m²	Nombre de logements	Logements locatifs	Foncier public	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Typologie habitat	Phasage	Zonage
296	975	1	0	NON	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
297	814	1	0	NON	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
293	3395	5	0	NON	0	INDIVIDUEL	2020-2022	1AU
294	813	1	0	NON	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
298	823	1	0	NON	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
282	1273	2	0	NON	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UB1
284	1562	2	0	NON	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
285	1105	2	0	NON	DP	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
286	978	1	0	NON	OK	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
290	1569	2	0	NON	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
TOTAL 2020-2022	**13307**	**18**	**0**					
292	7993	9	0	PARTIELLEMENT	0	MIXTE	2023-2025	1AU, UB1
299	741	1	0	NON	DP	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
TOTAL 2023-2025	**8734**	**10**	**0**					
TOTAL 2020-2025	**22041**	**28**	**0**					

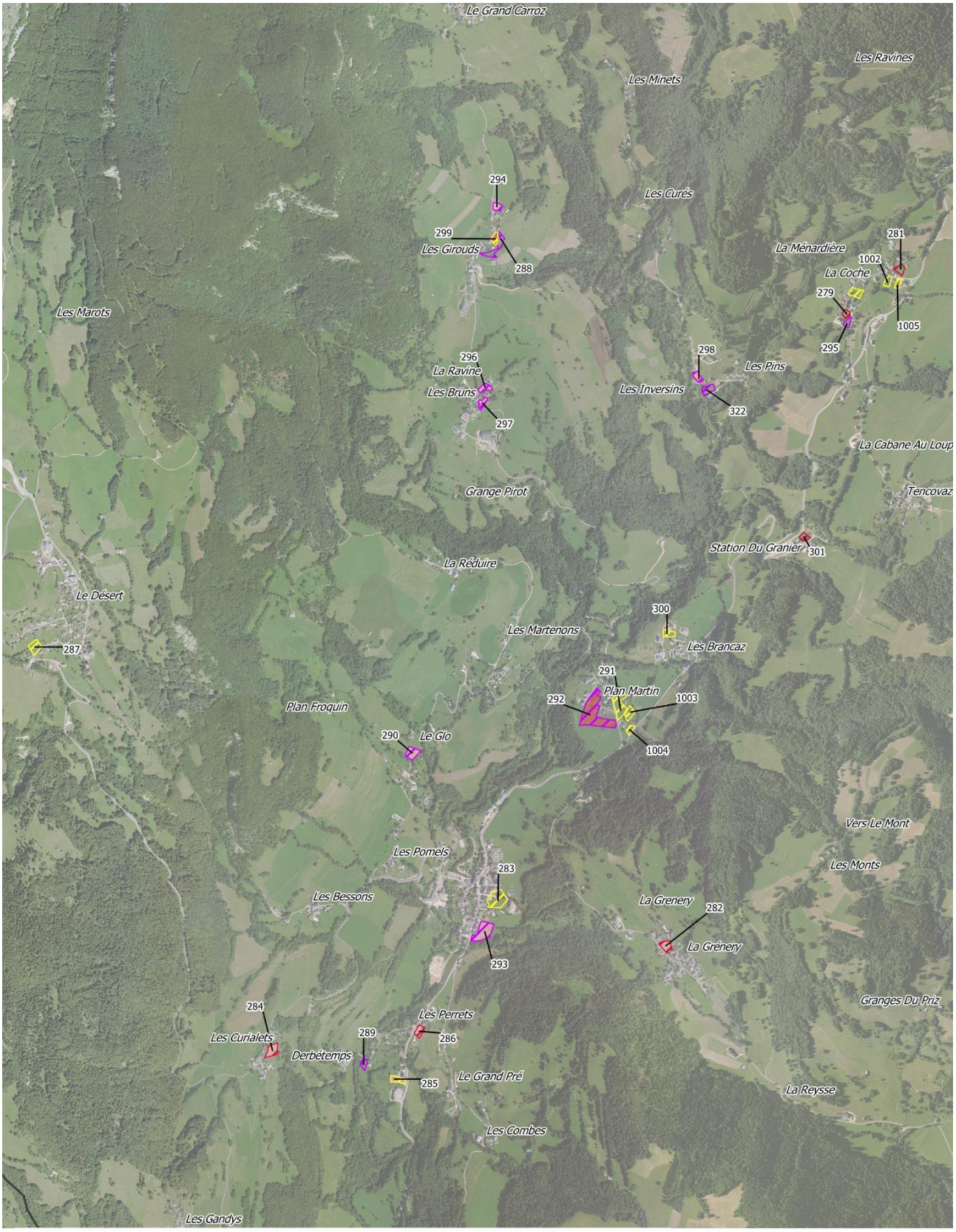

Phasage du gisement
- 2020-2022
- 2023-2025

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire
- Tènement libre
- Limite communale

➢ GISEMENT FONCIER GLOBAL IDENTIFIE POUR L'HABITAT SUR LE PLUI H CŒUR DE CHARTREUSE 2020-2032

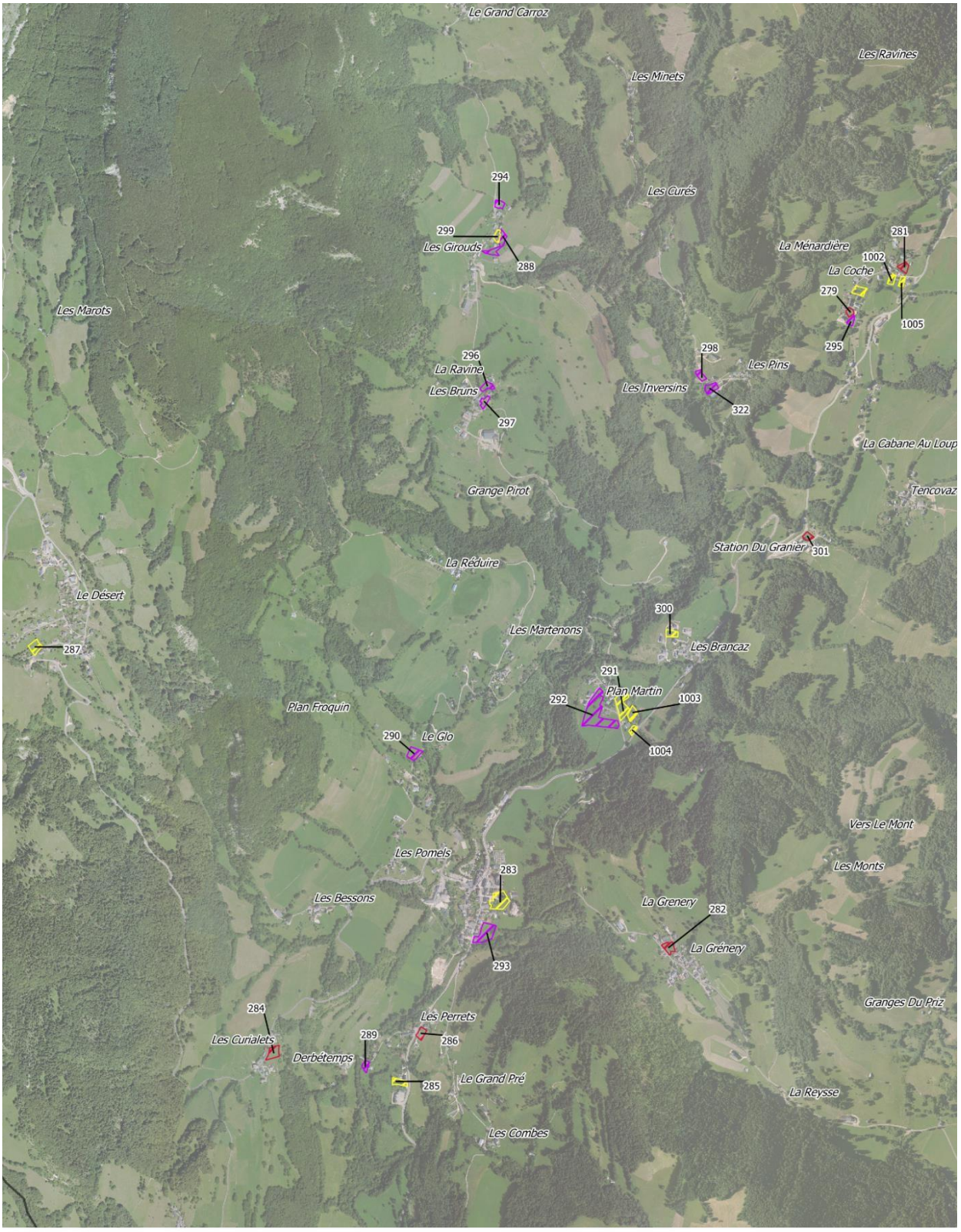

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire
- Tènement libre
- Limite communale

Les tènements surlignés en rouge sont ceux dont l'urbanisation est estimée pendant le temps du POA

EN DIVISION PARCELLAIRE									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1- Rayonnement communal ou supra communal, 2- Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
285	0,1	3	18	2	NON	INDIVIDUEL	DP	2020-2022	UH
299	0,1	3	13	1	NON	INDIVIDUEL	DP	2023-2025	UH
291	0,3	2	17	5	NON	INDIVIDUEL	DP	2026-2028	UB1
300	0,1	2	11	1	NON	INDIVIDUEL	DP	2026-2028	UB1
280	0,1	2	8	1	NON	INDIVIDUEL	DP	2026-2028	UB1
283	0,3	1	15	5	NON	GROUPE	DP	2026-2028	UA1
287	0,1	2	13	2	NON	INDIVIDUEL	DP	2026-2028	UB1
1002	0,1	2	14	1	NON	INDIVIDUEL	DP	2026-2028	UB1
1005	0,1	2	17	1	NON	INDIVIDUEL	DP	2026-2028	UB1
1004	0,1	2	36	2	NON	INDIVIDUEL	DP	2026-2028	UB1
1003	0,1	2	18	2	NON	INDIVIDUEL	DP	2029-2032	UB1
TOTAL	1,5		15,3	23					

EN DENSIFICATION SUR TENEMENT LIBRE									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1- Rayonnement communal ou supra communal, 2- Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
282	0,1	2	16	2	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UB1
284	0,2	3	13	2	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UH
286	0,1	3	10	1	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UH
279	0,1	2	16	1	NON	INDIVIDUEL	D	2026-2028	UB1
281	0,1	2	11	1	NON	INDIVIDUEL	D	2026-2028	UB1
301	0,1	4	42	3	NON	COLLECTIF	D	2026-2028	Ut
TOTAL	0,6		16,5	10					

POTENTIEL EN EXTENSION									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1- Rayonnement communal ou supra communal, 2- Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
296	0,1	3	10	1	NON	INDIVIDUEL	0	2020-2022	UH
297	0,1	3	12	1	NON	INDIVIDUEL	0	2020-2022	UH
293	0,3	1	15	5	NON	INDIVIDUEL	0	2020-2022	1AU
294	0,1	3	12	1	NON	INDIVIDUEL	0	2020-2022	UH
298	0,1	3	12	1	NON	INDIVIDUEL	0	2020-2022	UH
290	0,2	3	13	2	NON	INDIVIDUEL	0	2020-2022	UH
292	0,8	2	11	9	PARTIELLEMENT	MIXTE	0	2023-2025	1AU, UB1
295	0,1	2	18	1	NON	INDIVIDUEL	0	2026-2028	UB1
288	0,2	3	10	2	NON	INDIVIDUEL	0	2026-2028	A, UH
289	0,1	3	15	1	NON	INDIVIDUEL	0	2026-2028	UH
322	0,1	3	8	1	NON	INDIVIDUEL	0	2026-2028	UH

➢ PHASAGE

Le phasage est une estimation. Des modifications pourront survenir.

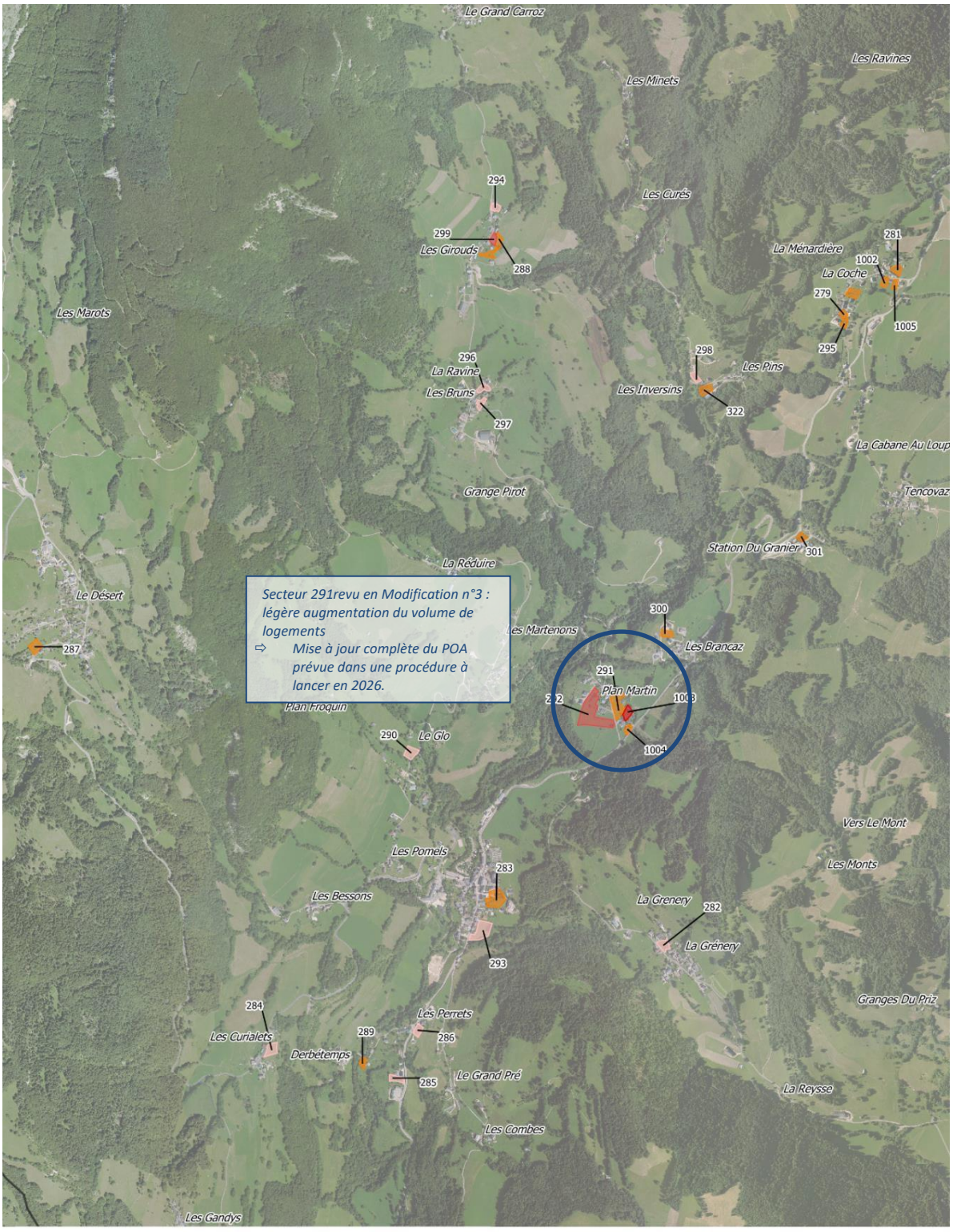

➢ SECTEURS D'OAP

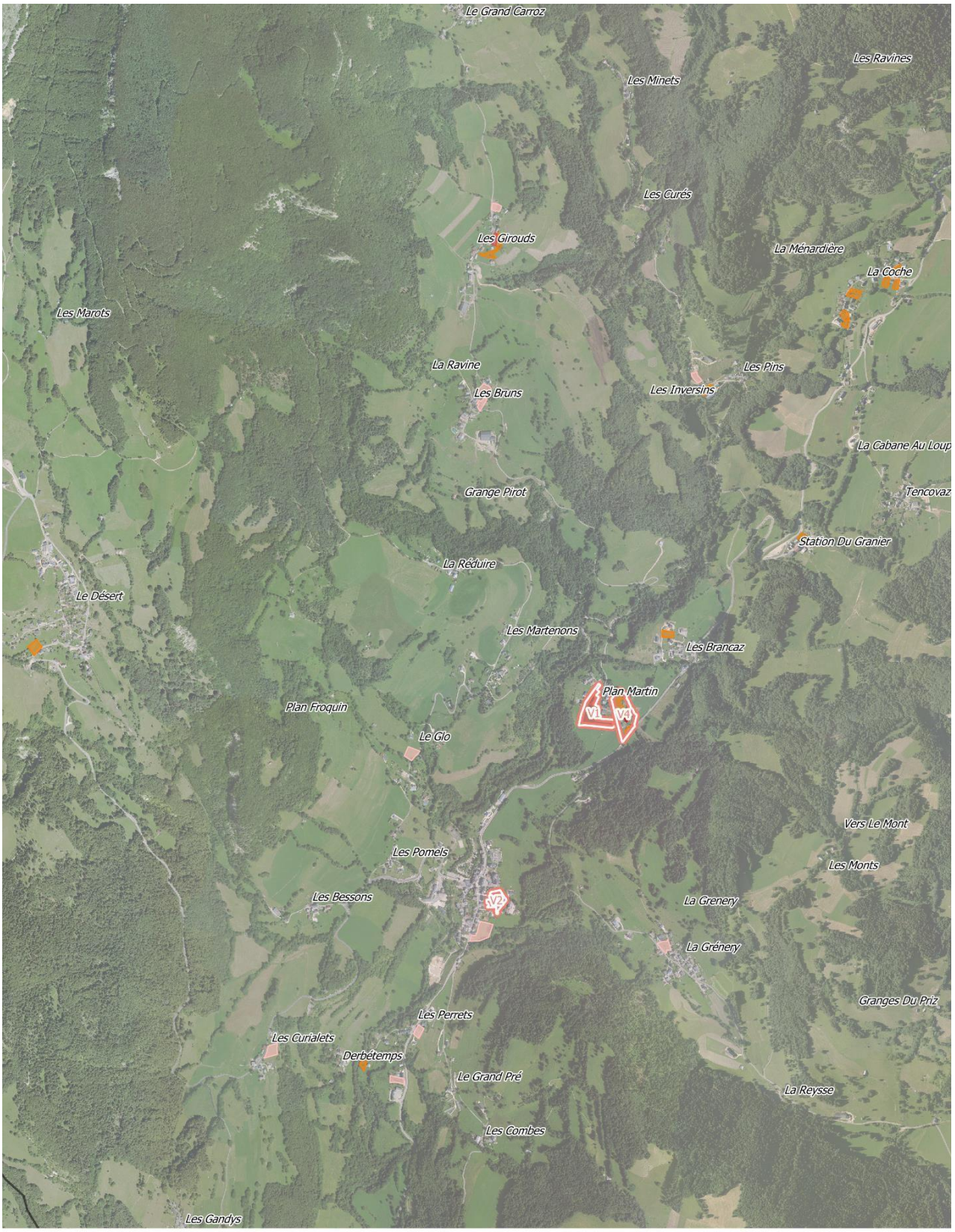

OAP
- Habitat

Phasage du gisement (année)
- 2020-2022
- 2023-2025
- 2026-2028
- 2029-2032
- Limite communale

➢ LOCALISATION ET TYPOLOGIE DES LOGEMENTS LOCATIFS ET /OU SOCIAUX 2020-2032

7 logements locatifs sont à créer dans le bâti existant et 3 dans le neuf sur l'échéance du PLUi 2020-2032.

En revanche la commune disposant déjà de logements locatifs sociaux, ayant du mal à se commercialiser, il n'est pas programmé de nouveau logement social.

➢ TYPOLOGIES DE LOGEMENTS PROGRAMMES PAR FORME URBAINE

A l'échelle du POA 2020-2025

Formes urbaines	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
ENTREMONT LE VIEUX			19		9	28

A l'échelle du PLUi H 2020-2032

	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
ENTREMONT LE VIEUX	3	5	38		9	55

➢ ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION ET MODALITES D'OUVERTURE A L'URBANISATION

N°OAP	N° tènement	Nom des sites OAP	Nombre de logement total sur les OAP	dont Nombre logements locatifs	Modalité ouverture à l'urbanisation
V2	283, 293	Centre Bourg	10	0	2 opérations d'aménagement d'ensemble
V4	291,1003, 1004	Plan Martin Est	9	0	(zone U)
V1	292	Plan Martin Ouest	9	0	opération d'aménagement d'ensemble

MIRIBEL-LES-ECHELLES

➢ PROGRAMMATION DE LOGEMENT ESTIMATIVE 2020-2025 ET GISEMENT FONCIER IDENTIFIE

La commune de Miribel les Echelles a un potentiel de construction d'environ 43 logements neufs. En parallèle, 11 logements locatifs sont à créer dans l'existant sur cette période. Les définitions des différents type de logement (individuel, mixte, collectif, groupé, intermédiaires) figurent dans l'axe 3-Fiche Action 10 du volet thématique du Programme d'Orientation et d'Actions en faveur du logement.

Gisement foncier identifié pour la production d'environ 43 logements neufs

N° site	Surface	Nbx de logements	Logements locatifs	Foncier public	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Typologie habitat	Phasage	Zonage
99	4339	10	0	NON	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UB1
TOTAL 2020-2022	**4339**	**10**	**0**					
106	10359	13	0	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	1AU, UB1
89	1352	2	0	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
90	852	1	0	NON	DP	INDIVIDUEL	2023-2025	UA1
93	863	1	0	NON	DP	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
94	1646	2	0	NON	DP	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
96	1558	2	0	NON	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
101	1341	1	0	NON	DP	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
102	837	1	0	NON	DP	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
92	3193	3	0	NON	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
95	814	1	0	NON	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
97	1393	1	0	NON	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UA1
103	697	1	0	NON	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
107	545	1	0	NON	DP	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
88	2410	3	0	NON	DP	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
TOTAL 2023-2025	**27860**	**33**	**0**					
TOTAL 2020-2025	**32199**	**43**	**0**					

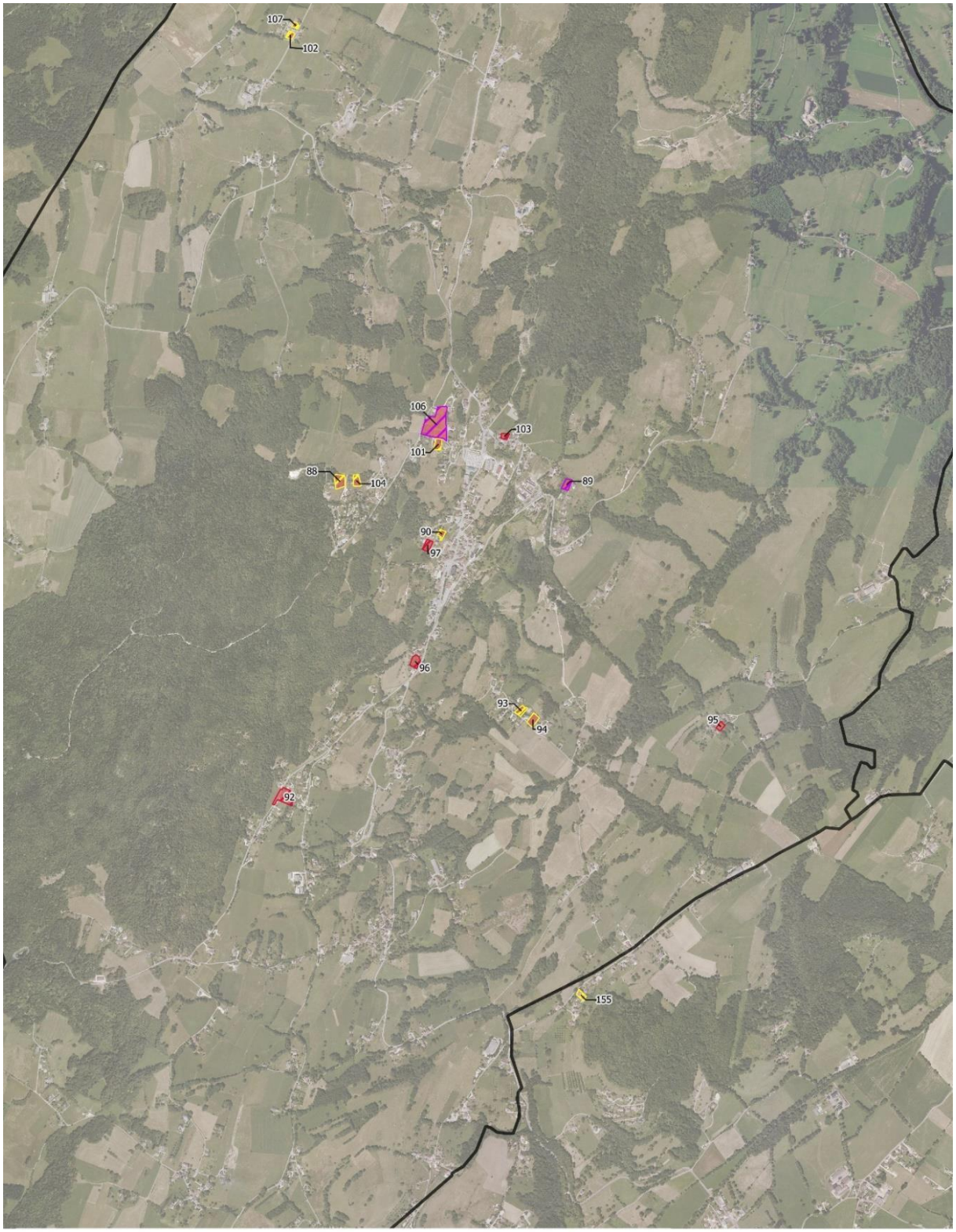

Phasage du gisement

- 2020-2022
- 2023-2025

Potentiel

- En extension
- En division parcellaire
- Tènement libre
- Limite communale

➢ GISEMENT FONCIER GLOBAL IDENTIFIE POUR L'HABITAT SUR LE PLUI H CŒUR DE CHARTREUSE 2020-2032

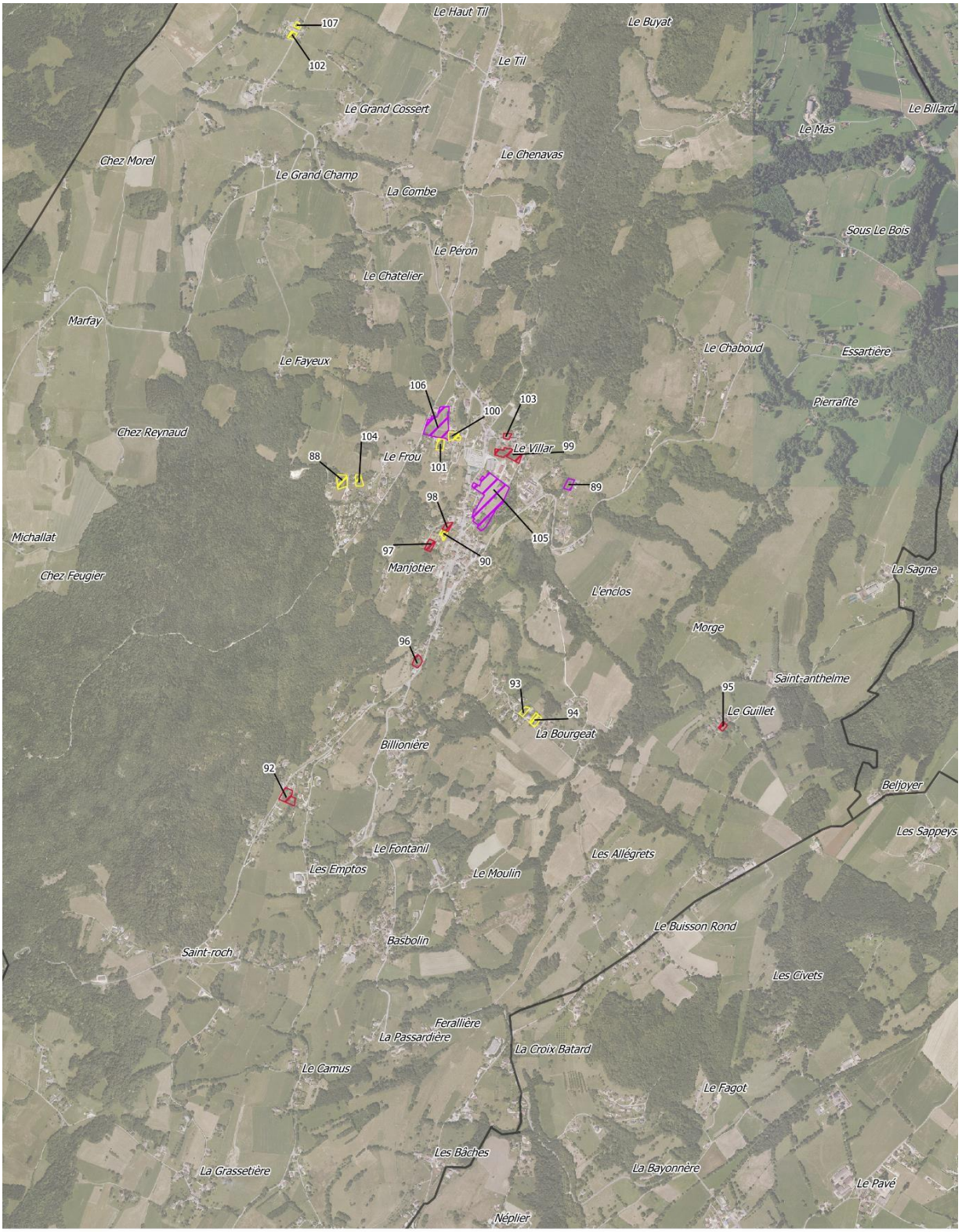

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire
- Tènement libre
- Limite communale

Les tènements surlignés en rouge sont ceux dont l'urbanisation est estimée pendant le temps du POA.

EN DIVISION PARCELLAIRE									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1- Rayonnement communal ou supra communal, 2- Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
90	0,1	1	12	1	NON	INDIVIDUEL	DP	2023-2025	UA1
93	0,1	3	12	1	NON	INDIVIDUEL	DP	2023-2025	UH
94	0,2	3	12	2	NON	INDIVIDUEL	DP	2023-2025	UH
101	0,1	1	7	1	NON	INDIVIDUEL	DP	2023-2025	UB1
102	0,1	1	12	1	NON	INDIVIDUEL	DP	2023-2025	UH
107	0,1	3	18	1	NON	INDIVIDUEL	DP	2023-2025	UH
88	0,2	3	12	3	NON	INDIVIDUEL	DP	2023-2025	UH
100	0,2	1	13	2	NON	INDIVIDUEL	DP	2026-2028	UB1
104	0,1	3	7	1	NON	INDIVIDUEL	DP	2029-2032	UH
TOTAL	1,1		11,4	13					

EN DENSIFICATION SUR TENEMENT LIBRE									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1- Rayonnement communal ou supra communal, 2- Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
99	0,4	1	23	10	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UB1
96	0,2	1	13	2	NON	INDIVIDUEL	D	2023-2025	UB1
92	0,3	3	9	3	NON	INDIVIDUEL	D	2023-2025	UH
95	0,1	3	12	1	NON	INDIVIDUEL	D	2023-2025	UH
97	0,1	1	7	1	NON	INDIVIDUEL	D	2023-2025	UA1
103	0,1	1	14	1	NON	INDIVIDUEL	D	2023-2025	UB1
98	0,1	1	10	1	NON	INDIVIDUEL	D	2026-2028	UA1
TOTAL	1,3		14,6	19					

EN EXTENSION									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1- Rayonnement communal ou supra communal, 2- Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
106	1,0	1	13	13	NON	INDIVIDUEL	0	2023-2025	1AU, UB1
89	0,1	1	15	2	NON	INDIVIDUEL	0	2023-2025	UH
105	2,1	1	17	35	PARTIELLEMENT	MIXTE	0	2026-2028	1AU, UA1

TOTAL			
	en ha	Densité moyenne	Nombre de logements
MIRIBEL LES ECHELLES	**5,7**	**14,3**	**82**

➢ PHASAGE

Le phasage est une estimation. Des modifications pourront survenir.

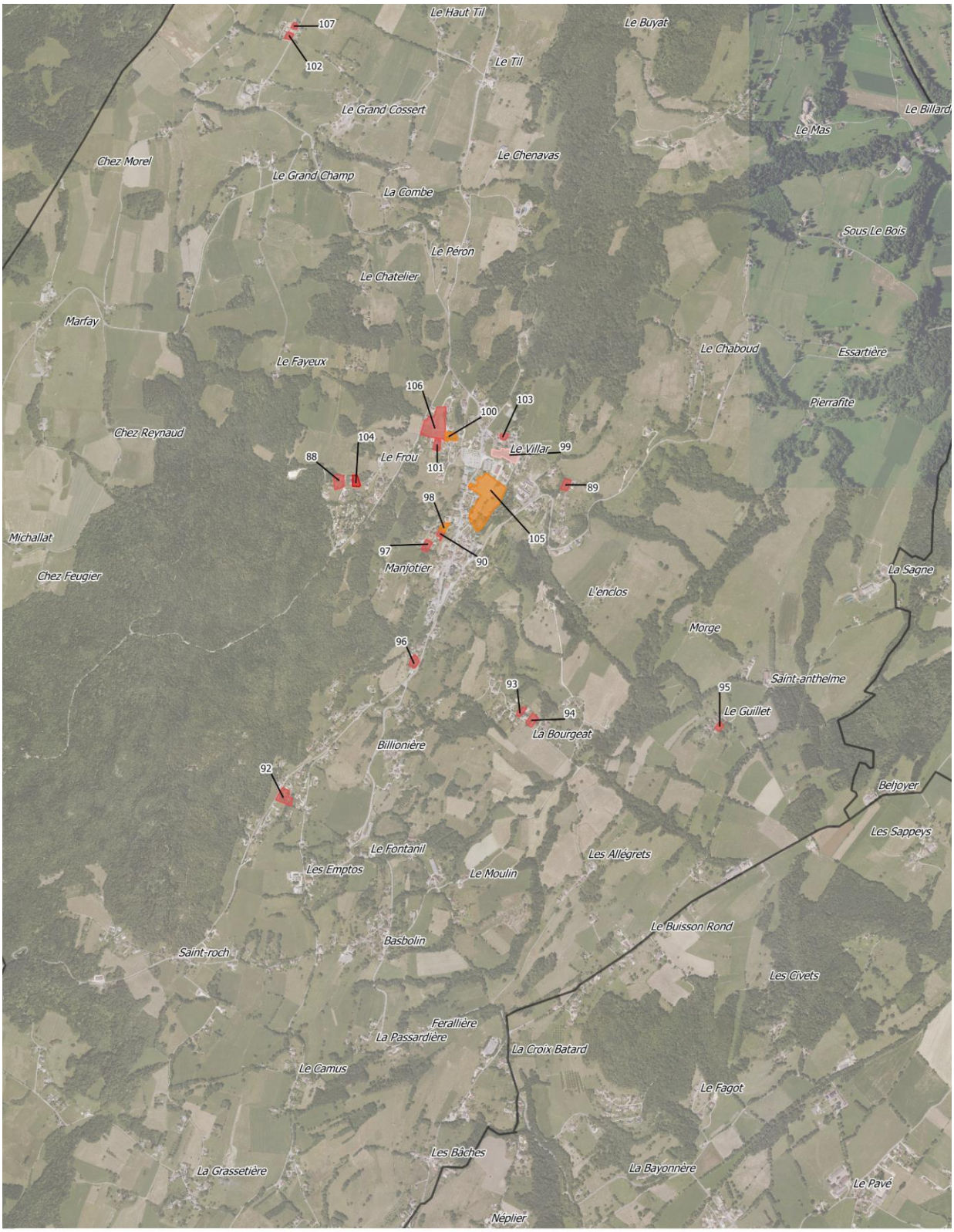

Phasage du gisement (année)

- 2020-2022
- 2023-2025
- 2026-2028
- 2029-2032
- Limite communale

➢ SECTEURS D'OAP

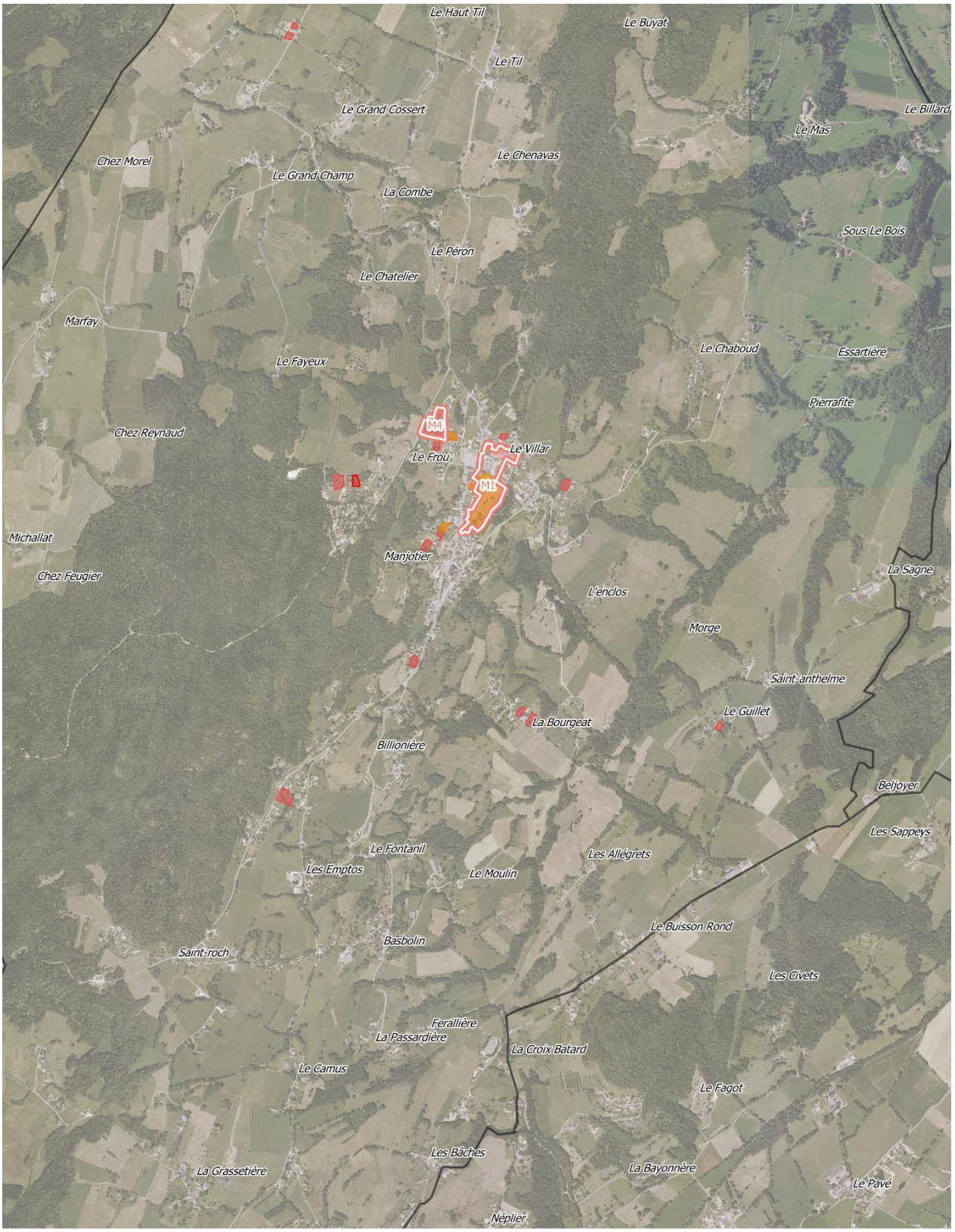

OAP
- Habitat

Phasage du gisement (année)
- 2020-2022
- 2023-2025
- 2026-2028
- 2029-2032
- Limite communale

➢ LOCALISATION ET TYPOLOGIE DES LOGEMENTS LOCATIFS ET /OU SOCIAUX 2020-2032

		Nombre de logements neufs programmés	Dont nombre de logements sociaux programmés	Typologie	Phasage
MIRIBEL LES ECHELLES					
	OAP M1 CHEF LIEU	35	7	Locatif ou accession sociale	2026-2028

➢ TYPOLOGIES DE LOGEMENTS PROGRAMMES PAR FORME URBAINE

A l'échelle du POA 2020-2025

Formes urbaines	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
MIRIBEL LES ECHELLES			43			43

A l'échelle du PLUi H 2020-2032

	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
MIRIBEL LES ECHELLES			47		35	82

➢ ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION ET MODALITES D'OUVERTURE A L'URBANISATION

N°OAP	N° tènement	Nom des sites OAP	Nombre de logement total sur les OAP	dont Nombre logements locatifs	Modalité ouverture à l'urbanisation
M1	99 et 105	Chef lieu	44	7 sociaux locatifs ou accession	Opération d'aménagement d'ensemble (nord) Au fur et à mesure de la réalisation des équipements (sud – tranches A et B)
M4	106	Le Frou	13	0	1 opération d'aménagement d'ensemble

ST CHRISTOPHE-SUR-GUIERS

➢ PROGRAMMATION DE LOGEMENT ESTIMATIVE 2020-2025 ET GISEMENT FONCIER IDENTIFIE

La commune de Saint Christophe sur Guiers a un potentiel de construction estimé à environ 17 logements neufs sur la période 2020-2025.

En parallèle, 4 logements locatifs sont à créer dans l'existant sur cette période.

Les définitions des différents type de logement (individuel, mixte, collectif, groupé, intermédiaires) figurent dans l'axe 3- Fiche Action 10 du volet thématique du Programme d'Orientation et d'Actions en faveur du logement.

GISEMENT FONCIER IDENTIFIE POUR LA PRODUCTION D'ENVIRON 17 LOGEMENTS NEUFS.

N° site	Surface en m²	Nombre de logements	Logements locatifs	Foncier public	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Typologie habitat	Phasage	Zonage
48	3216	7	0	NON	DP	INDIVIDUEL	2020-2022	UA1
49	3869	4	0	NON	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UA1
51	966	1	0	NON	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UB1
TOTAL 2020-2022	**8051**	**12**	**0**					
46	4715	5	0	0	0	MIXTE	2023-2025	UB1
TOTAL 2023-2025	**4715**	**5**	**0**					
TOTAL 2020-2025	**12766**	**17**	**0**					

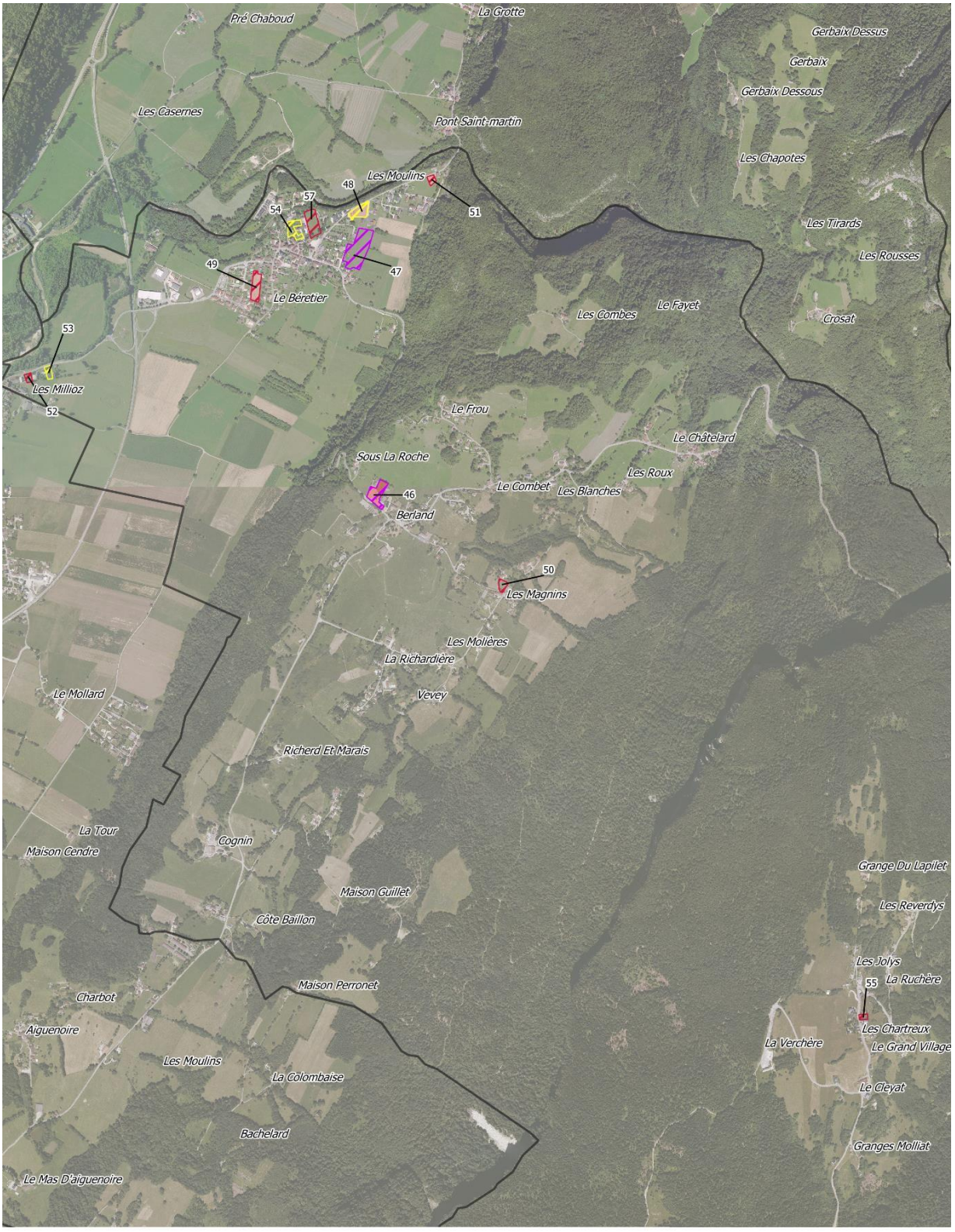

Phasage du gisement
- 2020-2022
- 2023-2025

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire

- Tènement libre
- Limite communale

➢ POTENTIEL GLOBAL

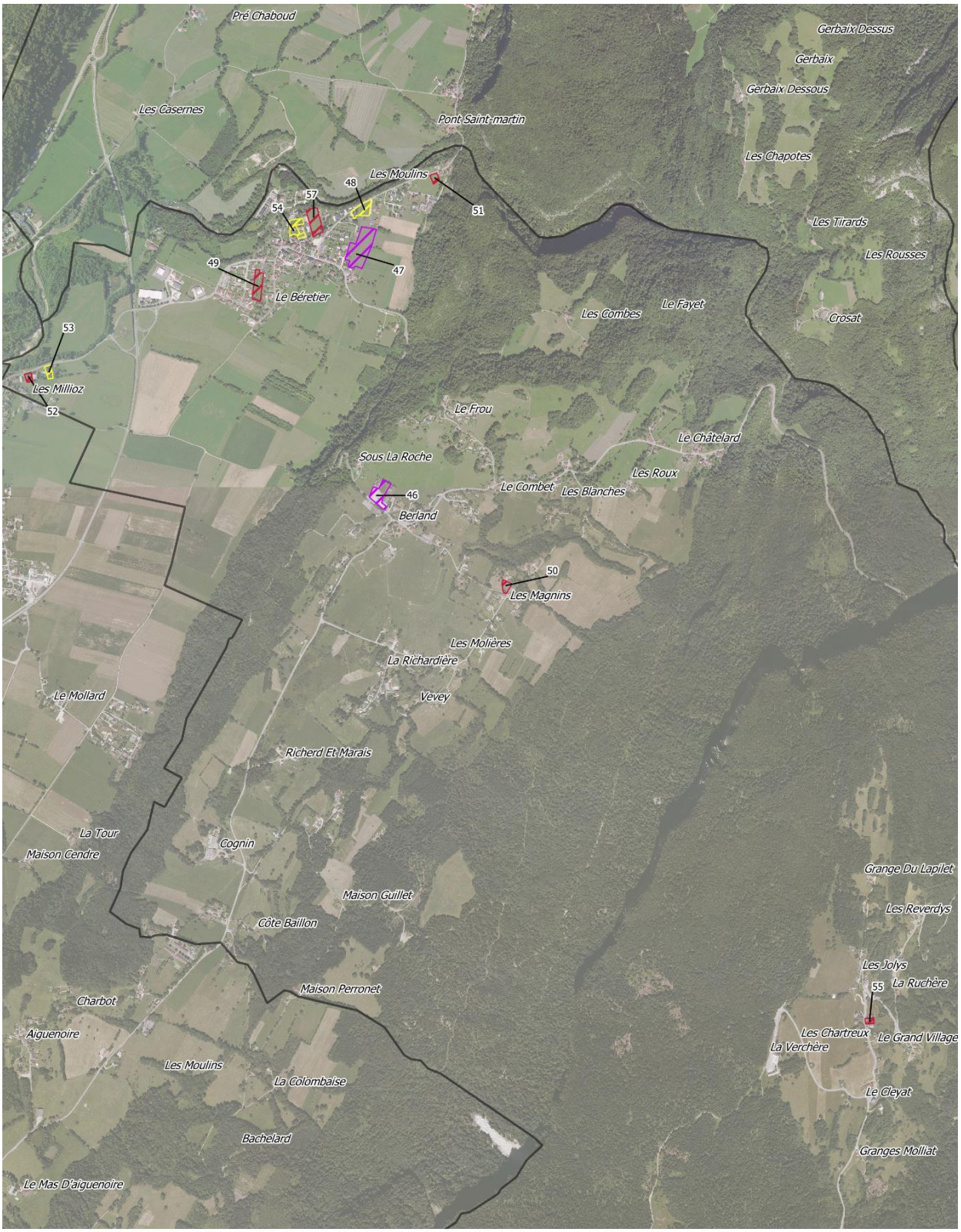

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire
- Tènement libre
- Limite communale

Les tènements surlignés en rouge sont ceux dont l'urbanisation est estimée pendant le temps du POA

EN DIVISION PARCELLAIRE									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1- Rayonnement communal ou supra communal, 2- Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
48	0,3	1	22	7	NON	INDIVIDUEL	DP	2020-2022	UA1
54	0,3	1	10	3	NON	INDIVIDUEL	DP	2026-2028	UA1
53	0,1	1	16	2	NON	INDIVIDUEL	DP	2029-2032	UB
TOTAL	0,7		16,2	12					

EN DENSIFICATION SUR TENEMENT LIBRE									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1- Rayonnement communal ou supra communal, 2- Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
49	0,4	1	10	4	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UA1
51	0,1	1	10	1	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UB1
50	0,1	3	15	2	NON	INDIVIDUEL	D	2026-2028	UH
55	0,1	4	13	1	NON	INDIVIDUEL	D	2029-2032	UH
52	0,1	1	11	1	NON	INDIVIDUEL	D	2029-2032	UB
57	0,5	1	15	7	NON	GROUPE	D	2029-2032	2AU
TOTAL	1,3		12,7	16					

POTENTIEL EN EXTENSION									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1- Rayonnement communal ou supra communal, 2- Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
46	0,5	1	11	5	OUI	MIXTE	0	2023-2025	UB1
47	1,2	1	17	20	NON	MIXTE	0	2029-2032	1AU
TOTAL	**1,6**		**15,3**	**25**					

TOTAL			
	en ha	Densité moyenne	Nombre de logements
ST Christophe sur Guiers	3,6	14,6	53

➢ PHASAGE

Le phasage est une estimation. Des modifications pourront survenir.

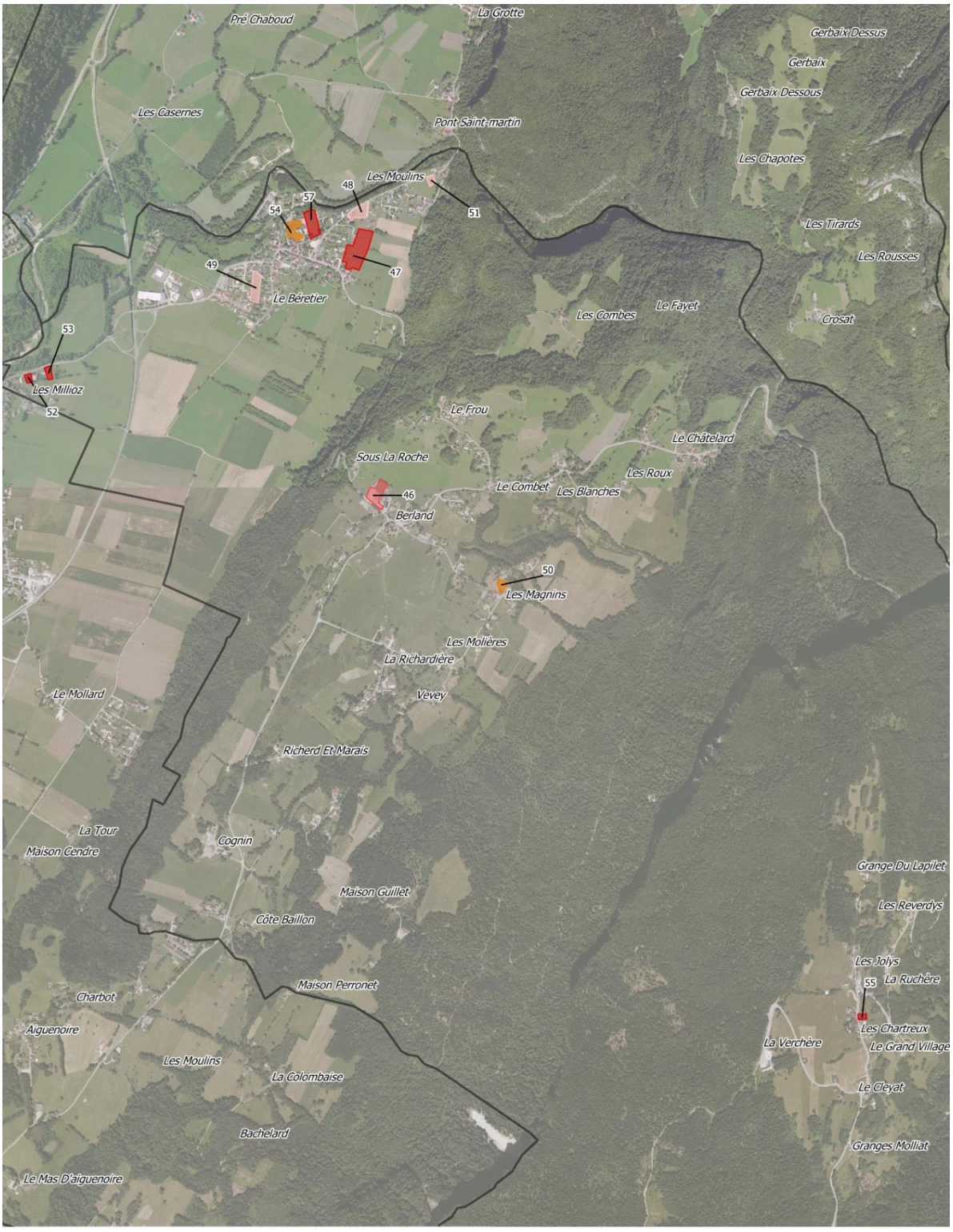

Phasage du gisement (année)

- 2020-2022
- 2023-2025
- 2026-2028
- 2029-2032
- Limite communale

➢ SECTEURS D'OAP

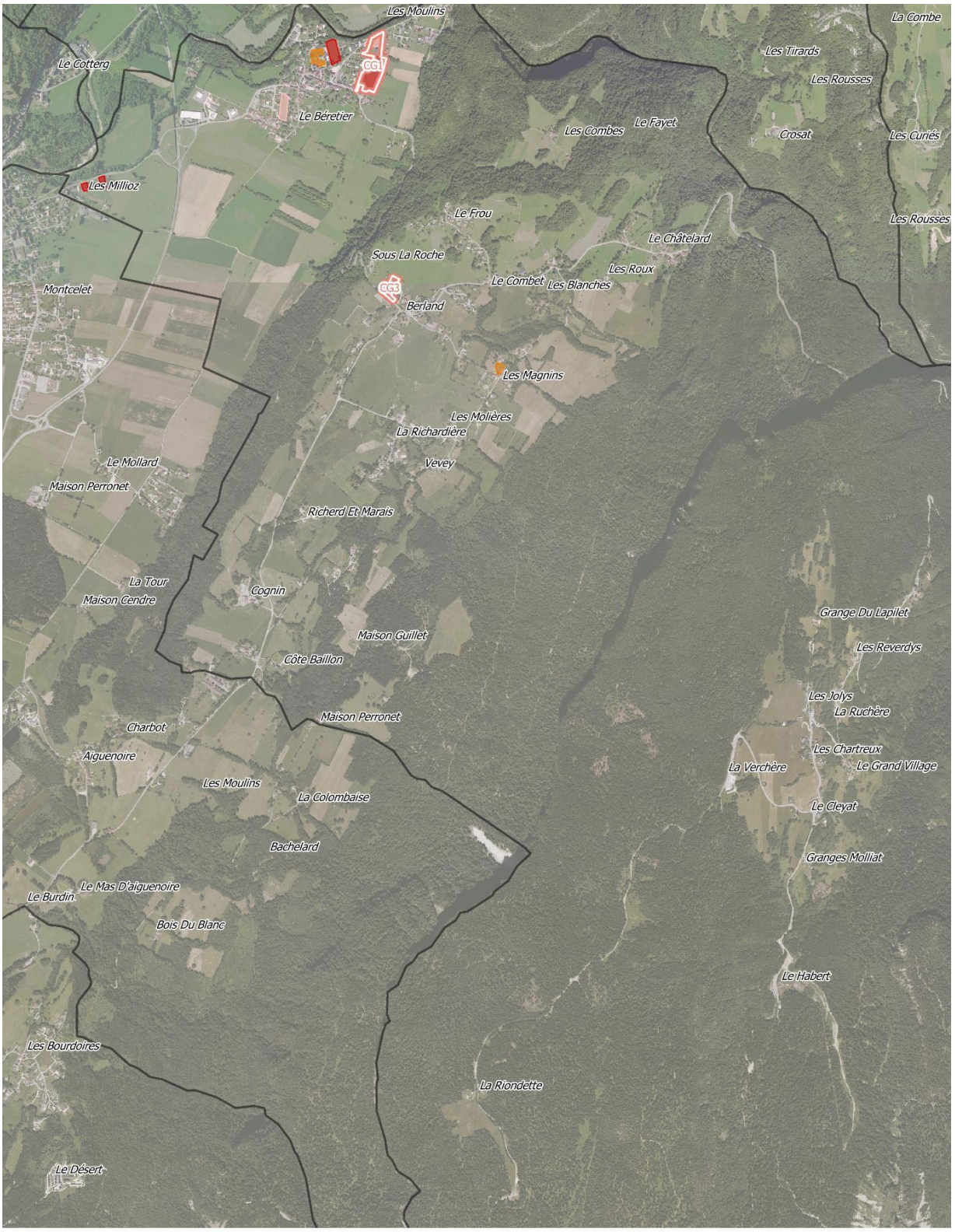

OAP
- Habitat

Phasage du gisement (année)
- 2020-2022
- 2023-2025
- 2026-2028
- 2029-2032
- Limite communale

➢ LOCALISATION ET TYPOLOGIE DES LOGEMENTS LOCATIFS ET /OU SOCIAUX 2020-2032

		Nombre de logements programmés	Dont nombre de logements sociaux programmés	Typologie	Phasage
ST CHRISTOPHE SUR GUIERS					
	OAP Chef-lieu	27	8	**Locatif social**	**2029-2032**

➢ TYPOLOGIES DE LOGEMENTS PROGRAMMES PAR FORME URBAINE

A l'échelle du POA 2020-2025

Formes urbaines	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
ST CHRISTOPHE SUR GUIERS			**12**		**5**	**17**

A l'échelle du PLUi H 2020-2032

	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
ST CHRISTOPHE SUR GUIERS		7	21		25	53

➢ ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION ET MODALITES D'OUVERTURE A L'URBANISATION

N°OAP	N° tènement	Nom des sites OAP	Nombre de logement total sur les OAP	dont Nombre logements locatifs	Modalité ouverture à l'urbanisation
CG3	46	OAP Berland	5	0	Au fur et à mesure de la réalisation des équipements nécessaires à la desserte de la zone
CG1	47 et 48	OAP Chef-lieu	27	8 dont la totalité en logement social	Opération d'aménagement d'ensemble

ST JOSEPH-DE-RIVIERE

➢ PROGRAMMATION DE LOGEMENT ESTIMATIVE 2020-2025 ET GISEMENT FONCIER IDENTIFIE

La commune de Saint Joseph de Rivière a un potentiel de construction d'environ 27 logements neufs En parallèle, 7 logements locatifs sont à créer dans l'existant sur cette période.

Les définitions des différents types de logement (individuel, mixte, collectif, groupé, intermédiaires) figurent dans l'axe 3- Fiche Action 10 du volet thématique du Programme d'Orientation et d'Actions en faveur du logement.

GISEMENT FONCIER IDENTIFIE POUR LA PRODUCTION D'ENVIRON 27 LOGEMENTS NEUFS.

N° site	Surface en m²	Nombre de logements	Logements locatifs	Foncier public	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Typologie habitat	Phasage	Zonage
192	924	1	0	4	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
197	1646	2	0	4	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
189	2318	2	0	4	DP	INDIVIDUEL	2020-2022	UA1
188	2649	6	0	8	DP	GROUPE	2020-2022	UA1
TOTAL 2020-2022	**7537**	**11**	**0**					
193	4650	6	0	4	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UA1
190	1298	1	0	4	DP	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
196	2152	2	0	4	DP	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
198	1626	1	0	4	DP	INDIVIDUEL	2023-2025	UA1
187	4678	6	0	4	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
TOTAL 2023-2025	**14404**	**16**	**0**					
TOTAL 2020-2025	**21941**	**27**	**0**					

Phasage du gisement
- 2020-2022
- 2023-2025

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire
- Tènement libre
- Limite communale

➢ GISEMENT FONCIER GLOBAL IDENTIFIE POUR L'HABITAT SUR LE PLUI H CŒUR DE CHARTREUSE 2020-2032

Potentiel

- En extension
- En division parcellaire
- Tènement libre
- Limite communale

Les tènements surlignés en rouge sont ceux dont l'urbanisation est estimée pendant le temps du POA

EN DIVISION PARCELLAIRE									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1-Rayonnement communal ou supra communal, 2-Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
189	0,2	1	9	2	NON	INDIVIDUEL	DP	2020-2022	UA1
188	0,3	1	23	6	NON	GROUPE	DP	2020-2022	UA1
190	0,1	2	8	1	NON	INDIVIDUEL	DP	2023-2025	UB1
196	0,2	2	9	2	NON	INDIVIDUEL	DP	2023-2025	UB1
198	0,2	1	6	1	NON	INDIVIDUEL	DP	2023-2025	UA1
Total	**1,0**		**11,9**	**12**					

POTENTIEL EN EXTENSION									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1-Rayonnement communal ou supra communal, 2-Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
192	0,1	3	11	1	NON	INDIVIDUEL	0	2020-2022	UH
197	0,2	3	12	2	NON	INDIVIDUEL	0	2020-2022	UH
193	0,5	1	13	6	NON	INDIVIDUEL	0	2023-2025	UA1
187	0,5	2	13	6	NON	INDIVIDUEL	0	2023-2025	UB1
191	0,6	1	20	9 à 12	NON	MIXTE	0	2025-2028	1AU, UA1
Total	**1,9**		**16,4**	**35**					

TOTAL			
	Surface en ha	Densité Moyenne	Nombre de logements
ST JOSEPH DE RIVIERE	**2,8**	**12,8**	**36 à 39**

➢ PHASAGE

Le phasage est une estimation. Des modifications pourront survenir.

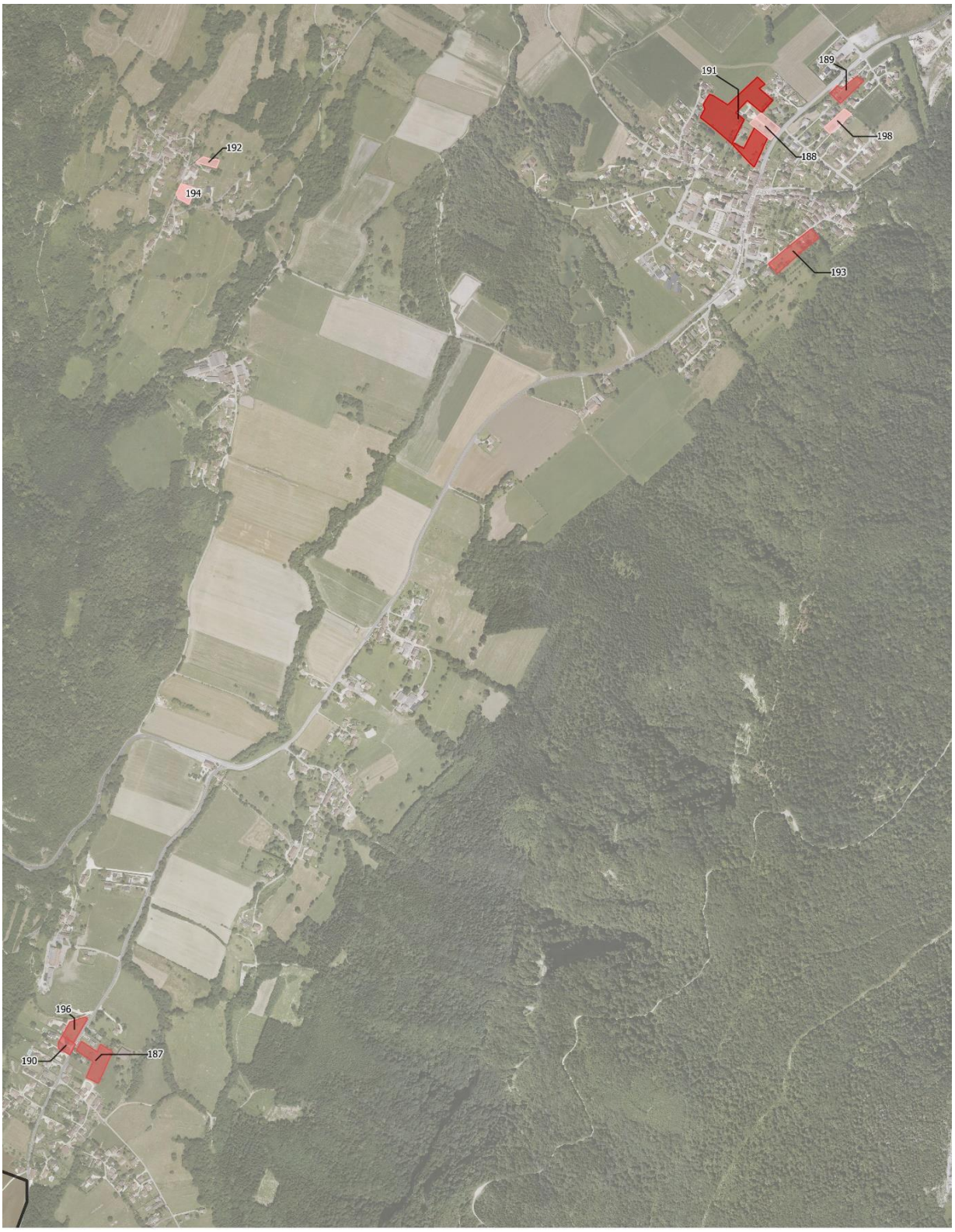

Phasage du gisement (année)

- 2020-2022
- 2023-2025
- 2026-2028
- 2029-2032
- Limite communale

➢ SECTEURS D'OAP

OAP
- Habitat

Phasage du gisement (année)
- 2020-2022
- 2023-2025
- 2026-2028
- 2029-2032
- Limite communale

➢ LOCALISATION ET TYPOLOGIE DES LOGEMENTS LOCATIFS ET /OU SOCIAUX 2020-2032

		Nombre de logements neufs programmés	Dont nombre de logements sociaux programmés	Typologie	Phasage
ST JOSEPH					
191	**OAP EN RIVIERE**	17 à 22	3 à 4	**Locatif ou accession sociale**	**2025-2028**

➢ TYPOLOGIES DE LOGEMENTS PROGRAMMES PAR FORME URBAINE

A l'échelle du POA 2020-2025

Formes urbaines	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
ST JOSEPH		6	21			27

A l'échelle du PLUi H 2020-2032

Formes urbaines	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
ST JOSEPH		6	21		34	61

➢ ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION ET MODALITES D'OUVERTURE A L'URBANISATION

N°OAP	N° Tènement	Nom des sites OAP	Nombre de logement total sur les OAP	dont Nombre logements locatifs	Modalité ouverture à l'urbanisation
R1	191	En rivière	17 à 22	3 à 4 dont la totalité en logement social	Zone UA1 : Au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes Zone 1 AU : Opération d'aménagement d'ensemble

ST THIBAUD-DE-COUZ

➢ PROGRAMMATION DE LOGEMENT ESTIMATIVE 2020-2025 ET GISEMENT FONCIER IDENTIFIE

La commune de Saint Thibaud de Couz a un potentiel de construction d'environ 46 logements neufs, dont 6 logements locatif. En parallèle, 6 logements locatifs sont à créer dans l'existant sur cette période. Les définitions des différents types de logement (individuel, mixte, collectif, groupé, intermédiaires) figurent dans l'axe 3- Fiche Action 10 du volet thématique du Programme d'Orientation et d'Actions en faveur du logement.

GISEMENT FONCIER IDENTIFIE POUR LA PRODUCTION D'ENVIRON 46 LOGEMENTS NEUFS

N° site	Surface en m²	Nombre de logements neufs	Logements locatifs neufs	Foncier public	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Typologie habitat	Phasage	Zonage
14	233	1	0	NON	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
8	1660	2	0	NON	DP	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
6	1931	2	0	NON	OK	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
17	555	1	0	NON	OK	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
25	1325	2	0	NON	DP	INDIVIDUEL	2020-2022	UB1
23	1015	1	0	NON	DP	INDIVIDUEL	2020-2022	UA1
22	1443	2	0	NON	OK	INDIVIDUEL	2020-2022	UB1
21	1249	1	0	NON	OK	INDIVIDUEL	2020-2022	UB1
18	970	1	0	NON	OK	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
TOTA2 2020-2022	**10381**	**13**	**0**					
15	1455	2	0	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UA1
13	1823	2	0	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
12	7114	15	4 à 5	NON	0	MIXTE	2023-2025	1AU, UA1
11	771	1	0	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
5	1847	2	0	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
4	732	1	0	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
3	1717	2	0	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
1	1331	2	0	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
19	1730	3	0	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
26	2364	3	0	NON	OK	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
TOTAL 2023-2025	**20884**	**33**	**4 à 5**					
TOTAL 2020-2025	**31265**	**46**	**4 à 5**					

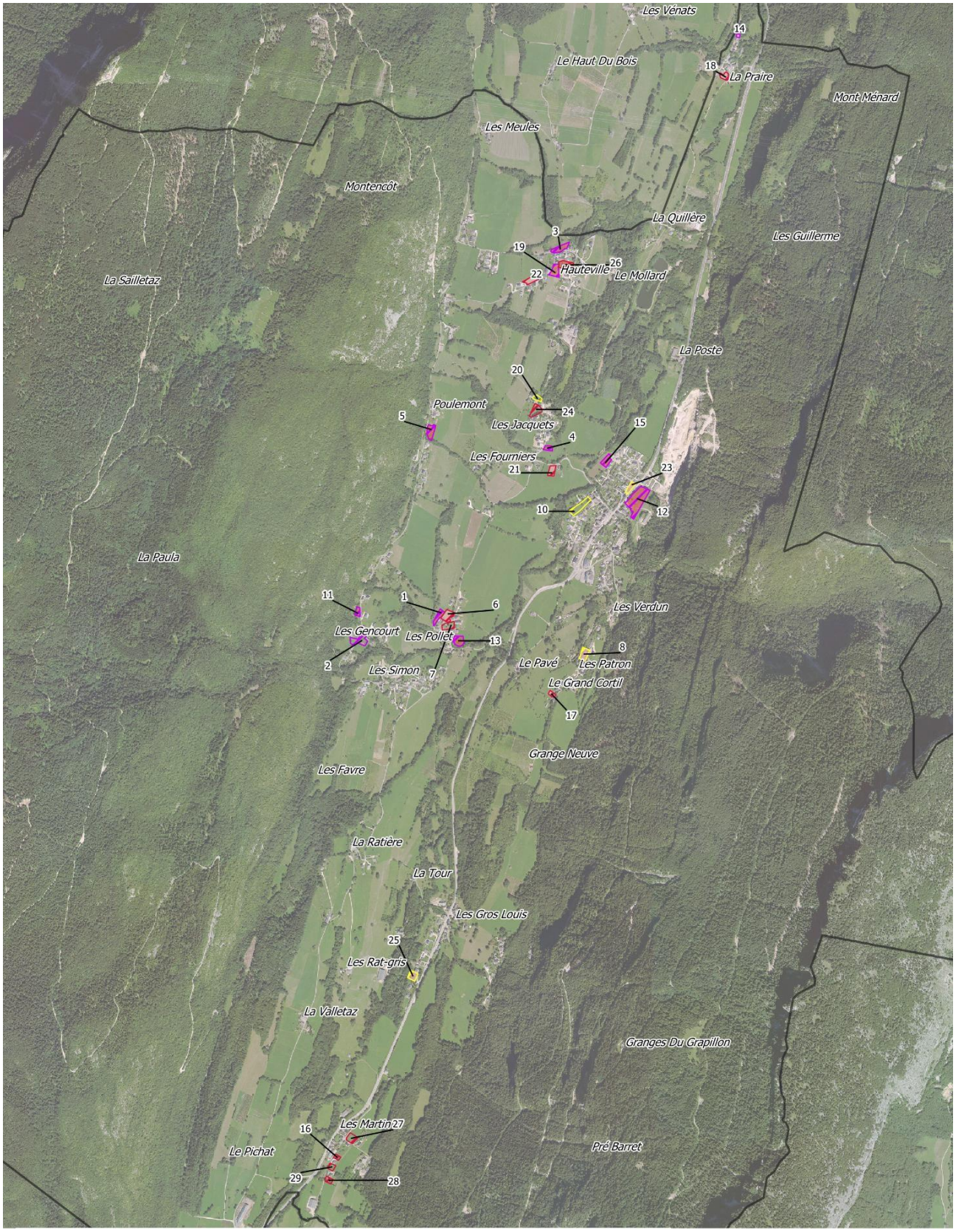

Phasage du gisement
- 2020-2022
- 2023-2025

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire

- Tènement libre
- Limite communale

➢ GISEMENT FONCIER GLOBAL IDENTIFIE POUR L'HABITAT SUR LE PLUI H CŒUR DE CHARTREUSE 2020-2032

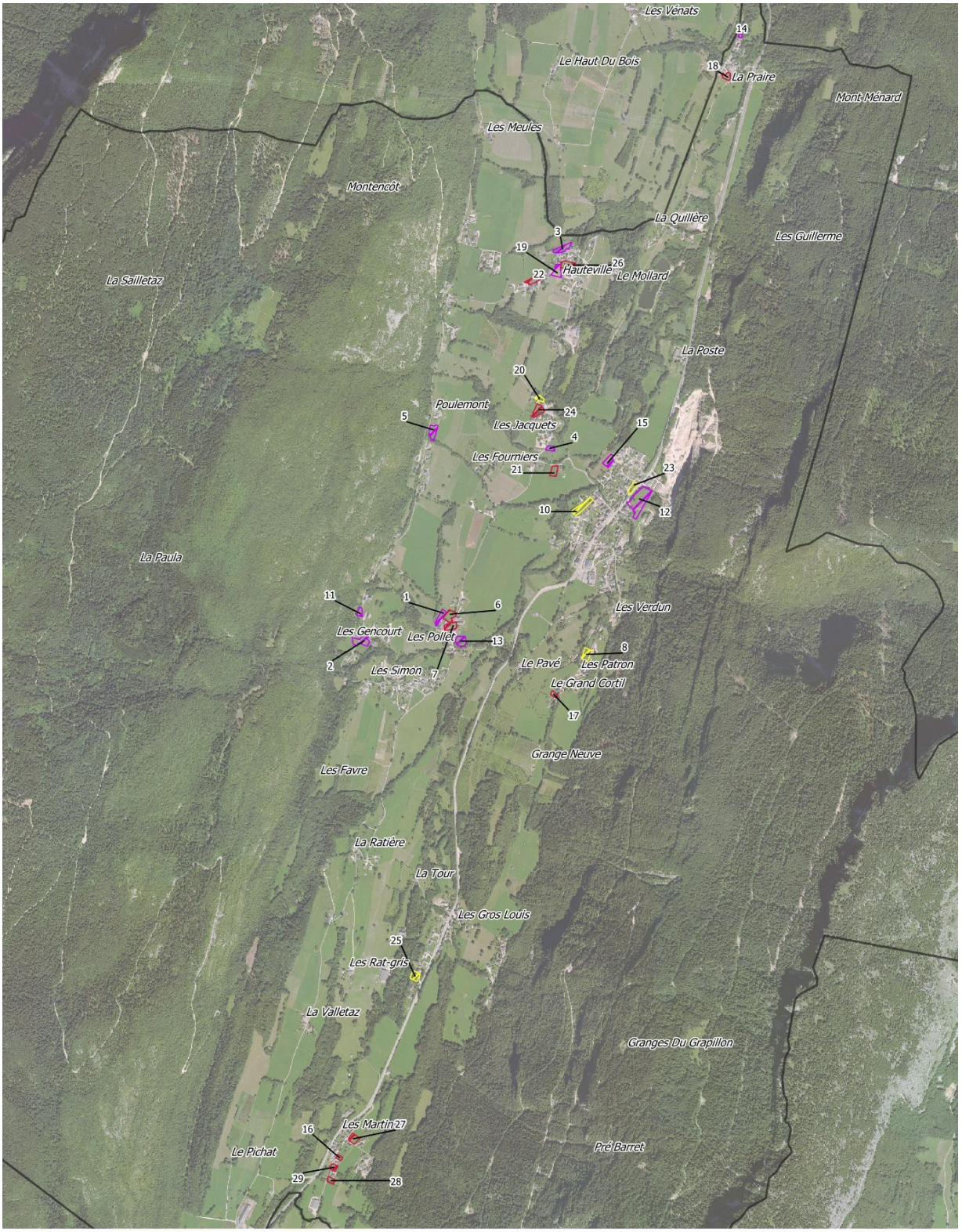

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire
- Tènement libre
- Limite communale

Les tènements surlignés en rouge sont ceux dont l'urbanisation est estimée pendant le temps du POA

EN DIVISION PARCELLAIRE									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1-Rayonnement communal ou supra communal, 2-Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
8	0,2	3	12	2	NON	INDIVIDUEL	DP	2020-2022	UH
25	0,1	2	15	2	NON	INDIVIDUEL	DP	2020-2022	UB1
23	0,1	1	10	1	NON	INDIVIDUEL	DP	2020-2022	UA1
10	0,3	1	12	3	NON	INDIVIDUEL	DP	2026-2028	UA1
20	0,1	2	14	1	NON	INDIVIDUEL	DP	2026-2028	UB1
TOTAL	0,7		12,4	9					

EN DENSIFICATION SUR TENEMENT LIBRE									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1-Rayonnement communal ou supra communal, 2-Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
6	0,2	3	10	2	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UH
17	0,1	3	18	1	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UH
22	0,1	2	14	2	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UB1
21	0,1	2	8	1	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UB1
18	0,1	3	10	1	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UH
26	0,2	2	13	3	NON	INDIVIDUEL	D	2023-2025	UB1
7	0,2	3	13	2	NON	INDIVIDUEL	D	2026-2028	UH
16	0,0	3	21	1	NON	INDIVIDUEL	D	2026-2028	UH
24	0,2	2	11	2	NON	INDIVIDUEL	D	2026-2028	UB1
29	0,1	3	13	1	NON	INDIVIDUEL	D	2026-2028	UH
28	0,1	3	13	1	NON	INDIVIDUEL	D	2026-2028	UH
27	0,1	3	14	2	NON	INDIVIDUEL	D	2026-2028	UH
TOTAL	1,5		12,4	19					

POTENTIEL EN EXTENSION									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1- Rayonnement communal ou supra communal, 2- Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
14	0,02	3	43	1	NON	INDIVIDUEL	0	2020-2022	UH
15	0,15	2	14	2	NON	INDIVIDUEL	0	2023-2025	UA1
13	0,18	3	11	2	NON	INDIVIDUEL	0	2023-2025	UH
12	0,71	1	21	15	NON	MIXTE	0	2023-2025	1AU, UA1
11	0,08	2	13	1	NON	INDIVIDUEL	0	2023-2025	UB1
5	0,18	3	11	2	NON	INDIVIDUEL	0	2023-2025	UH
4	0,07	2	14	1	NON	INDIVIDUEL	0	2023-2025	UB1
3	0,17	2	12	2	NON	INDIVIDUEL	0	2023-2025	UB1
1	0,13	3	15	2	NON	INDIVIDUEL	0	2023-2025	UH
19	0,17	2	17	3	NON	INDIVIDUEL	0	2023-2025	UB1
2	0,25	2	16	4	NON	INDIVIDUEL	0	2026-2028	UB1
TOTAL	2,12		16,5	35					

TOTAL			
	Surface en ha	Densité moyenne	Nombre de logement
SAINT THIBAUD DE COUZ	4,4	14,4	63

➢ PHASAGE

Le phasage est une estimation. Des modifications pourront survenir.

Phasage du gisement (année)

- 2020-2022
- 2023-2025
- 2026-2028
- 2029-2032
- Limite communale

➢ SECTEURS D'OAP

OAP
- Habitat

Phasage du gisement (année)
- 2020-2022
- 2023-2025
- 2026-2028
- 2029-2032
- Limite communale

➢ LOCALISATION ET TYPOLOGIE DES LOGEMENTS LOCATIFS ET /OU SOCIAUX 2020-2032

		Nombre de logements neufs programmés	Dont nombre de logements sociaux programmés	Typologie	Phasage
ST THIBAUD DE COUZ					
	OAP Chef-lieu	15	4 à 5	**Locatif Social**	**2023-2025**

➢ TYPOLOGIES DE LOGEMENTS PROGRAMMES PAR FORME URBAINE

A l'échelle du POA 2020-2025

Formes urbaines	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
ST THIBAUD DE COUZ	**17**		**12**		**12**	**41**

A l'échelle du PLUi H 2020-2032

	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
ST THIBAUD DE COUZ			**48**		**15**	**63**

➢ ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION ET MODALITES D'OUVERTURE A L'URBANISATION

N°OAP	N° tènement	Nom des sites OAP	Nombre de logements total sur les OAP	dont Nombre logements locatifs	Modalité ouverture à l'urbanisation
T2	12	Chef-lieu	15	4 à 5 locatifs sociaux	Opération d'aménagement d'ensemble

LES POLES TOURISTIQUES

St Pierre d'Entremont 73

St Pierre d'Entremont 38

St Pierre de Chartreuse

Rappel des orientations du PADD

Encourager leur rôle de centre de vie et de services tant pour les habitants que pour les touristes

- Permettre un développement modéré à fort de ces pôles (emplois, services, commerce, équipements, logements, hébergements touristiques) en cohérence avec le bassin d'emploi présent sur ces communes, les capacités des équipements et la stratégie de développement touristique du projet de territoire.
- Préserver l'équilibre entre habitat permanent et hébergements touristiques
- Favoriser la réhabilitation, la requalification des centres villages et l'occupation des logements vacants
- Privilégier le développement de l'habitat à l'intérieur des enveloppes urbaines existantes à travers une densification douce des espaces bâtis, cohérente avec la trame existante
- Faciliter la mise en valeur des espaces publics
- Favoriser le développement de projets d'aménagement d'ensemble
- Prévoir les espaces nécessaires à l'organisation du Transport en commun et du co voiturage

Le développement de l'offre en logement locatif social

Afin de répondre à la volonté de favoriser le rééquilibrage de l'offre locative social à l'échelle du territoire Cœur de Chartreuse, les pôles touristiques pourront également **participer à la production d'une offre locative sociale**. Quelques opérations pourront ainsi être programmées sur ces communes, en veillant à leur faisabilité financière. Pour rappel, lors des ateliers de travail les bailleurs ont mis en avant leurs **difficultés à réaliser des opérations de moins de 10 logements**.

ST PIERRE-DE-CHARTREUSE

➢ PROGRAMMATION DE LOGEMENT ESTIMATIVE 2020-2025 ET GISEMENT FONCIER IDENTIFIE

La commune de Saint Pierre de Chartreuse a un potentiel de construction d'environ 53 logements neufs sur la période 2020-2025. En parallèle, 13 logements locatifs pourraient être créés dans l'existant sur cette période. Les définitions des différents types de logement (individuel, mixte, collectif, groupé, intermédiaires) figurent dans l'axe 3- Fiche Action 10 du volet thématique du Programme d'Orientation et d'Actions en faveur du logement.

GISEMENT FONCIER IDENTIFIE POUR LA PRODUCTION D'ENVIRON 53 LOGEMENTS NEUFS

N° site	Surface en m²	Nombre de logements	Logements locatifs	Foncier public	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Typologie habitat	Phasage	Zonage
214	1489	1	0	4	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UA1
243	1462	2	0	4	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
242	1418	2	0	4	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
236	860	1	0	4	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
199	541	1	0	4	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
206	390	1	0	4	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
225	902	1	0	4	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
232	650	1	0	4	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UB1
207	1711	2	0	4	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
208	2212	2	0	4	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
324	995	1	0	4	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
1901	964	1	0	0	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UA1
TOTAL 2020-2022	**13594**	**16**	**0**					
213	2962	3	0	7	0	GROUPE	2023-2025	Ut
215	1258	1	0	4	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UA1
219	1577	2	0	4	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UA1
234	2769	4	0	4	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
235	1051	1	0	4	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UA1
241	1072	1	0	4	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
237	3021	3	0	4	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
200	418	1	0	4	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
201	1497	2	0	4	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
203	428	1	0	4	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
205	732	1	0	4	0	INDIVIDUEL	2023-2025	N, UA1
212	756	1	0	4	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
217	703	1	0	4	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
218	661	1	0	4	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
220	936	1	0	4	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UA1
222	733	1	0	4	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
223	603	1	0	4	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
224	509	1	0	4	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UH

226	1964	2	0	4	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
227	783	1	0	4	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
228	1695	2	0	7	D	GROUPE	2023-2025	Ut
230	1229	1	0	4	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
233	749	1	0	4	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
210	858	1	0	4	DP	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
325	1290	1	0	4	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
1902	958	1	0	0	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
TOTAL 2023-2025	**31212**	**37**	**0**					
TOTAL 2020-2025	**44806**	**53**	**0**					

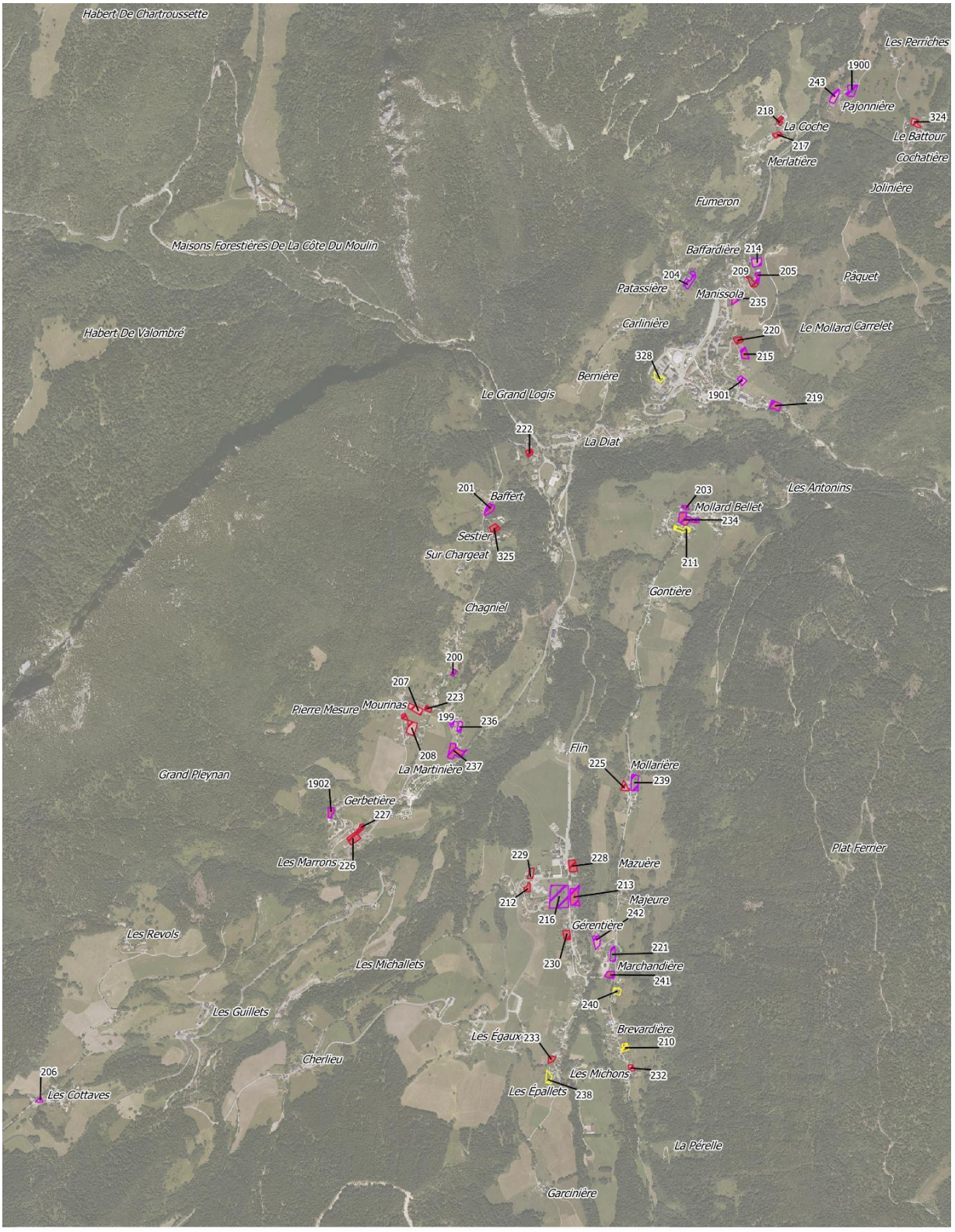

Phasage du gisement
- 2020-2022
- 2023-2025

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire

- Tènement libre
- Limite communale

➢ GISEMENT FONCIER GLOBAL IDENTIFIE POUR L'HABITAT SUR LE PLUI H CŒUR DE CHARTREUSE 2020-2032

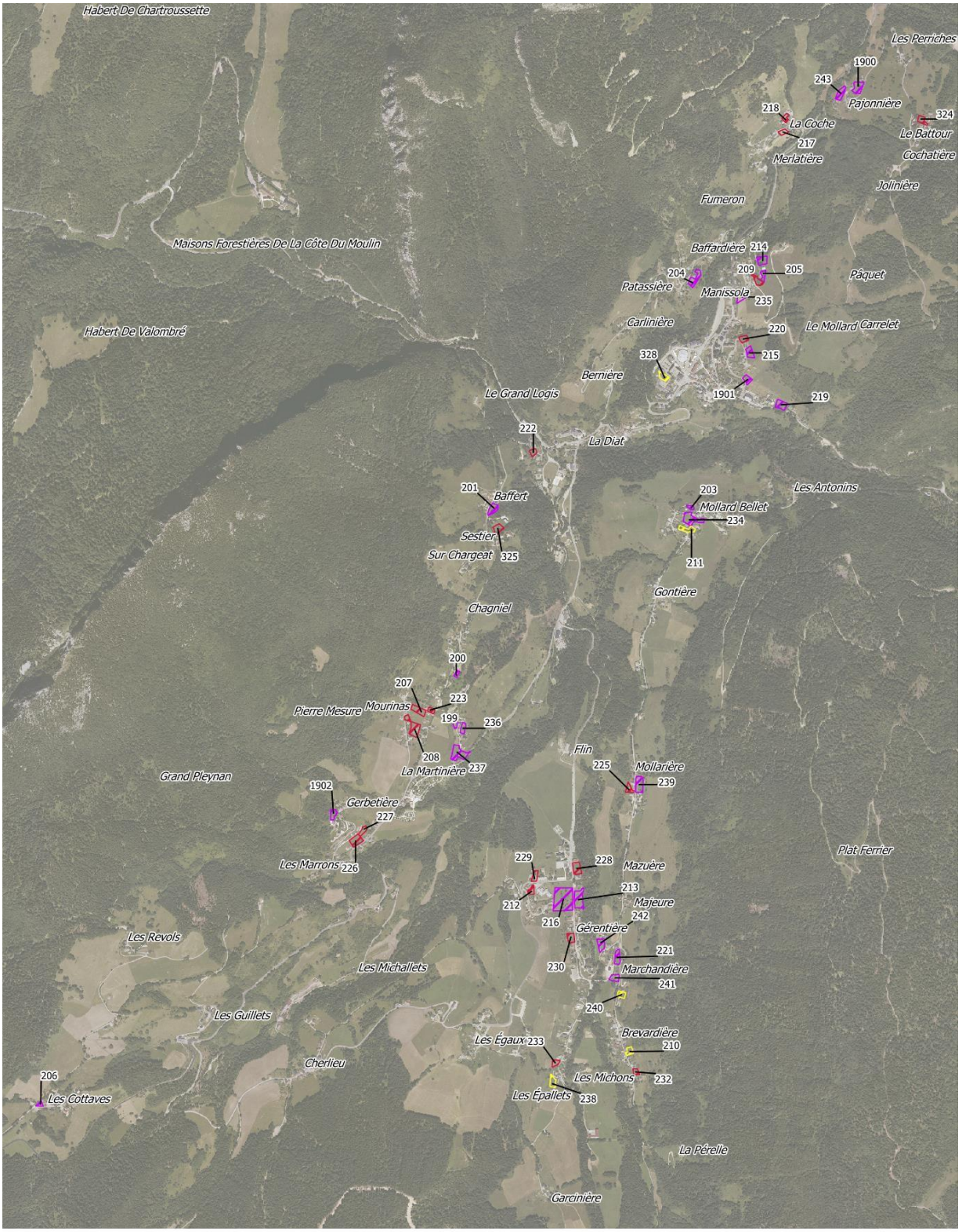

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire
- Tènement libre
- Limite communale

Les tènements surlignés en rouge sont ceux dont l'urbanisation est estimée pendant le temps du POA

EN DIVISION PARCELLAIRE									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1- Rayonnement communal ou supra communal, 2- Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Typologie habitat	Phasage	Zonage
210	0,1	2	12	1	NON	DP	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
240	0,1	3	11	1	NON	DP	INDIVIDUEL	2026-2028	UH
238	0,1	2	9	1	NON	DP	INDIVIDUEL	2026-2028	UH
211	0,1	1	16	2	NON	DP	INDIVIDUEL	2029-2032	UB1
328	0,1	1	79	8	NON	DP	COLLECTIF	2029-2032	UA1
TOTAL	0,5		25,5	13					

EN DENSIFICATION SUR TENEMENT LIBRE									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1- Rayonnement communal ou supra communal, 2- Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Typologie habitat	Phasage	Zonage
207	0,2	3	12	2	NON	OK	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
208	0,2	3	9	2	NON	OK	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
209	0,1	1	9	1	NON	OK	INDIVIDUEL	2029-2032	UA1
212	0,1	4	13	1	NON	OK	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
217	0,1	3	14	1	NON	OK	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
218	0,1	3	15	1	NON	OK	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
220	0,1	1	11	1	NON	OK	INDIVIDUEL	2023-2025	UA1
222	0,1	4	14	1	NON	OK	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
223	0,1	3	17	1	NON	OK	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
224	0,1	3	20	1	NON	OK	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
225	0,1	3	11	1	NON	OK	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
226	0,2	3	10	2	NON	OK	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
227	0,1	3	13	1	NON	OK	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
228	0,2	4	12	2	NON	OK	GROUPE	2023-2025	Ut
229	0,1	4	10	1	NON	OK	INDIVIDUEL	2026-2028	UB1, Ut
230	0,1	2	8	1	NON	OK	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
232	0,1	2	15	1	NON	OK	INDIVIDUEL	2020-2022	UB1
233	0,1	2	13	1	NON	OK	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
324	0,1	3	10	1	NON	OK	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
325	0,1	3	8	1	NON	OK	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
TOTAL	2,1		11,4	24					

POTENTIEL EN EXTENSION									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1- Rayonnement communal ou supra communal, 2- Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Typologie habitat	Phasage	Zonage
1900	0,2		5	1	NON	0	INDIVIDUEL	2026-2028	UH
1901	0,1		10	1	NON	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UA1
1902	0,1		10	1	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
199	0,1	0	18	1	NON	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
200	0,0	0	24	1	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
201	0,1	0	13	2	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
203	0,0	2	23	1	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
204	0,2	1	17	3	NON	0	INDIVIDUEL	2028-2032	UH
205	0,1	1	14	1	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	N, UA1
206	0,0	3	26	1	NON	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
213	0,3	2	10	3	NON	0	GROUPE	2023-2025	Ut
214	0,1	1	7	1	NON	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UA1
215	0,1	1	8	1	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UA1
216	0,8	2	30	25	NON	0	MIXTE	2026-2028	1AU
219	0,2	1	13	2	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UA1
221	0,1	2	15	2	NON	0	INDIVIDUEL	2026-2028	UH
234	0,3	2	14	4	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
235	0,1	1	10	1	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UA1
236	0,1	0	12	1	NON	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
237	0,3	0	10	3	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
239	0,2	2	13	3	NON	0	INDIVIDUEL	2026-2028	UH
241	0,1	2	9	1	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
242	0,1	2	14	2	NON	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
243	0,1	0	14	2	NON	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
TOTAL	4,1		15,8	64					

TOTAL			
Commune	Surface en ha	Densité moyenne	Nombre de logements
Saint Pierre de Chartreuse	6,7	15,1	101

➢ PHASAGE

Le phasage est une estimation. Des modifications pourront survenir.

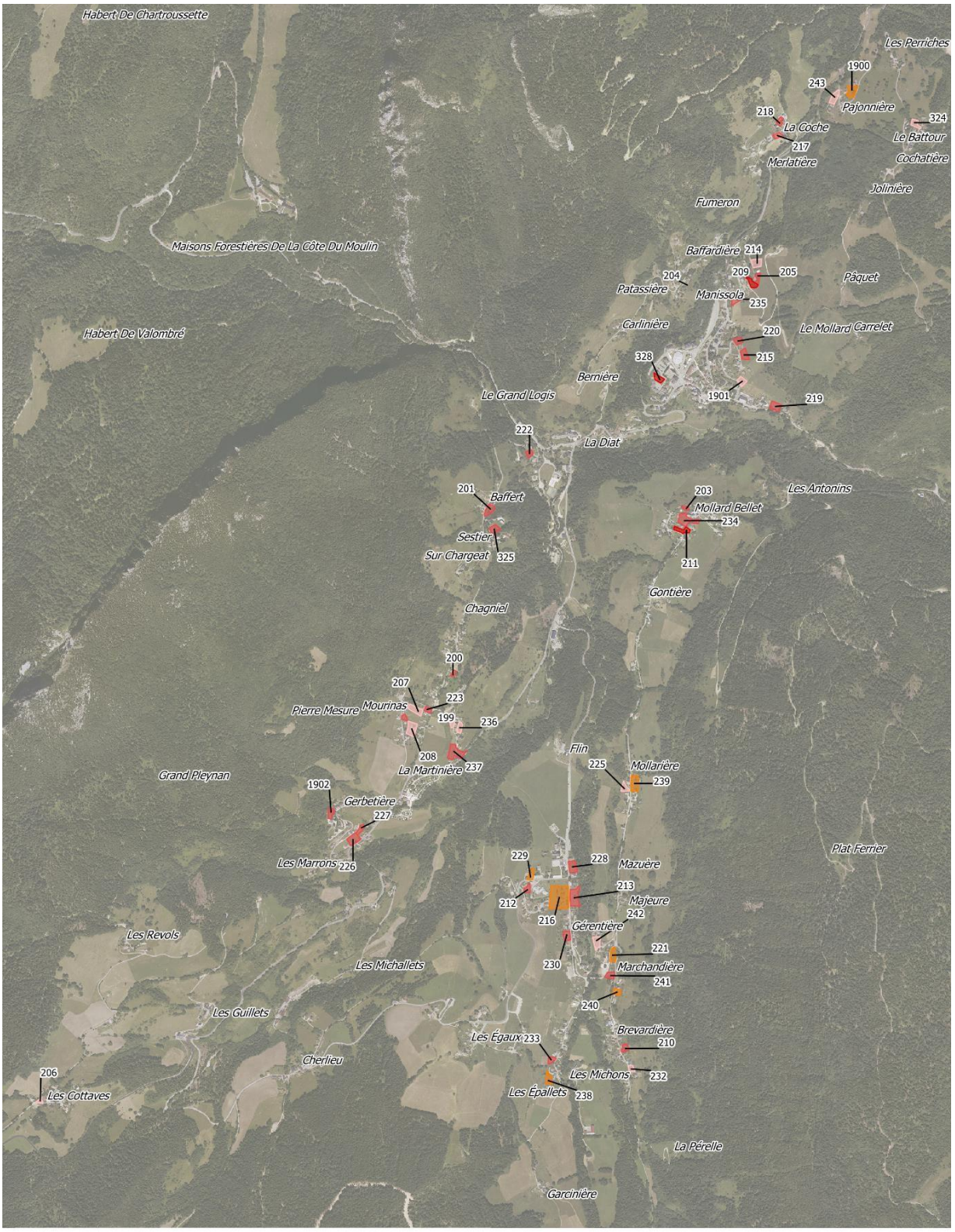

Phasage du gisement (année)

- 2020-2022
- 2023-2025
- 2026-2028
- 2029-2032
- Limite communale

➢ SECTEURS D'OAP

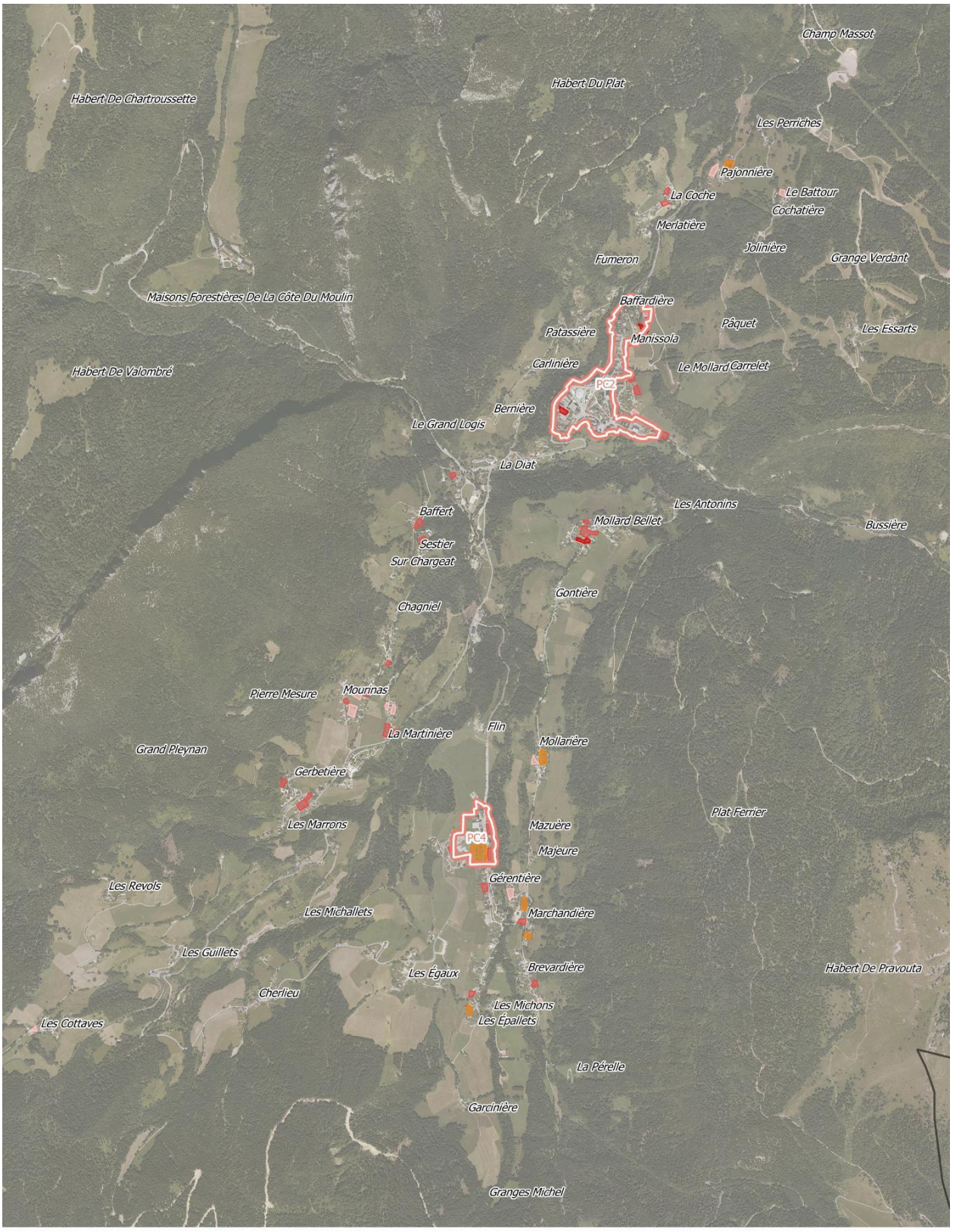

OAP
- Habitat

Phasage du gisement (année)
- 2020-2022
- 2023-2025
- 2026-2028
- 2029-2032
- Limite communale

➢ LOCALISATION ET TYPOLOGIE DES LOGEMENTS LOCATIFS ET /OU SOCIAUX 2020-2032

16 logements locatifs sont à créer dans le bâti existant sur l'échéance du PLUi 2020-2032.

		Nombre de logements programmés	Dont nombre de logements sociaux programmés	Typologie	Phasage
ST PIERRE DE CHARTREUSE		**55**	**9**		
216	**OAP PC4 Saint Hugues**	26	9	**Locatif social et/ou en accession sociale**	**2026-2028**

➢ TYPOLOGIES DE LOGEMENTS PROGRAMMES PAR FORME URBAINE

A l'échelle du POA 2020-2025

Formes urbaines	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
ST PIERRE DE CHARTREUSE		**5**	**48**			**53**

A l'échelle du PLUi H 2020-2032

Formes urbaines	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
ST PIERRE DE CHARTREUSE	**8**	**5**	**63**		**25**	**101**

➢ ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION ET MODALITES D'OUVERTURE A L'URBANISATION

N°OAP	N° Tènement	Nom des sites OAP	Nombre de logement total sur les OAP	dont Nombre logements locatifs	Modalité ouverture à l'urbanisation
PC4	216	Saint Hugues	27	12	Opération d'aménagement d'ensemble
PC2	328	Plan de ville	A définir		

ST PIERRE-D'ENTREMONT (38)

➢ PROGRAMMATION DE LOGEMENT ESTIMATIVE 2020-2025 ET GISEMENT FONCIER IDENTIFIE

La commune de Saint Pierre d'Entremont Isère a un potentiel de construction d'environ 29 logements neufs sur la période 2020-2025. En parallèle, 7 logement locatifs pourraient être créés dans l'existant sur cette période. Les définitions des différents types de logement (individuel, mixte, collectif, groupé, intermédiaires) figurent dans l'axe 3- Fiche Action 10 du volet thématique du Programme d'Orientation et d'Actions en faveur du logement.

GISEMENT FONCIER IDENTIFIE POUR LA PRODUCTION D'ENVIRON 29 LOGEMENTS NEUFS

N° site	Surface en m²	Nombre de logements	Logements locatifs	Foncier public	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Typologie habitat	Phasage	Zonage
259	1599	1	0	NON	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
264	785	1	0	NON	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
245	1265	1	0	NON	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UB1
247	1874	2	0	NON	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UB1
249	363	1	0	NON	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UB1
250	1685	2	0	NON	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UA1
251	889	1	0	NON	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UB1
255	1048	1	0	NON	D	INDIVIDUEL	2020-2022	Ut
TOTAL 2020-2022	**9508**	**10**	**0**					
260	2022	2	0	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
244	4209	5	0	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	1AU
246	2087	2	0	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
248	824	1	0	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UA1
261	1753	1	0	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
258	316	1	0	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
256	640	1	0	NON	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
253	474	1	0	NON	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
257	3627	5	0	NON	D	GROUPE	2023-2025	1AU
TOTAL 2023-2025	**15952**	**19**	**0**					
TOTAL 2020-2025	**25460**	**29**	**0**					

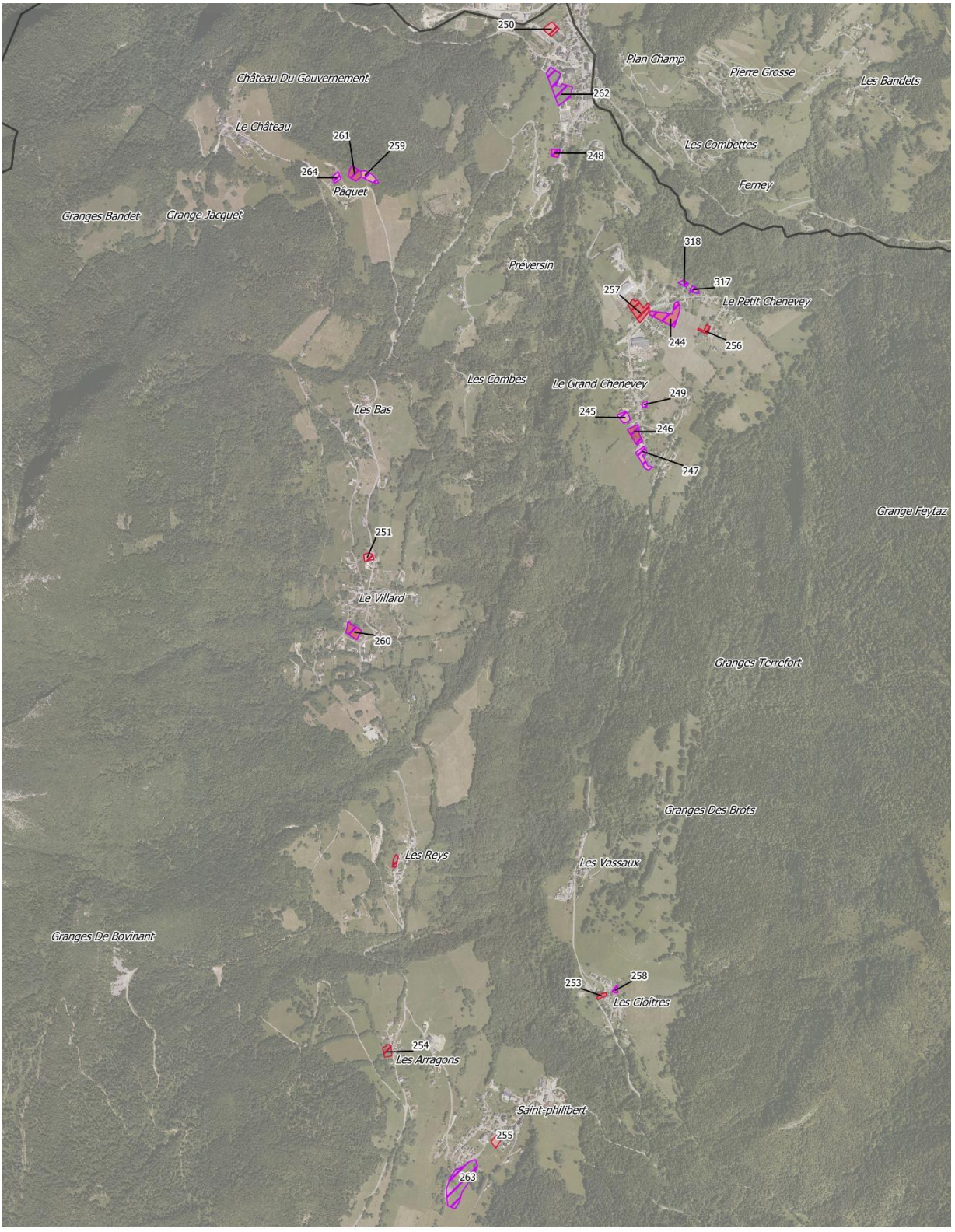

Phasage du gisement
- 2020-2022
- 2023-2025

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire
- Tènement libre
- Limite communale

➢ GISEMENT FONCIER GLOBAL IDENTIFIE POUR L'HABITAT SUR LE PLUI H CŒUR DE CHARTREUSE 2020-2032

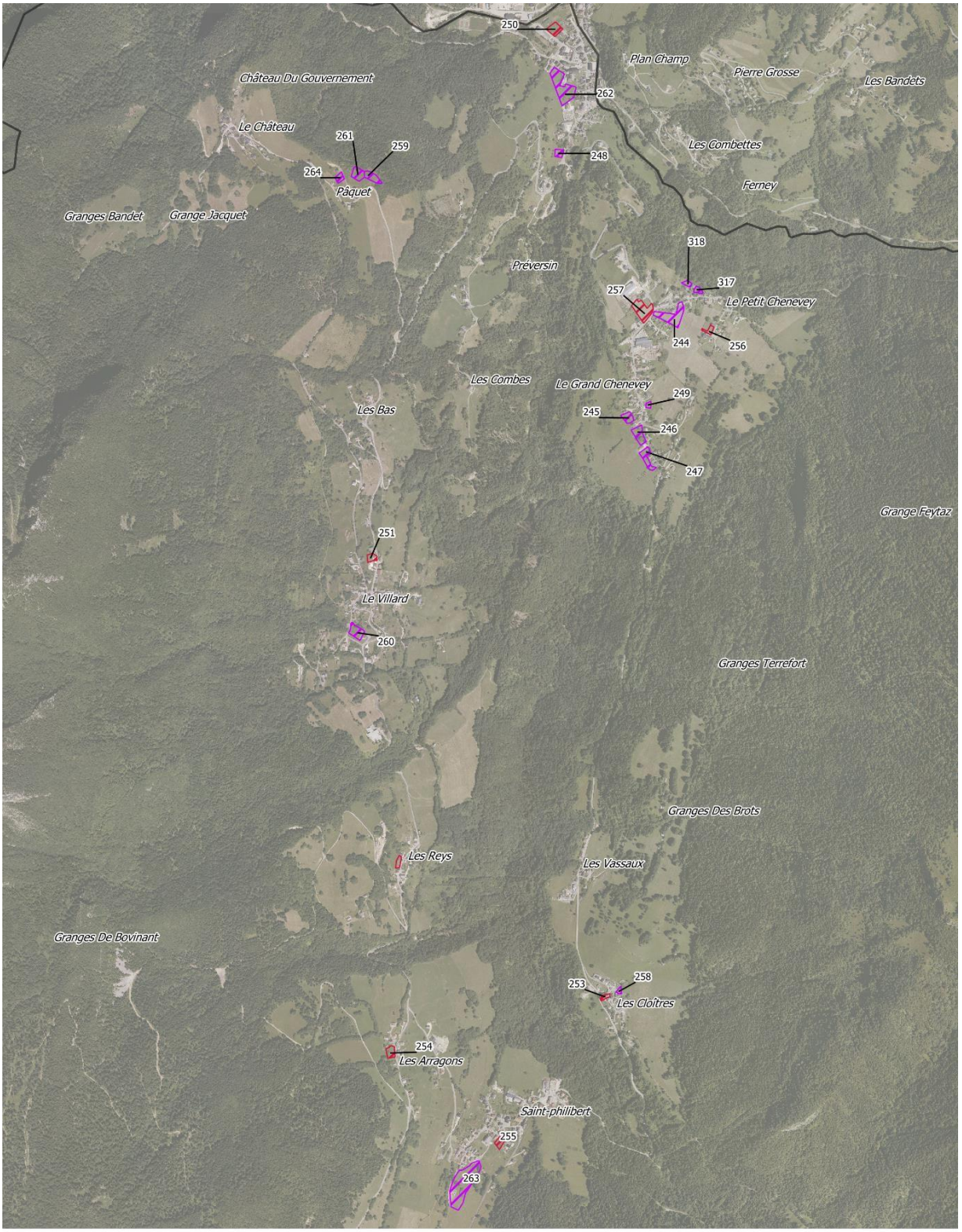

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire
- Tènement libre
- Limite communale

Les tènements surlignés en rouge sont ceux dont l'urbanisation est estimée pendant le temps du POA

EN DENSIFICATION SUR TENEMENT LIBRE									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1-Rayonnement communal ou supra communal, 2-Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
250	0,2	1	12	2	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UA1
251	0,1	2	11	1	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UB1
255	0,1	2	10	1	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	Ut
256	0,1	2	16	1	NON	INDIVIDUEL	D	2023-2025	UB1
253	0,0	2	21	1	NON	INDIVIDUEL	D	2023-2025	UB1
257	0,4	2	14	5	NON	GROUPE	D	2023-2025	1AU
252	0,1	2	16	1	NON	INDIVIDUEL	D	2026-2028	UH
254	0,1	2	16	2	NON	INDIVIDUEL	D	2026-2028	UH
TOTAL	1,0		13,7	14					

POTENTIEL EN EXTENSION									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1-Rayonnement communal ou supra communal, 2-Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
259	0,2	3	6	1	NON	INDIVIDUEL	0	2020-2022	UH
264	0,1	3	13	1	NON	INDIVIDUEL	0	2020-2022	UH
245	0,1	2	8	1	NON	INDIVIDUEL	0	2020-2022	UB1
247	0,2	2	11	2	NON	INDIVIDUEL	0	2020-2022	UB1
249	0,0	2	28	1	NON	INDIVIDUEL	0	2020-2022	UB1
260	0,2	0	10	2	NON	INDIVIDUEL	0	2023-2025	UB1
244	0,4	2	12	5	NON	INDIVIDUEL	0	2023-2025	1AU
246	0,2	2	10	2	NON	INDIVIDUEL	0	2023-2025	UB1
248	0,1	1	12	1	NON	INDIVIDUEL	0	2023-2025	UA1
261	0,2	3	6	1	NON	INDIVIDUEL	0	2023-2025	UH
258	0,0	0	32	1	NON	INDIVIDUEL	0	2023-2025	UB1
262	0,6	1	21	13	NON	INDIVIDUEL	0	2026-2028	1AU, UA1
317	0,1	2	17	1	NON	INDIVIDUEL	0	2026-2028	UB1
318	0,0	2	21	1	NON	INDIVIDUEL	0	2026-2028	UB1
263	1,0	2	13	13	PARTIELLEMENT	MIXTE	0	2029-2032	1AU, Ut
TOTAL	3,5		13,3	46					

TOTAL			
Commune	**Surface en ha**	**Densité moyenne**	**Nombre de logement**
St Pierre d'Entremont Isère	**4,5**	**13,4**	**60**

➢ PHASAGE

Le phasage est une estimation. Des modifications pourront survenir.

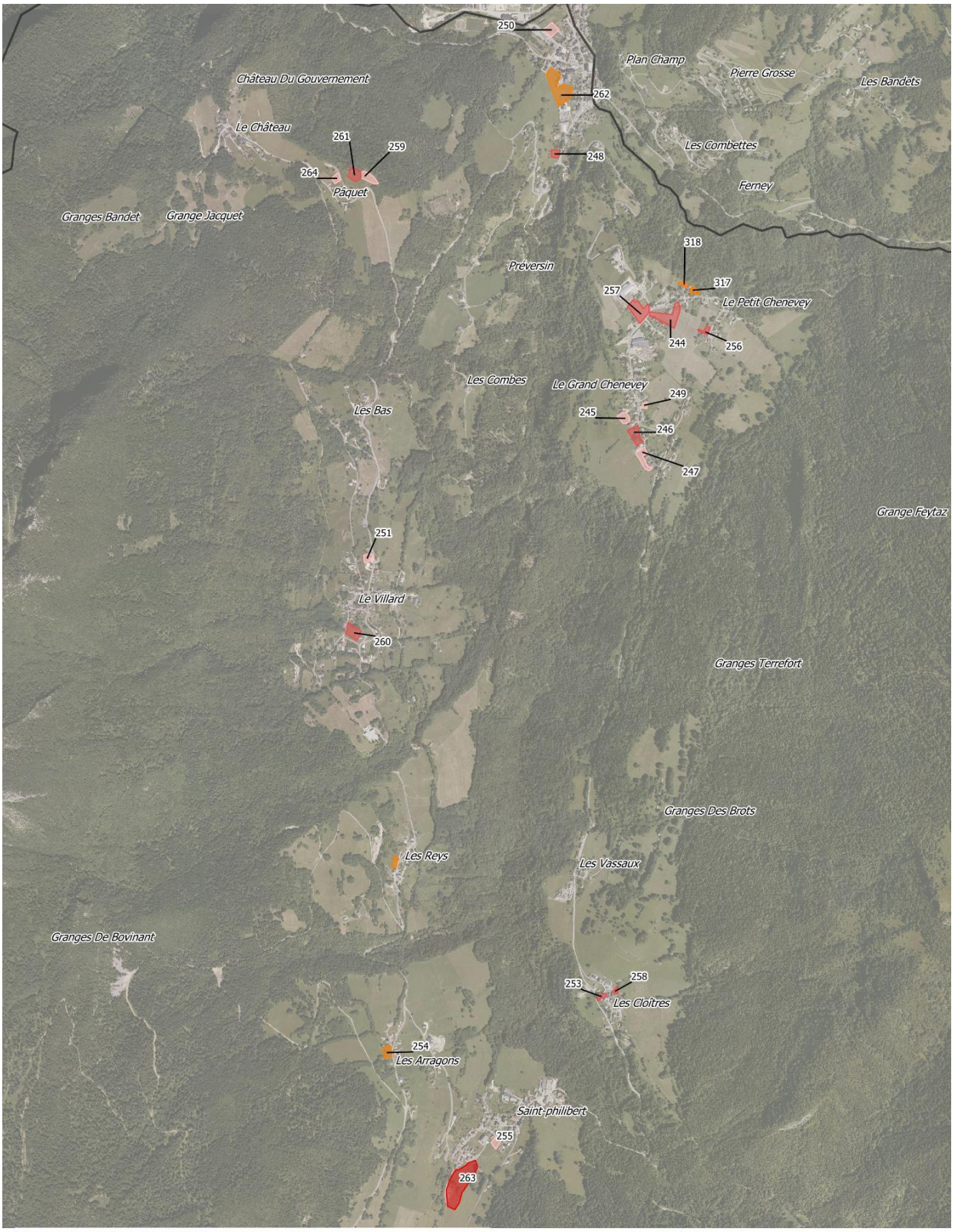

Phasage du gisement (année)

- 2020-2022
- 2023-2025
- 2026-2028
- 2029-2032
- Limite communale

➢ SECTEURS D'OAP

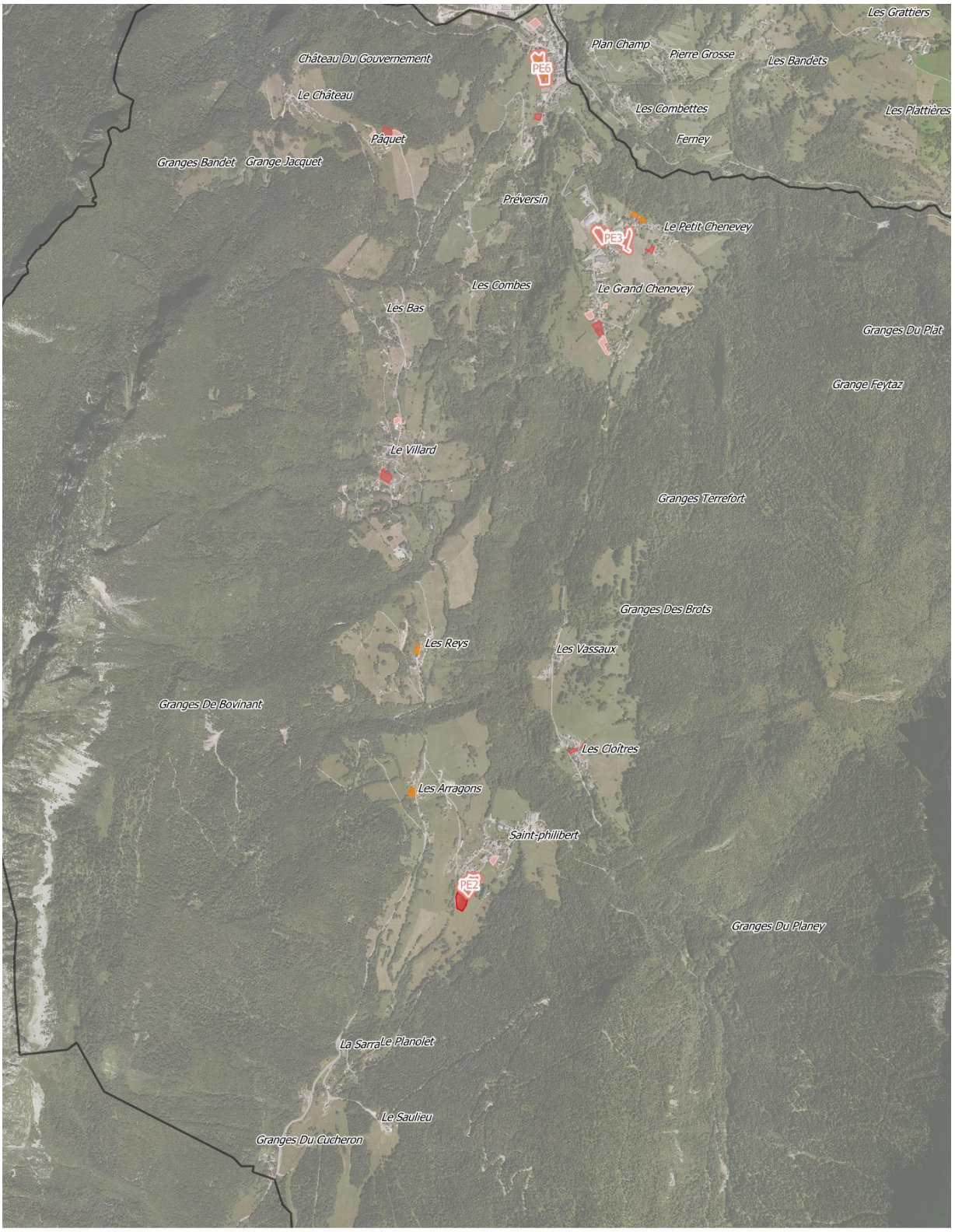

OAP
- Habitat

Phasage du gisement (année)
- 2020-2022
- 2023-2025
- 2026-2028
- 2029-2032
- Limite communale

➢ LOCALISATION ET TYPOLOGIE DES LOGEMENTS LOCATIFS ET /OU SOCIAUX 2020-2032

15 logements locatifs sont à créer dans le bâti existant sur l'échéance du PLUi 2020-2032.

		Nombre de logements neufs programmés	Dont nombre de logements sociaux programmés (dans bâti existant)	Typologie	Phasage
ST PIERRE D'ENTREMONT ISERE		**60**	**4**		
262	**OAP Centre bourg**	12 (dont 4 en réhabilitation)	4	**Locatif ou accession sociale**	**2026-2028**

➢ TYPOLOGIES DE LOGEMENTS PROGRAMMES PAR FORME URBAINE

A l'échelle du POA 2020-2025

Formes urbaines	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
ST PIERRE D'ENTREMONT ISERE		**5**	**24**			**29**

A l'échelle du PLUi H 2020-2032

	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
ST PIERRE D'ENTREMONT ISERE		**5**	**29**		**26**	**60**

➢ ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION ET MODALITES D'OUVERTURE A L'URBANISATION

N°OAP	N° Tènement	Nom des sites OAP	Nombre de logement total sur les OAP	dont Nombre logements locatifs	Modalité ouverture à l'urbanisation
PE6	262	Centre bourg	12 (dont 4 en réhabilitation)	4	1 opération d'aménagement d'ensemble
PE3	244,257	Le Cheveney	10	0	2 opérations d'aménagement d'ensemble
PE2	263	St Philibert	13		Opération d'aménagement d'ensemble et Opération au fur et à mesure de la réalisation des équipements

ST PIERRE-D'ENTREMONT (73)

➢ PROGRAMMATION DE LOGEMENT ESTIMATIVE 2020-2025 ET GISEMENT FONCIER IDENTIFIE

La commune de Saint Pierre d'Entremont Savoie a un potentiel de construction d'environ 41 logements neufs sur la période 2020-2025, dont 8 logements locatifs. En parallèle, 2 logements locatifs pourraient être créés dans l'existant sur cette période. Les définitions des différents types de logement (individuel, mixte, collectif, groupé, intermédiaires) figurent dans l'axe 3- Fiche Action 10 du volet thématique du Programme d'Orientation et d'Actions en faveur du logement.

GISEMENT FONCIER IDENTIFIE POUR LA PRODUCTION D'ENVIRON 41 LOGEMENTS NEUFS

N° site	Surface en m²	Nombre de logements	Logements locatifs	Foncier public	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Typologie habitat	Phasage	Zonage
278	7051	10 à 14	0	5	0	MIXTE	2020-2022	UH
275	848	1	0	4	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
267	894	1	0	4	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
271	2348	2	0	4	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
272	1121	1	0	4	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
273	741	1	0	4	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
1700	726	1	0	0	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
TOTAL 2020-2022	**14577**	**19**	**0**					
277	4844	17	8	4	0	COLLECTIF	2023-2025	1AU
270	1585	2	0	4	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UA1, Uq
274	415	1	0	4	DP	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
323	956	2	0	4	OK	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
TOTAL 2023-2025	**7800**	**22**	**8**					
TOTAL 2020-2025	**22377**	**41**	**8**					

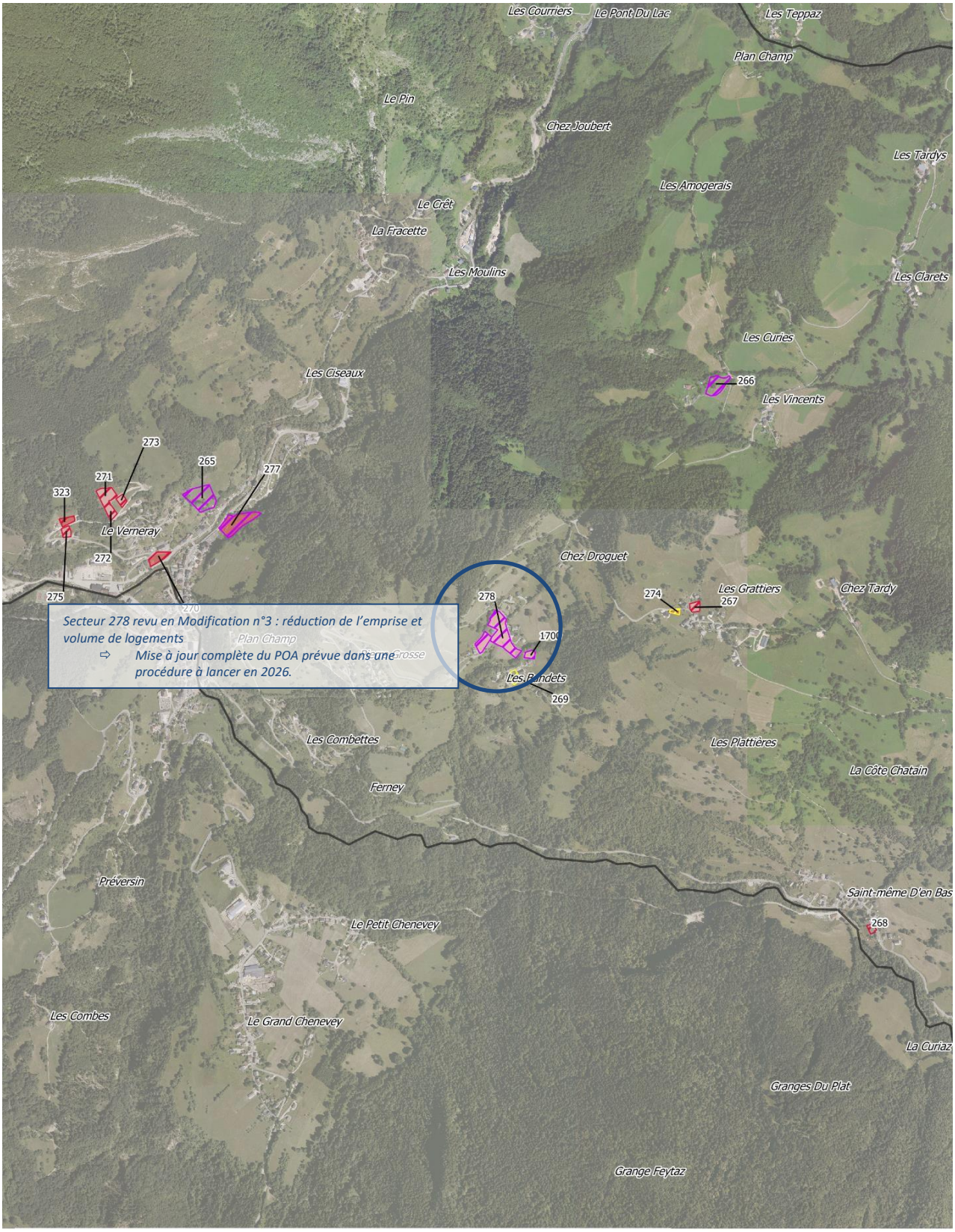

Phasage du gisement
- 2020-2022
- 2023-2025

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire

- Tènement libre
- Limite communale

➢ GISEMENT FONCIER GLOBAL IDENTIFIE POUR L'HABITAT SUR LE PLUI H CŒUR DE CHARTREUSE 2020-2032

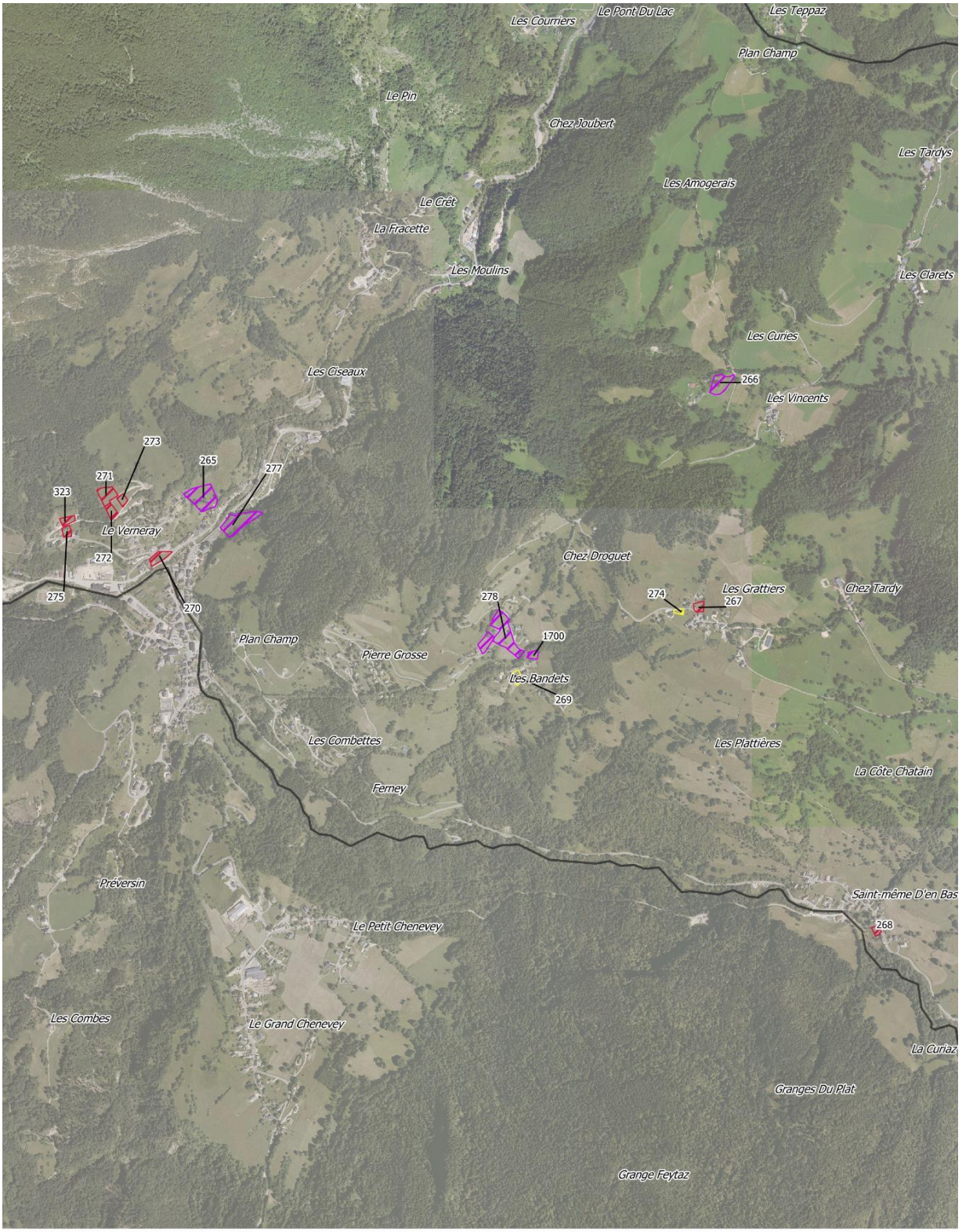

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire
- Tènement libre
- Limite communale

Les tènements surlignés en rouge sont ceux dont l'urbanisation est estimée pendant le temps du POA

POTENTIEL EN DENSIFICATION SUR TENEMENT LIBRE									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1-Rayonnement communal ou supra communal, 2-Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
275	0,1	3	12	1	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UH
267	0,1	3	11	1	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UH
271	0,2	1	9	2	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UH
272	0,1	1	9	1	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UH
273	0,1	1	13	1	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UH
270	0,2	1	13	2	NON	INDIVIDUEL	D	2023-2025	UA1, Uq
323	0,1	3	21	2	NON	INDIVIDUEL	D	2023-2025	UH
268	0,1	2	17	1	NON	INDIVIDUEL	D	2026-2028	Ut
TOTAL	0,9		12,1	11					

POTENTIEL EN DIVISION PARCELLAIRE									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1-Rayonnement communal ou supra communal, 2-Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
269	0,1	3	11	1	NON	INDIVIDUEL	DP	2026-2028	UH
274	0,04	3	24	1	NON	INDIVIDUEL	DP	2023-2025	UH
TOTAL	0,1		14,6	2					

POTENTIEL EN EXTENSION									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1- Rayonnement communal ou supra communal, 2- Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
278	0,7	3	17	10 à 14	NON	MIXTE	0	2026-2028	UH
1700	0,1	3	14	1	NON	INDIVIDUEL	0	2020-2022	UH
277	0,5	1	30	13 à 17	NON	COLLECTIF	0	2023-2025	1AU
266	0,3	3	10	3	NON	INDIVIDUEL	0	2026-2028	UHd
265	0,6	1	4	3	NON	INDIVIDUEL	0	2029-2032	1AU, UA1
TOTAL	**2,2**		**15**	**20 à 28**					

TOTAL			
Commune	Surface en ha	Densité moyenne	Nombre de logement
St Pierre d'Entremont Savoie	**3,2**	**15,1**	**49**

➢ PHASAGE

Le phasage est une estimation. Des modifications pourront survenir.

Phasage du gisement (année)

- 2020-2022
- 2023-2025
- 2026-2028
- 2029-2032
- Limite communale

➢ SECTEURS D'OAP

OAP
- Habitat

Phasage du gisement (année)
- 2020-2022
- 2023-2025
- 2026-2028
- 2029-2032
- Limite communale

➢ LOCALISATION ET TYPOLOGIE DES LOGEMENTS LOCATIFS ET /OU SOCIAUX 2020-2032

2 logements locatifs sont à créer dans le bâti existant sur l'échéance du PLUi 2020-2032.

		Nombre de logements programmés	Dont nombre de logements sociaux programmés	Typologie	Phasage
ST PIERRE D'ENTREMONT SAVOIE		**49**	**8**		
277	**OAP Au Cozon**	Entre 13 et 17	8	**Locatif social et/ou abordable**	**2023-2025**

➢ TYPOLOGIES DE LOGEMENTS PROGRAMMES PAR FORME URBAINE

A l'échelle du POA 2020-2025

Formes urbaines	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
ST PIERRE D'ENTREMONT SAVOIE	**17**		**12**		**12**	**41**

A l'échelle du PLUi H 2020-2032

	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
ST PIERRE D'ENTREMONT SAVOIE	**17**		**20**		**12**	**49**

➢ ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION ET MODALITES D'OUVERTURE A L'URBANISATION

N°OAP	N° tènement	Nom des sites OAP	Nombre de logement total sur les OAP	dont Nombre logements locatifs	Modalité ouverture à l'urbanisation
SP1	277	Au Cozon	13 à 17	13 à 17 dont 8 en logement social et/ou abordable	opération d'aménagement d'ensemble
SP2	278	Les Bandets	10 à 14	0	Au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone
SP3	266	Les Curies	3	0	opération d'aménagement d'ensemble
SP5	265	Pré du Comte	4	0	opération d'aménagement d'ensemble

LES POLES VILLAGEOIS

St Jean de Couz

St Christophe la Grotte

St Pierre de Genebroz

St Franc

La Bauche

Corbel

Rappel des orientations du PADD

Permettre un maintien de la dynamique de village et préserver les trames urbaines traditionnelles,

- Inscrire l'urbanisation dans son cadre paysager et environnemental et préserver les vues sur les grands paysages
- Assurer un maintien démographique de la population des villages en :
    - Permettant le renforcement mesuré des espaces urbanisés en priorité en densification ou, sur les secteurs dépourvus de potentiel en densification, en continuité directe des plus gros hameaux et groupes de constructions existants ou à créer, en cohérence avec les équipements et les paysages
    - Facilitant la réhabilitation du patrimoine bâti existant, soit pour un usage résidentiel, soit pour un usage touristique
    - Diversifier l'offre de logement
- Conforter l'usage agricole par le maintien et la création de sièges d'exploitation intégré à leur environnement
- Favoriser le développement de l'hébergement touristique dans le diffus

Le développement de l'offre en logement locatif social

Afin de répondre à la volonté de favoriser le rééquilibrage de l'offre locative social à l'échelle du territoire Cœur de Chartreuse, les pôles villages pourront également **participer à la production d'une offre locative sociale**. Quelques opérations pourront ainsi être programmées sur ces communes, en veillant à leur faisabilité financière. Pour rappel, lors des ateliers de travail les bailleurs ont mis en avant leurs **difficultés à réaliser des opérations de moins de 10 logements**.

CORBEL

➢ PROGRAMMATION DE LOGEMENT ESTIMATIVE 2020-2025 ET GISEMENT FONCIER IDENTIFIE

La commune de Corbel a un potentiel de construction d'environ 15 logements neufs sur la période 2020-2025. En parallèle, 3 logements locatifs pourraient être créés dans l'existant sur cette période.

Les définitions des différents types de logement (individuel, mixte, collectif, groupé, intermédiaires) figurent dans l'axe 3- Fiche Action 10 du volet thématique du Programme d'Orientation et d'Actions en faveur du logement.

GISEMENT FONCIER IDENTIFIE POUR LA PRODUCTION D'ENVIRON 15 LOGEMENTS NEUFS

N° site	Surface en m²	Nombre de logements	Logements locatifs	Foncier public	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Typologie habitat	Phasage	Zonage
310	388	1	0	4	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
309	1620	2	0	4	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UHd
312	1223	1	0	4	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
303	963	1	0	4	DP	INDIVIDUEL	2020-2022	UHd
307	1125	1	0	4	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UB1
610	554	1	0	0	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
TOTAL 2020-2022	**5873**	**7**	**0**					
311	2570	2	0	4	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
314	1040	1	0	4	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
316	2570	2	0	4	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
306	958	1	0	4	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
313	2461	2	0	4	0	INDIVIDUEL	2025-2028	UH
TOTAL 2023-2025	**9599**	**8**	**0**					
TOTAL 2020-2025	**15472**	**15**	**0**					

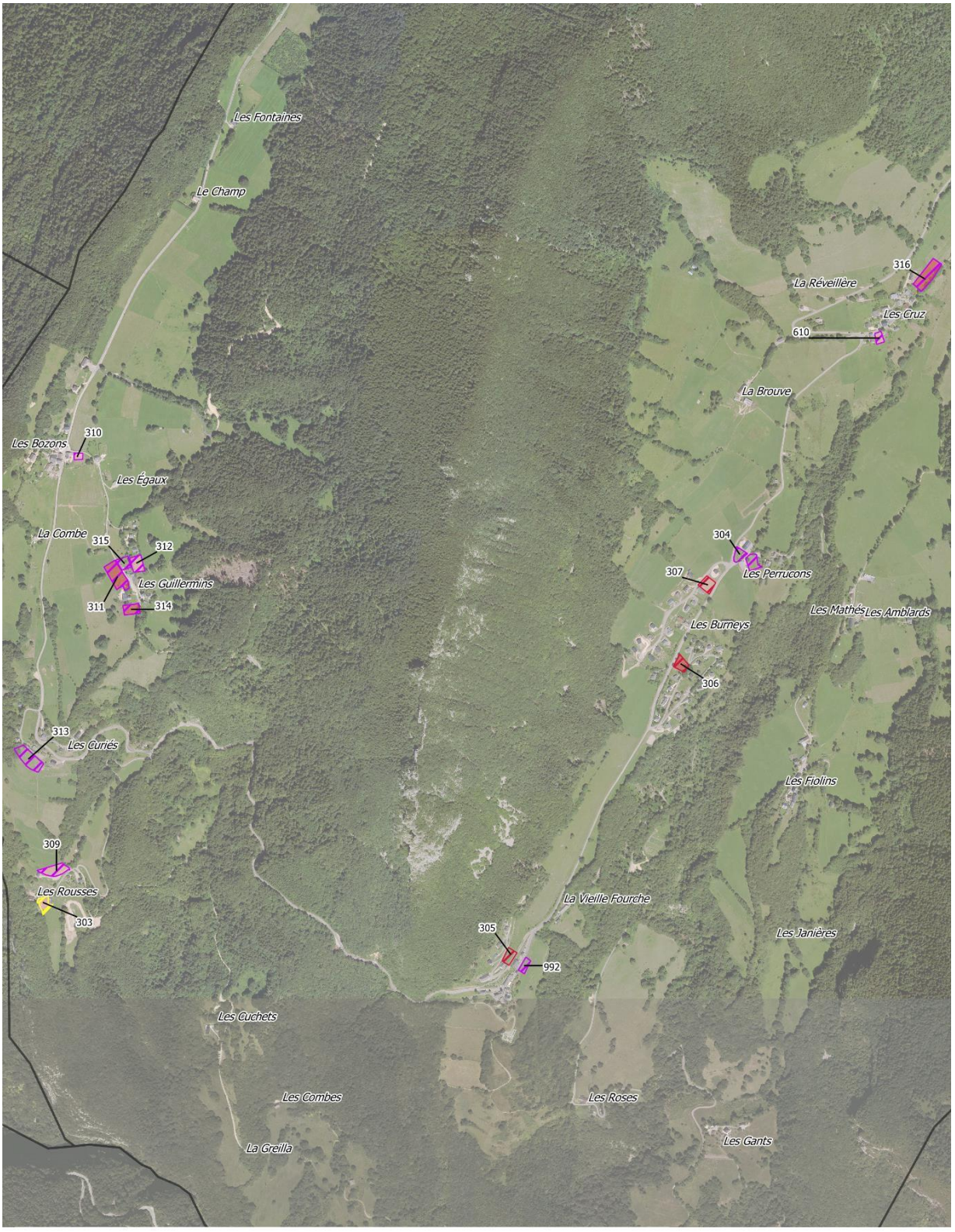

Phasage du gisement
- 2020-2022
- 2023-2025

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire
- Tènement libre
- Limite communale

➢ POTENTIEL GLOBAL

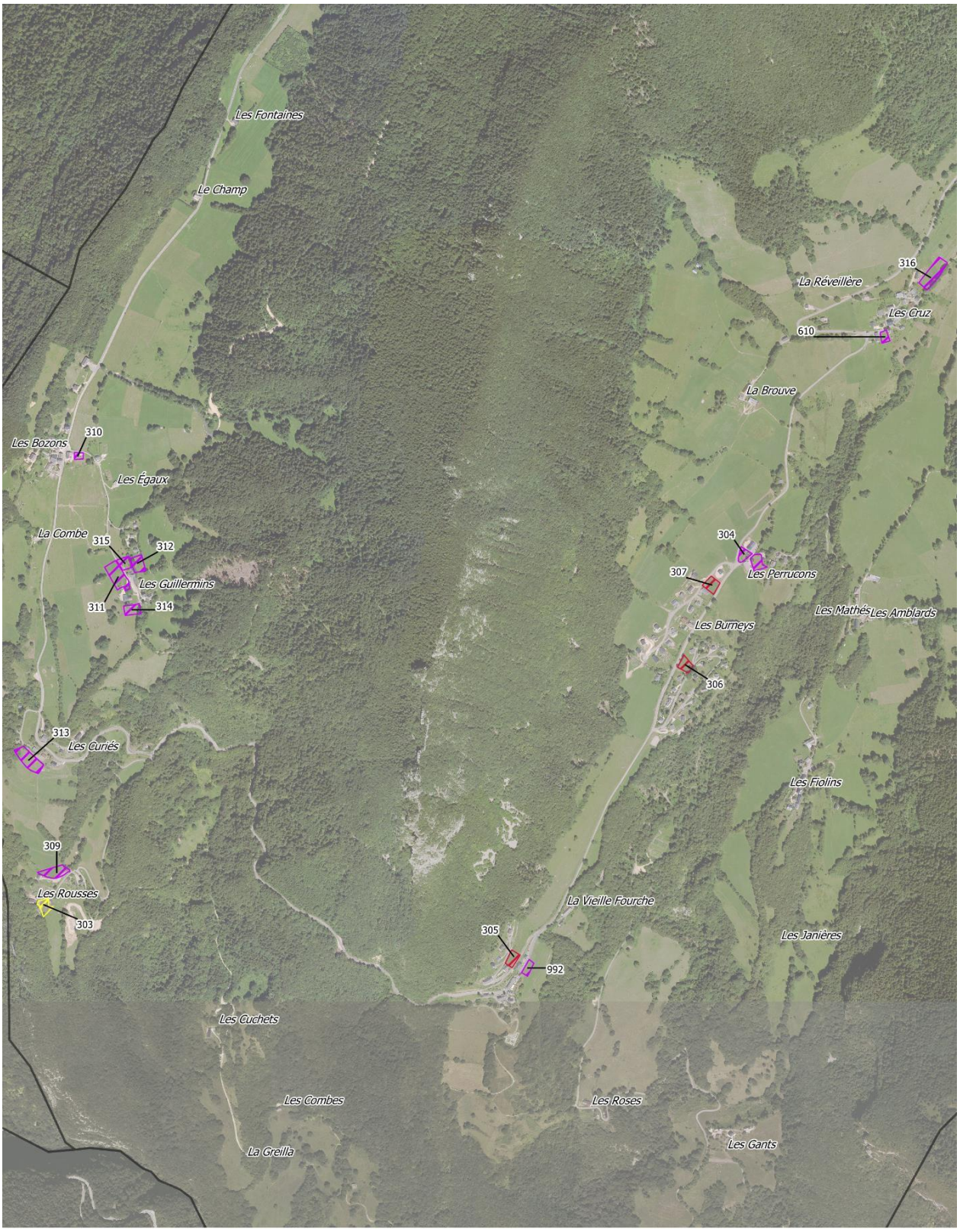

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire
- Tènement libre
- Limite communale

Les tènements surlignés en rouge sont ceux dont l'urbanisation est estimée pendant le temps du POA

EN DIVISION PARCELLAIRE									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1- Rayonnement communal ou supra communal, 2- Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
303	0,1	3	10	1	NON	INDIVIDUEL	DP	2020-2022	UH

EN DENSIFICATION SUR TENEMENT LIBRE									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1- Rayonnement communal ou supra communal, 2- Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
307	0,1	2	9	1	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UB1
306	0,1	2	10	1	NON	INDIVIDUEL	D	2023-2025	UB1
305	0,1	1	11	1	NON	INDIVIDUEL	D	2026-2028	UH
TOTAL	0,3	10,0		3					

EN EXTENSION									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1- Rayonnement communal ou supra communal, 2- Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité en logements / ha	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
302	0,1	2	18	2	NON	GROUPE	0	2026-2028	1AU
310	0,0	3	26	1	NON	INDIVIDUEL	0	2020-2022	UH
309	0,2	3	12	2	NON	INDIVIDUEL	0	2020-2022	Uhd
312	0,1	3	8	1	NON	INDIVIDUEL	0	2020-2022	UH
610	0,1	3	18	1	NON	INDIVIDUEL	0	2020-2022	UH
311	0,3	3	8	2	NON	INDIVIDUEL	0	2023-2025	UH
314	0,1	3	10	1	NON	INDIVIDUEL	0	2023-2025	UH
316	0,3	3	8	2	NON	INDIVIDUEL	0	2023-2025	UH
313	0,2	3	8	2	NON	INDIVIDUEL	0	2026-2028	UH
304	0,1	3	13	1	NON	INDIVIDUEL	0	2026-2028	Uhd
315	0,1	3	11	1	NON	INDIVIDUEL	0	2026-2028	UH
992	0,1	1	31	2	NON	INTERMEDIAIRE	0	2026-2028	1AU
TOTAL	1,6	11,4		18					

➢ PHASAGE

Le phasage est une estimation. Des modifications pourront survenir.

➢ SECTEURS D'OAP

OAP
Habitat

Phasage du gisement (année)
2020-2022
2023-2025
2026-2028
2029-2032
Limite communale

➢ LOCALISATION ET TYPOLOGIE DES LOGEMENTS LOCATIFS ET /OU SOCIAUX 2020-2032

6 logement locatifs sont à créer dans le bâti existant sur l'échéance du PLUi 2020-2032.

➢ TYPOLOGIES DE LOGEMENTS PROGRAMMES PAR FORME URBAINE

A l'échelle du POA 2020-2025

Formes urbaines	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
CORBEL			13			13

A l'échelle du PLUi H 2020-2032

	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
CORBEL		2	18	2		22

➢ ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION ET MODALITES D'OUVERTURE A L'URBANISATION

N°OAP	N° Tènement	Nom des sites OAP	Nombre de logement total sur les OAP	dont Nombre logements locatifs	Modalité ouverture à l'urbanisation
C1	305, 992	Chef-lieu	3	0	opération d'aménagement d'ensemble
C2	303, 309	Les Rousses	3	0	Au fur et à mesure de la réalisation des équipements nécessaires à la desserte des constructions /
C3	302, 304	Les Perrucons	3	0	

LA BAUCHE

➢ PROGRAMMATION DE LOGEMENT ESTIMATIVE 2020-2025 ET GISEMENT FONCIER IDENTIFIE

La commune de La Bauche a un potentiel de construction d'environ 26 logements neufs sur la période 2020-2025. En parallèle, 7 logements locatifs pourraient être créés dans l'existant sur cette période.

Les définitions des différents types de logement (individuel, mixte, collectif, groupé, intermédiaires) figurent dans l'axe 3- Fiche Action 10 du volet thématique du Programme d'Orientation et d'Actions en faveur du logement.

GISEMENT FONCIER IDENTIFIE POUR LA PRODUCTION D'ENVIRON 26 LOGEMENTS NEUFS

N° site	Surface en m²	Nombre de logements	Logements locatifs	Foncier public	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Typologie habitat	Phasage	Zonage
70	1669	2	0	4	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
76	5525	8	0	4	0	GROUPE	2020-2022	UH
74	758	1	0	4	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
72	500	1	0	4	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
73	694	1	0	4	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
321	1540	2	0	4	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
TOTAL 2020-2022	**10686**	**15**	**0**					
82	2046	3	0	4	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
75	1133	1	0	4	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
77	1249	1	0	4	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
78	2387	4	0	4	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
79	1816	2	0	4	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
TOTAL 2023-2025	**8631**	**11**	**0**					
TOTAL 2020-2025	**19317**	**26**	**0**					

Phasage du gisement
- 2020-2022
- 2023-2025

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire

- Tènement libre
- Limite communale

➢ GISEMENT FONCIER GLOBAL IDENTIFIE POUR L'HABITAT SUR LE PLUI H CŒUR DE CHARTREUSE 2020-2032

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire
- Tènement libre
- Limite communale

Les tènements surlignés en rouge sont ceux dont l'urbanisation est estimée pendant le temps du POA

EN DENSIFICATION SUR TENEMENT LIBRE									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1-Rayonnement communal ou supra communal, 2-Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
74	0,1	3	13	1	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UH
72	0,1	2	20	1	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UH
73	0,1	2	14	1	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UH
321	0,2	3	13	2	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UH
82	0,2	3	15	3	NON	INDIVIDUEL	D	2023-2025	UH
75	0,1	1	9	1	NON	INDIVIDUEL	D	2023-2025	UB1
77	0,1	3	8	1	NON	INDIVIDUEL	D	2023-2025	UH
78	0,2	1	17	4	NON	INDIVIDUEL	D	2023-2025	UB1
79	0,2	1	11	2	NON	INDIVIDUEL	D	2023-2025	UB1
622	0,0	1	27	1	NON	INDIVIDUEL	D	2026-2028	UB1
TOTAL	1,2		13,6	17					

EN DIVISION PARCELLAIRE									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1-Rayonnement communal ou supra communal, 2-Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
80	0,3	1	11	3	NON	INDIVIDUEL	DP	2026-2028	UB1
81	0,2	1	13	2	NON	INDIVIDUEL	DP	2029-2032	UB1
TOTAL	0,4		11,77	5					

EN EXTENSION									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1- Rayonnement communal ou supra communal, 2- Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
70	0,2	2	12	2	NON	INDIVIDUEL	0	2020-2022	UH
76	0,6	2	14	8	OUI	GROUPE	0	2020-2022	UH
TOTAL	**0,7**		**13,9**	**10**					

TOTAL			
Commune	en ha	Densité Moyenne	Nombre de logements
LA BAUCHE	2,4	13,4	32

➢ PHASAGE

Le phasage est une estimation. Des modifications pourront survenir.

➢ LOCALISATION ET TYPOLOGIE DES LOGEMENTS LOCATIFS ET /OU SOCIAUX 2020-2032

8 logement locatifs sont à créer dans le bâti existant sur l'échéance du PLUi 2020-2032.

➢ TYPOLOGIES DE LOGEMENTS PROGRAMMES PAR FORME URBAINE

A l'échelle du POA 2020-2025

Formes urbaines	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
LA BAUCHE		8	24			32

A l'échelle du PLUi H 2020-2032

	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
LA BAUCHE		8	18			26

ST CHRISTOPHE-LA-GROTTE

➢ PROGRAMMATION DE LOGEMENT ESTIMATIVE 2020-2025 ET GISEMENT FONCIER IDENTIFIE

La commune de Saint Christophe la Grotte a un potentiel de construction d'environ 28 logements neufs sur la période 2020-2025. En parallèle, 7 logements locatif pourraient être créés dans l'existant sur cette période.

Les définitions des différents types de logement (individuel, mixte, collectif, groupé, intermédiaires) figurent dans l'axe 3- Fiche Action 10 du volet thématique du Programme d'Orientation et d'Actions en faveur du logement.

GISEMENT FONCIER IDENTIFIE POUR LA PRODUCTION D'ENVIRON 28 LOGEMENTS NEUFS

N° site	Surface en m²	Nombre de logements	Logements locatifs	Foncier public	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Typologie habitat	Phasage	Zonage
44	1932	3	0	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
37	1394	2	0	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
35	5764	8	0	NON	0	MIXTE	2023-2025	1AU, UB1
34	3191	3	0	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
41	2361	3	0	NON	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
40	2020	2	0	NON	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
39	2406	3	0	NON	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
38	2641	3	0	NON	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
45	905	1	0	NON	D	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
TOTAL 2020-2025	**22614**	**28**	**0**					

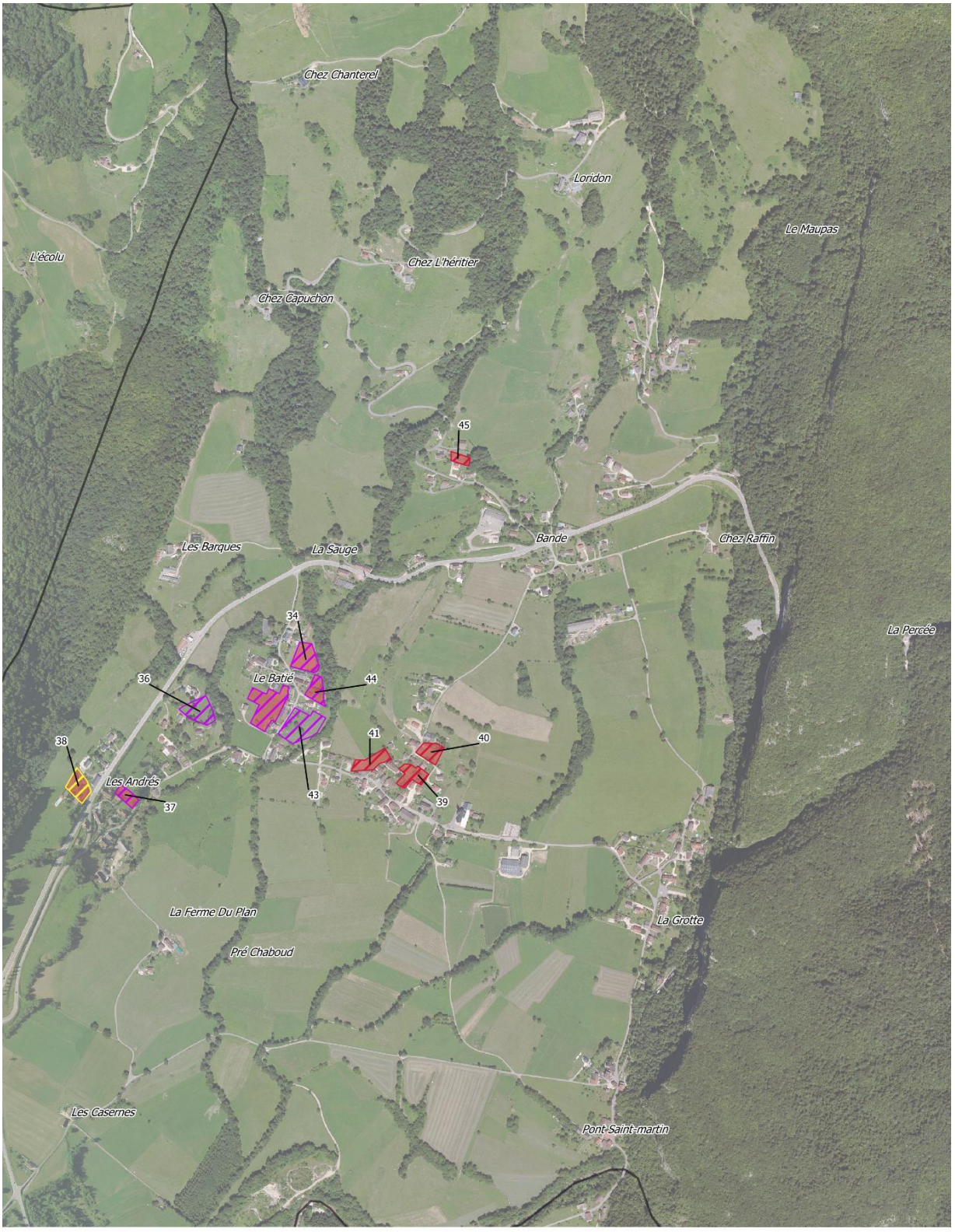

Phasage du gisement
- 2020-2022
- 2023-2025

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire

- Tènement libre
- Limite communale

➢ GISEMENT FONCIER GLOBAL IDENTIFIE POUR L'HABITAT SUR LE PLUI H CŒUR DE CHARTREUSE 2020-2032

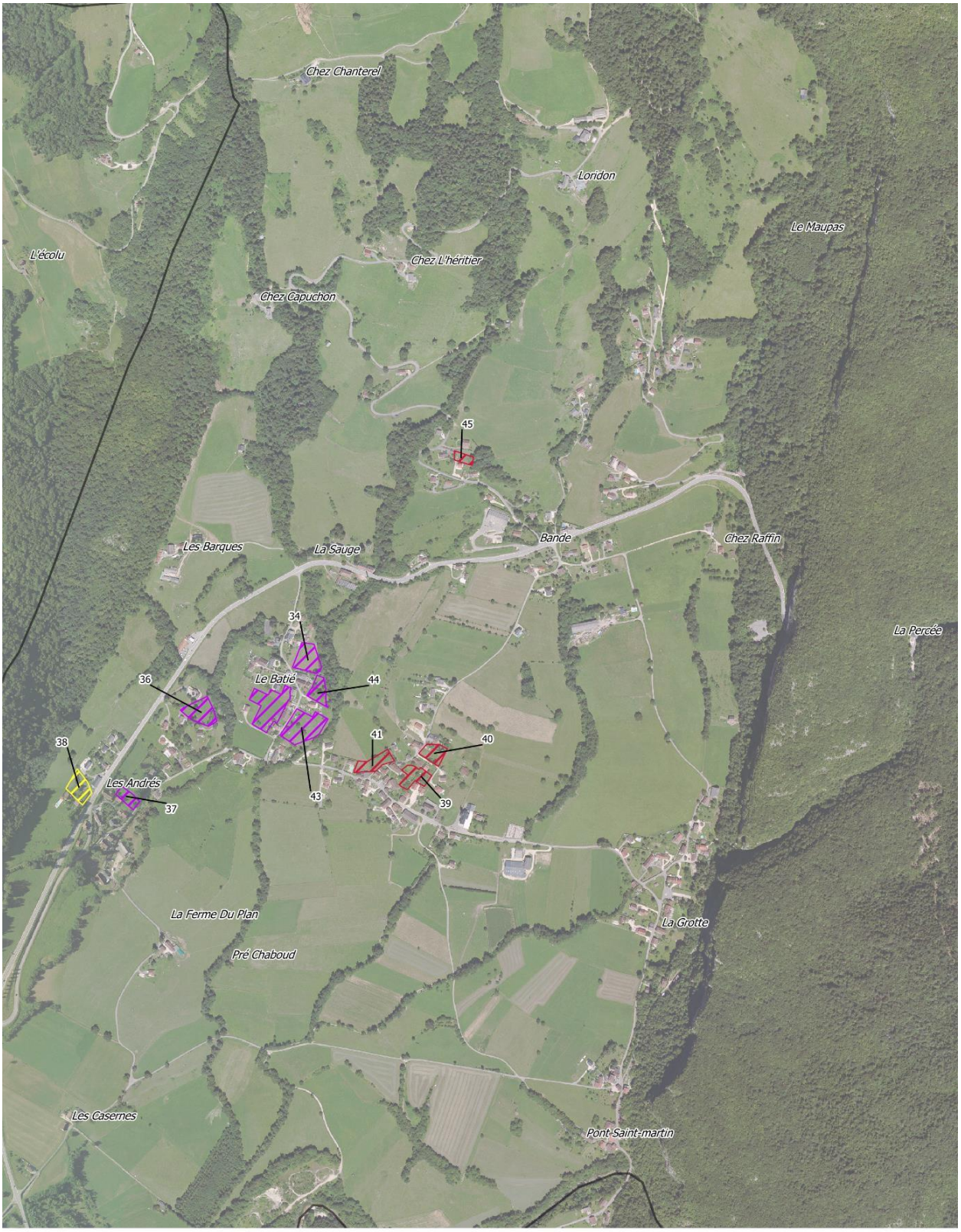

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire
- Tènement libre
- Limite communale

Les tènements surlignés en rouge sont ceux dont l'urbanisation est estimée pendant le temps du POA

EN DIVISION PARCELLAIRE									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1-Rayonnement communal ou supra communal, 2-Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
38	0,3	2	11	3	NON	INDIVIDUEL	DP	2023-2025	UB1

EN DENSIFICATION SUR TENEMENT LIBRE									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1-Rayonnement communal ou supra communal, 2-Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
41	0,2	1	13	3	NON	INDIVIDUEL	D	2023-2025	UB1
40	0,2	1	10	2	NON	INDIVIDUEL	D	2023-2025	UB1
39	0,2	1	12	3	NON	INDIVIDUEL	D	2023-2025	UB1
45	0,1	3	11	1	NON	INDIVIDUEL	D	2023-2025	UH
TOTAL	0,8		11,7	9					

POTENTIEL EN EXTENSION									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1-Rayonnement communal ou supra communal, 2-Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
44	0,2	2	16	3	NON	INDIVIDUEL	0	2023-2025	UB1
37	0,1	2	14	2	NON	INDIVIDUEL	0	2023-2025	UB1
35	0,6	2	14	8	NON	MIXTE	0	2023-2025	1AU, UB1
34	0,3	2	9	3	NON	INDIVIDUEL	0	2023-2025	UB1
43	0,5	2	13	7	NON	INDIVIDUEL	0	2026-2028	UB1
36	0,3	2	12	4	NON	INDIVIDUEL	0	2026-2028	UB1
TOTAL	2,1		12,8	27					

TOTAL			
Commune	**en ha**	**Densité moyenne**	**Nombre de logements**
ST CHRISTOPHE LA GROTTE	3,1	12,4	39

➢ PHASAGE

Le phasage est une estimation. Des modifications pourront survenir.

Phasage du gisement (année)

- 2020-2022
- 2023-2025
- 2026-2028
- 2029-2032
- Limite communale

➢ SECTEURS D'OAP

OAP
- Habitat

Phasage du gisement (année)
- 2020-2022
- 2023-2025
- 2026-2028
- 2029-2032
- Limite communale

➢ LOCALISATION ET TYPOLOGIE DES LOGEMENTS LOCATIFS ET /OU SOCIAUX 2020-2032

10 logement locatifs sont à créer dans le bâti existant sur l'échéance du PLUi 2020-2032.

➢ TYPOLOGIES DE LOGEMENTS PROGRAMMES PAR FORME URBAINE

A l'échelle du POA 2020-2025

Formes urbaines	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
ST CHRISTOPHE LA GROTTE			20		8	28

A l'échelle du PLUi H 2020-2032

	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
ST CHRISTOPHE LA GROTTE			31		8	39

➢ ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION ET MODALITES D'OUVERTURE A L'URBANISATION

OAP	N°tènement	Nom des sites OAP	Nombre de logement total sur les OAP	dont Nombre logements locatifs	Modalité ouverture à l'urbanisation
G3	35	Le Bathié	8	0	Au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes

ST FRANC

➢ PROGRAMMATION DE LOGEMENT ESTIMATIVE 2020-2025 ET GISEMENT FONCIER IDENTIFIE

La commune de St Franc a un potentiel de construction d'environ 3 logements neufs sur la période 2020-2025. En parallèle, 6 logements locatifs ou en accession sociale pourraient être créés dans l'existant sur cette période (augmentation de l'objectif lors de la Modification n°3 – secteur F3 Thévenons).

Les définitions des différents types de logement (individuel, mixte, collectif, groupé, intermédiaires) figurent dans l'axe 3- Fiche Action 10 du volet thématique du Programme d'Orientation et d'Actions en faveur du logement.

GISEMENT FONCIER IDENTIFIE POUR LA PRODUCTION D'ENVIRON 3 LOGEMENTS NEUFS

N° site	Surface	Nombre de logements	Logements locatifs	Foncier public	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Typologie habitat	Phasage	Zonage
86	566	1	0	NON	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UHd
999	1553	1	0	NON	DP	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
1000	1432	1	0	NON	DP	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
TOTAL 2020-2025	**3551**	**3**	**0**					

Phasage du gisement
- 2020-2022
- 2023-2025

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire

- Tènement libre
- Limite communale

➢ GISEMENT FONCIER GLOBAL IDENTIFIE POUR L'HABITAT SUR LE PLUI H CŒUR DE CHARTREUSE 2020-2032

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire
- Tènement libre
- Limite communale

Les tènements surlignés en rouge sont ceux dont l'urbanisation est estimée pendant le temps du POA

EN DIVISION PARCELLAIRE									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1-Rayonnement communal ou supra communal, 2-Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
999	0,2	2	6	1	NON	INDIVIDUEL	DP	2023-2025	UB1
1000	0,1	2	7	1	NON	INDIVIDUEL	DP	2023-2025	UB1

POTENTIEL EN EXTENSION									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1-Rayonnement communal ou supra communal, 2-Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
86	0,1	3	18	1	NON	INDIVIDUEL	0	2020-2022	UHd
84	0,2	2	27	6	NON	COLLECTIF	0	2026-2028	1AU
85	0,2	3	6	1	NON	INDIVIDUEL	0	2026-2028	UHd
87	0,3	3	10	3	NON	INDIVIDUEL	0	2026-2028	UH

TOTAL			
Commune	en ha	Densité moyenne	Nombre de logements
St Franc	1,1	12,3	13

➢ PHASAGE

Le phasage est une estimation. Des modifications pourront survenir.

Phasage du gisement (année)

- 2020-2022
- 2023-2025
- 2026-2028
- 2029-2032
- Limite communale

➢ SECTEURS D'OAP

OAP
Habitat

Phasage du gisement (année)
2020-2022
2023-2025
2026-2028
2029-2032
Limite communale

➢ LOCALISATION ET TYPOLOGIE DES LOGEMENTS LOCATIFS ET /OU SOCIAUX 2020-2032

		Nombre de logements neufs programmés	Dont nombre de logements sociaux programmés	Typologie	Phasage
ST FRANC		**13**	**6**		
84, 999, 1000	**OAP Les Thévenons**	8	6	**Locatif ou locatif social**	**2023-2025**

➢ TYPOLOGIES DE LOGEMENTS PROGRAMMES PAR FORME URBAINE

A l'échelle du POA 2020-2025

Formes urbaines	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
ST FRANC			**3**			**3**

A l'échelle du PLUi H 2020-2032

	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
ST FRANC	6		7			13

➢ ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION ET MODALITES D'OUVERTURE A L'URBANISATION

N°OAP	N° Tènement	Nom des sites OAP	Nombre de logement total sur les OAP	dont Nombre logements locatifs	Modalité ouverture à l'urbanisation
F3	84, 999, 1000	Les Thevenons	8	6	Opération d'aménagement d'ensemble sur le tènement 84 et au fur et à mesure de la réalisation des équipements nécessaire à la desserte des futures constructions pour les tènements 999 et 1000
F4	86	Le Gazon	1	0	au fur et à mesure de la réalisation des équipements nécessaire à la desserte des futures constructions
F5	85	Le Trouillet	1	0	

ST JEAN-DE-COUZ

➢ PROGRAMMATION DE LOGEMENT ESTIMATIVE 2020-2025 ET GISEMENT FONCIER IDENTIFIE

La commune de St Jean de Couz a un potentiel de construction d'environ 4 logements neufs sur la période 2020-2025. En parallèle, 1 logement locatif pourrait être créé dans l'existant sur cette période.

Les définitions des différents types de logement (individuel, mixte, collectif, groupé, intermédiaires) figurent dans l'axe 3- Fiche Action 10 du volet thématique du Programme d'Orientation et d'Actions en faveur du logement.

GISEMENT FONCIER IDENTIFIE POUR LA PRODUCTION D'ENVIRON 4 LOGEMENTS NEUFS

N° site	Surface en m²	Nombre de logements	Logements locatifs	Foncier public	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Typologie habitat	Phasage	Zonage
33	1068	3	0	OUI	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UB1
31	520	1	0	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UB1
TOTAL 2020-2025	**1588**	**4**	**0**					

Phasage du gisement
- 2020-2022
- 2023-2025

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire

- Tènement libre
- Limite communale

➢ GISEMENT FONCIER GLOBAL IDENTIFIE POUR L'HABITAT SUR LE PLUI H CŒUR DE CHARTREUSE 2020-2032

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire
- Tènement libre
- Limite communale

Les tènements surlignés en rouge sont ceux dont l'urbanisation est estimée pendant le temps du POA

EN DENSIFICATION SUR TENEMENT LIBRE									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1-Rayonnement communal ou supra communal, 2-Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
33	0,1	1	28	3	OUI	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UB1
32	0,1	2	13	1	NON	INDIVIDUEL	D	2029-2032	UB1
TOTAL	0,2		21,7	4					

POTENTIEL EN EXTENSION									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1-Rayonnement communal ou supra communal, 2-Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
31	0,1	1	19	1	NON	INDIVIDUEL	0	2023-2025	UB1
30	0,5	2	12	6	NON	INDIVIDUEL	0	2029-2032	2AU, UB1

TOTAL			
	en ha	Densité moyenne	Nombre de logements
St Jean de Couz	**0,7**	**15,3**	**11**

➢ PHASAGE

Le phasage est une estimation. Des modifications pourront survenir.

Phasage du gisement (année)

- 2020-2022
- 2023-2025
- 2026-2028
- 2029-2032
- Limite communale

➢ SECTEURS D'OAP

OAP
- Habitat

Phasage du gisement (année)
- 2020-2022
- 2023-2025
- 2026-2028
- 2029-2032
- Limite communale

➢ LOCALISATION ET TYPOLOGIE DES LOGEMENTS LOCATIFS ET /OU SOCIAUX 2020-2032

3 logement locatifs sont à créer dans le bâti existant sur l'échéance du PLUi 2020-2032.

➢ TYPOLOGIES DE LOGEMENTS PROGRAMMES PAR FORME URBAINE

A l'échelle du POA 2020-2025

Formes urbaines	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
ST JEAN DE COUZ			4			4

A l'échelle du PLUi H 2020-2032

	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
ST JEAN DE COUZ			11			11

➢ ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION ET MODALITES D'OUVERTURE A L'URBANISATION

N°OAP	N° tènement	Nom des sites OAP	Nombre de logement total sur les OAP	dont Nombre logements locatifs	Modalité ouverture à l'urbanisation
J2	33	Chef lieu	3	0	Opération d'aménagement d'ensemble
J1	30,32	Cote Barrier	6	0	Opération d'aménagement d'ensemble-Modification du document d'urbanisme

ST PIERRE-DE-GENEBROZ

➢ PROGRAMMATION DE LOGEMENT ESTIMATIVE 2020-2025 ET GISEMENT FONCIER IDENTIFIE

La commune de Saint Pierre de Genebroz a un potentiel de construction d'environ 5 logements neufs sur la période 2020-2025. En parallèle, 1 logement locatif pourrait être créé dans l'existant sur cette période.

Les définitions des différents types de logement (individuel, mixte, collectif, groupé, intermédiaires) figurent dans l'axe 3- Fiche Action 10 du volet thématique du Programme d'Orientation et d'Actions en faveur du logement.

GISEMENT FONCIER IDENTIFIE POUR LA PRODUCTION D'ENVIRON 5 LOGEMENTS NEUFS

N° site	Surface en m²	Nombre de logements	Logements locatifs	Foncier public	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Typologie habitat	Phasage	Zonage
69	1105	1	0	NON	0	INDIVIDUEL	2020-2022	UH
67	1894	2	0	NON	D	INDIVIDUEL	2020-2022	UB1
TOTAL 2020-2022	**2999**	**3**	**0**					
998	2197	2	0	NON	0	INDIVIDUEL	2023-2025	UH
TOTAL 2020-2025	**5196**	**5**	**0**					

Phasage du gisement
- 2020-2022
- 2023-2025

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire
- Tènement libre
- Limite communale

➢ GISEMENT FONCIER GLOBAL IDENTIFIE POUR L'HABITAT SUR LE PLUI H CŒUR DE CHARTREUSE 2020-2032

Potentiel
- En extension
- En division parcellaire
- Tènement libre
- Limite communale

Les tènements surlignés en rouge sont ceux dont l'urbanisation est estimée pendant le temps du POA .

POTENTIEL EN EXTENSION									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1- Rayonnement communal ou supra communal, 2- Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
69	0,1	3	9	1	NON	INDIVIDUEL	0	2020-2022	UH
998	0,2	2	9	2	NON	INDIVIDUEL	0	2023-2025	UH
68	0,9	1	15	14	NON	MIXTE	0	2026-2028	2AU, UB1
Total	**1,3**		**13,4**	**17**					

EN DENSIFICATION SUR TENEMENT LIBRE									
N° site	Surface en ha	Niveau de centralité (1- Rayonnement communal ou supra communal, 2- Rayonnement communal, 3 pas de rayonnement)	Densité	Nombre de logements	Foncier public	Typologie habitat	Foncier DP: division parcellaire D= densification 0 = Extension	Phasage	Zonage
67	0,2	1	11	2	NON	INDIVIDUEL	D	2020-2022	UB1

TOTAL			
Commune	Surface en ha	Densité moyenne	Nombre de logement
SAINT PIERRE DE GENEBROZ	1,5	13	19

➢ PHASAGE

Le phasage est une estimation. Des modifications pourront survenir.

Phasage du gisement (année)

- 2020-2022
- 2023-2025
- 2026-2028
- 2029-2032
- Limite communale

➢ LOCALISATION ET TYPOLOGIE DES LOGEMENTS LOCATIFS ET /OU SOCIAUX-ECHEANCE 2020-2032

		Nombre de logements neufs programmés	Dont nombre de logements sociaux programmés	Typologie	Phasage
SAINT PIERRE DE GENEBROZ		**19**	**8**		
68	**OAP indicative du Chef-lieu**	14	8	**Locatif ou accession sociale-Projet intergénérationnel**	**2026-2028**

➢ TYPOLOGIES DE LOGEMENTS PROGRAMMES PAR FORME URBAINE

A l'échelle du POA 2020-2025

Formes urbaines	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
ST PIERRE DE GENEBROZ			**5**			**5**

A l'échelle du PLUi H 2020-2032

	COLLECTIF	GROUPE	INDIVIDUEL	INTERMEDIAIRE	MIXTE	Total général
ST PIERRE DE GENEBROZ			5		14	19

➢ ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION ET MODALITES D'OUVERTURE A L'URBANISATION

N°OAP	N° tènement	Nom des sites OAP	Nombre de logement total sur les OAP	dont Nombre logements locatifs	Modalité ouverture à l'urbanisation
	68	Chef lieu	14	4	Opération d'aménagement d'ensemble